FO ACTION SOCIALE

CONGRÈS FÉDÉRAL 2018

BULLETIN DE LA FNAS FO Nº 320 | MAI 2018

SPÉCIAL 24E CONGRÈS CONFÉDÉRAL LILLE 2018

BULLETIN DE LA FNAS FO Nº 320 | MAI 2018

SPÉCIAL 24E CONGRÈS CONFÉDÉRAL LILLE 2018

BULLETIN DE LA FNAS FO Nº 320 | MAI 2018

SPÉCIAL 24E CONGRÈS

N° 320

LE BULLETIN DE LA FNAS
FO ACTION SOCIALE

Sommaire

Inclus dans ce numéro :

1 livret 4 pages

- Edito ..... p 3 et 4
- Discours d'ouverture ..... p 5 à 16
- Les Interventions
  - Pascal Corbex ..... p 17 et 18
  - Gauthier Grassin ..... p 18 et 19
  - Michel Poulet ..... p 19 et 20
  - Jacques Tallec ..... p 20 et 21
  - Marc Mandelbaum ..... p 22 et 23
  - Stéphane Régent ..... p 23 et 24
  - Véronique Menguy ..... p 24 et 25
  - Isabelle Roudil ..... p 25 et 26
  - Colette Laplanche ..... p 26 et 27
- Revendications issues de la résolution générale du 24e Congrès Confédéral ..... p 29 à 39
- Revendications issues de la résolution sociale du 24e Congrès Confédéral ..... p 39 à 50
- Revendications issues de la résolution protection sociale collective du 24e Congrès Confédéral ..... p 51 à 57
- Discours de clôture ..... p 58 à 65
- Les instances ..... p 66

Agenda militant 2018

	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Bureau Fédéral	15 et 16	4	4 et 5	29 et 30
Conseil Fédéral		5 et 6		
Stage Fédéral		25 au 29 : Module 2		
Réunions Nationales	22 au 24 : Journées UNIFAF	11 : Bureau de la SFC 20 : Journée AURORE 25 : Bureau de la SFR		
AG des SDAS		15 : AG SDAS 67 16 : AG SDAS 68 18 : AG SDAS 89 22 : AG SDAS 57		

Edito

“ Ce nouveau bulletin fédéral est consacré au 24ème congrès confédéral.

120 de nos camarades y étaient présents. C’est pour notre fédération un nouveau succès de sa présence militante lors d’un congrès confédéral, celui qui fêtait les 70 ans de notre organisation.

Les délégués de nos syndicats départementaux ont pris toute leur place, notamment par leurs interventions à la tribune, suite au rapport d’activité de notre secrétaire général partant, Jean-Claude Mailly. Ils l’ont également fait par leur présence active lors des commissions de résolution qui sont maintenant la feuille de route du bureau confédéral et de notre nouveau secrétaire général de la confédération, Pascal Pavageau.

Vous pourrez donc lire dans ce bulletin les différentes interventions des uns et des autres.

Vous trouverez aussi des extraits conséquents des résolutions « *générale* », « *sociale* », et l’intégralité de celle de la « *protection sociale* » qui ont été adoptées lors de ce congrès. C’est en somme ce qui compte et ce qu’il est important de retenir d’un congrès qui ne fut pas de tout repos. Comme tous les autres me direz-vous, mais finalement peut-être plus qu’un autre ! Et notre camarade Éric, qui a dû, au pied levé, devenir rapporteur de la résolution sociale pourrait plus particulièrement en témoigner.

Rien d’étonnant à cette situation sans précédent que nous venons de connaître dans ce congrès.

En effet, il se déroulait dans un contexte général qui voit, d’un côté se poursuivre par la concertation, les tentatives de ce gouvernement d’associer les organisations syndicales à ses projets de porter de nouveaux coups majeurs aux droits des salariés, et d’un autre côté, la résistance en cours des salariés et celle plus particulière des cheminots qui fut finalement au cœur de ce congrès. Eux qui sont toujours en grève et déterminés au moment où j’écris cet édito.

Ce 24ème congrès a connu de grandes tensions, mais les délégués ont su majoritairement dans leurs interventions et dans le cadre des commissions de résolution faire valoir que l’unité de l’organisation par le consensus était plus importante que tous nos désaccords. Les délégués ont su faire que la fraternité l’emporte. Ils ont su rappeler leur attachement au respect de la démocratie dans l’organisation, en imposant la présentation des résolutions issues des commissions en séance plénière et permettre qu’elles soient amendées, si nécessaire, et surtout adoptées.

Finalement, nous en sommes sortis avec de nouvelles instances élues et près de 3000 délégués ont décidé de voter et d’ouvrir cette perspective :

« ***Le Congrès soutient l’ensemble des syndicats FO du public comme du privé […] qui se mobilisent pour une juste répartition des richesses, pour garantir nos droits collectifs et nos statuts et pour résister à une logique d’individualisation de la société visant à déprotéger tous les travailleurs. Face à toutes les attaques actuellement en cours, les mobilisations se multiplient […].***

Le Congrès affirme en particulier son total soutien aux cheminots en grève depuis plusieurs semaines, et à la Fédération FO des Cheminots. Le Congrès exige le retrait du projet de loi, le maintien du statut particulier des cheminots, ainsi que le maintien du service public ferroviaire.

Compte tenu de l’extrême gravité de la situation […], le Congrès considère que la perspective d’une mobilisation interprofessionnelle est aujourd’hui nécessaire, y compris par la grève. Il donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec toutes les confédérations syndicales, à la recherche de la plus grande unité possible. Il appelle toutes les structures FO, tous les militants à rester réactifs et mobilisés. »

Nous devons tous être à la hauteur de ce mandat et de la colère des salariés qui n’en peuvent plus. Cette colère est justifiée et ne peut que se renforcer.

Parce qu’au nom de l’austérité, ce gouvernement ne veut rien lâcher et va poursuivre à marche forcée la casse des retraites par répartition, de la Sécurité Sociale, du secteur public et de tout notre secteur à but non lucratif. Et la liste est longue.

Parce que ce gouvernement est au service des actionnaires qui se sont vus distribuer, par les entreprises du CAC 40, deux fois plus de dividendes entre 2009 et 2014 que lors de la précédente décennie.

Ainsi, avec un taux de distribution des profits aux actionnaires qui a atteint 67,4 % sur 100 euros de bénéfice, la France est devenue la championne du monde de cette distribution.

Nous sommes bien loin des beaux discours avancés depuis la crise sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Surtout lorsque nous apprenons dans le rapport des ONG Oxfam et Basic que certains groupes ont continué à verser d'importants dividendes, même lorsque celles-ci faisaient des pertes nettes.

C'est le cas d'ArcelorMittal qui, tout en réduisant ses effectifs d'un tiers, réalise l'exploit d'avoir distribué 3,4 milliards de dividendes entre 2009 et 2016, alors que ses pertes cumulées sur cette période dépassent 7 milliards d'euros.

Et que dire d'Engie, fruit de la privatisation partielle d'EDF, qui malgré des pertes est allée encore plus loin, puisque pour 100 euros de bénéfices, elle a redistribué à ses actionnaires 333 euros de dividende, soit un taux de distribution de 333 %.

Et bien entendu, qui a contribué à cette redistribution en direction des actionnaires ?

Ce sont les salariés de ces entreprises qui ont vu, sur cette même période, leur hausse de rémunération être 4 fois moins forte que celle des actionnaires.

Mais pas seulement !

Toutes les entreprises du CAC 40 ont aussi pratiqué la contrainte à plus d'effort de leurs fournisseurs donc de leurs salariés, la réduction de moitié du réinvestissement qui ainsi passe après le profit, le recours massif aux paradis fiscaux et l'emprunt.

Inacceptable !
Cette stratégie folle est voulue et mise en place par un gouvernement et surtout par un président qui se revendique clairement comme le « *président des investisseurs* » considérant « *qu'il n'y a pas d'autres choix* » que d'accepter cet ordre économique et qui défend l'idée que « *les politiques ont à s'y conformer et à la faire accepter par leur population* ».

Pour notre part à Force Ouvrière Action Sociale, comme pour toute la confédération, nous refusons cet ordre soi-disant immuable qui plonge chaque jour un peu plus les salariés et leurs familles dans la misère.

Et contrairement à ce que Macron a pu rajouter, notre meilleure protection ce n'est pas d'accompagner, de co-élaborer, de céder, mais bien de RÉSISTER, forts des résolutions du 24ème congrès confédéral.

OUI, NOUS RÉSISTONS ET NOUS RÉSITERONS, comme nous l'avons toujours fait.

”

Pascal CORBEX
Secrétaire Général de la FNAS FO

Discours d'ouverture

“ Mes chers (ères) camarades,

Je vous souhaite la bienvenue à ce 24ème congrès confédéral des syndicats FORCE OUVRIÈRE, et ce, au nom de l'ensemble du bureau confédéral.

Après Tours en 2015, nous voici réunis à Lille, et vous êtes près de 3500 camarades présents. C'est la spécificité de FO, notre Congrès, c'est le Congrès des syndicats FO, libres de venir, d'être présents ou de se faire représenter, à condition qu'ils soient à jour de leurs cotisations.
Pendant 5 jours, vous interviendrez, vous débattrez démocratiquement de l'activité passée et de celle à venir, notamment en participant, dans les commissions de résolutions, à leur élaboration rappelant les positions de notre organisation et dessinant les grandes orientations à venir.

Ce propos introductif au Congrès est l'exercice formel qui complète oralement le rapport d'activité écrit et qui relate nos actions des mois qui nous séparent de sa rédaction. Ce n'est pas un rapport personnel du Secrétaire Général, mais le rapport de tout le Bureau Confédéral. La période a été dense, et l'actualité économique et sociale importante, je ne pourrai traiter dans le détail de l'ensemble des sujets pour laisser le plus possible la place à vos interventions.
Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux ici, en premier lieu, remercier les camarades de l'UD du Nord mais aussi ceux de la Confédération qui préparent depuis de longs mois cet événement important dans la vie de notre organisation.

Je tiens à saluer aussi tous nos invités, les invités internationaux, ainsi que les camarades : anciens membres du Bureau Confédéral et des Fédérations qui sont présents aussi aujourd'hui.
Un remerciement particulier à la Mairie de Lille et au conseil régional qui nous ont aidés dans l'organisation matérielle de ce Congrès.
Cet après-midi lors de la reprise après le déjeuner, la secrétaire générale de la CSI (Confédération Syndicale Internationale), Sharan BURROWS, et le secrétaire général de la Confédération Européenne des Syndicats Luca VISENTINI interviendront devant le congrès, ainsi que Rudy DE LEEUW, président de la FGTB et de la CES, et Luc CORTEBEECK, président du Conseil d'Administration du BIT.

Entre deux Congrès, la vie syndicale, c'est aussi la disparition de camarades et c'est le moment, devant vous, de leur rendre hommage. Vous avez pris connaissance de leurs noms dans le livret que vous avez eu dans vos sacoches à votre arrivée au congrès hier ou ce matin. Je te demande, Président, de bien vouloir faire respecter une minute de silence à la mémoire de l'ensemble de nos camarades. Je vous remercie.

Mes chers (ères) camarades,
Nous vivons une période dense en termes d'actualité sociale, les sujets de concertations, de négociations et les réformes ou contreréformes se succèdent et se multiplient, les conflits sociaux aussi, les sujets de mécontentement sont nombreux.
En effet les points de conflit et de crispations se sont multipliés ces dernières semaines : retraités, EHPAD, hôpitaux, fonctionnaires, étudiants, cheminots, Carrefour ou Air France. La grève à la SNCF notamment est toujours en cours.
De nombreux dossiers sont aussi sur la table en plus de ces situations conflictuelles : avenir de la formation professionnelle et de l'assurance chômage, égalité salariale, réforme constitutionnelle ou emploi des personnes handicapées.
Les attentes, les inquiétudes sont croissantes et une colère sourde s'installe progressivement au fil des mois dont on ne sait à l'avance comment, et sous quelle forme, elle finira par s'exprimer pleinement.
Je l'ai dit récemment, sans risquer à prévoir la météo sociale par essence imprévisible, le climat est en train de changer, on est à un an de l'élection présidentielle, et face à l'ensemble des conflits en cours ou des annonces à venir, le gouvernement tend à faire la sourde oreille, traîne à répondre, ne veut pas répondre aux attentes voire fait de la provocation.
Tout cela conduit à une montée des insatisfactions, pour reprendre l'image que j'ai utilisée dans les médias : « *l'herbe est en train de sécher et quand elle est sèche la moindre étincelle peut y mettre le feu* ».
Ce n'est pas obligatoirement la coagulation des conflits, mais ce peut être via un événement brusque et imprévu.
Mais avant de revenir dans le détail sur l'ensemble de ces sujets, je vais démarrer mon propos par les sujets internationaux et européens

AU NIVEAU INTERNATIONAL, la dernière période s'est caractérisée par un pic de croissance mondiale proche de 4 % pour 2018, soit son plus haut niveau depuis 2011. Mais les situations restent très contrastées selon les pays, et derrière la croissance mondiale, la progression de l'emploi et la diminution du chômage, on observe une persistance des inégalités et une hausse de la précarité.
En décembre dernier, un rapport d'une centaine d'économistes, qui s'appuie sur de multiples sources de données pour comparer la répartition des richesses, a en effet souligné l'envolée continue des richesses, parallèlement à une augmentation généralisée des

inégalités de revenus. Ainsi, plus d'un tiers de la croissance mondiale est capté par le 1 % le plus riche.
Selon l'OIT (Organisation Internationale du Travail), les tendances sur l'emploi à venir s'annoncent plutôt négatives, avec un chômage toujours trop élevé, une hausse des contrats précaires et la persistance des inégalités.

Sharan Burrows, SG de la CSI et présente à notre Congrès, interviendra à la tribune et pourra revenir sur la situation mondiale et l'action syndicale internationale indispensable.
Les États-Unis sont l'exemple le plus criant : c'est le pays le plus inégalitaire des pays riches, avec un taux de chômage officiel certes au plus bas, mais qui cache des réalités diverses.
Depuis l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, les inquiétudes sont fortes, notamment concernant la volonté de remettre en cause la loi santé Obamacare par tous les moyens, mais aussi concernant les précisions de coupes dans les dépenses de santé et dans les programmes de retour à l'emploi pour financer des projets d'infrastructures.
La situation s'est tendue d'un cran notamment entre les États-Unis et l'Europe, avec l'annonce récente de Trump d'imposer des taxes concernant les importations d'acier et d'aluminium.

Autres sujets d'inquiétudes : les pays arabes qui sont sous tension 7 ans après ce qui a été appelé « *le printemps arabe* » démarré en Tunisie. Tous les pays, que ce soit la Tunisie, le Maroc, l'Égypte vivent des difficultés économiques et sociales persistantes, les sujets de crispation et de tensions sont nombreux et se cumulent : taux de chômage des jeunes les plus élevés au monde, inégalités persistantes, corruption, zones de guerres civiles, répressions des gouvernements, forte inflation, hausse des prix…, sans parler des tensions et grèves au Proche-Orient.
En Tunisie, nos camarades de l'UGTT restent très actifs et mobilisés contre l'austérité et la hausse des prix, ils ont même revendiqué dernièrement un remaniement ministériel devant la persistance des difficultés économiques et sociales.
Une action souvent méconnue et invisible du syndicalisme est cette solidarité syndicale internationale que nous entretenons avec des camarades syndicalistes de tous pays.
Bien sûr nous siégeons à la CSI, à la CES et sommes présents au sein du Bureau International du Travail avec un rôle majeur au comité de la liberté syndicale.

Mais il y a aussi ces nombreux échanges et ces soutiens que nous entretenons et traduisons par des visites et des accompagnements en termes notamment de formation syndicale. Ce que nous avons encore fait récemment au Burkina Faso ou au Sénégal en venant sur place pour former les camarades.
Je ne peux pas terminer sur la situation internationale sans dire un mot des enjeux climatiques et des engagements nécessaires sur le sujet. La COP 23 s'est tenue à Bonn en novembre dernier, FO y était présente en délégation et a pu s'exprimer pour exiger de la part des États des engagements financiers clairs et soumis à un calendrier contraignant, ainsi qu'à une évaluation régulière selon des critères précis et en particulier sociaux. Les organisations syndicales présentes ainsi que la CSI ont pu exprimer leurs inquiétudes sur l'absence d'intégration des enjeux sociaux dans le débat.
J'ajoute qu'on estime à plus d'un milliard le nombre de personnes qui pourraient migrer d'ici la fin du siècle en raison des enjeux climatiques.
Il est indispensable que les droits des travailleurs soient véritablement pris en compte dans les accords internationaux environnementaux, le pilier environnemental ne doit en aucun cas se construire au détriment du social.
Comme je l'ai souvent exprimé, le capitalisme libéral (au sens économique) va de pair avec l'autoritarisme social, et dans nombre de pays, sous des formes diverses, la répression antisyndicale est forte, la contestation n'est plus tolérée.
Il y a 10 jours, à Bruxelles au Comité Exécutif de la CES, nous avons reçu une délégation de syndicalistes d'Amérique Latine dont nos camarades brésiliens de la CUT (Centrale Unique des Travailleurs), qui nous ont expliqué que Lula était condamné à 12 ans de prison pour « *infraction pénale non établie* », que cela était contraire à la Constitution, mais que la Cour Suprême l'a validée à 6 juges contre 5, à la majorité. Comme quoi, au passage, les accords majoritaires ont pour objet de déroger à la loi !
Pour nos camarades, Lula est victime d'un coup d'État juridique et nous lui apportons, avec la CSI et la CES, notre solidarité.

AU NIVEAU EUROPÉEN, la situation économique, sociale et politique n'est guère reluisante. Après la crise économique s'ensuivent des crises sociales, mais aussi politiques.
J'ai toujours eu usage de dire que l'austérité était économiquement, socialement et démocratiquement suicidaire. Il suffit de faire un rapide tour d'horizon des pays européens pour s'en rendre compte.
Mais avant de faire ce tour, je veux ici évoquer plus particulièrement deux dossiers qui ont marqué la période au niveau européen sur lesquels il faut s'arrêter : le Brexit et la directive détachement.

S'agissant du Brexit, dont la date officielle est, je le rappelle, fixée au 29 mars 2019, on peut aisément qualifier le déroulement des négociations de chaotique alors que l'échéance se rapproche. Nous en sommes à ce que l'on appelle la seconde phase des négociations, après une première phase fin 2017 qui n'a pas été convaincante de ses avancées. L'objet de cette seconde phase est de trouver un accord de transition entre la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union Européenne le 29 mars 2019, et l'entrée en vigueur de nouvelles relations début 2021.
En ce qui concerne la directive détachement, on est en droit d'être un peu plus optimiste sur ce dossier d'importance et qui a constitué un véritable bras de fer entre la France, la Commission et le Parlement Européen. Au final, un compromis a été trouvé en mars dernier, qui reprend la ligne demandée par la France, à savoir la sécurisation du

principe de la même rémunération pour le même travail sur le même lieu de travail que les travailleurs locaux, même si la question du transport n'est pas encore correctement réglée.
De même, la durée de détachement sera de 12 mois (complétés de 6 mois supplémentaires éventuellement). Suite à ce compromis, la CES a appelé le Parlement et le Conseil à valider ce « *presque accord* » qui garantirait enfin aux travailleurs détachés (2 millions de personnes concernées), un salaire égal et une meilleure protection.
Par ailleurs, en ce qui concerne la lutte contre la fraude sociale transfrontalière, il a été prévu prochainement la création d'une nouvelle autorité européenne, cette nouvelle agence devrait voir le jour en 2019 et permettre de renforcer la coopération entre les États membres dans la lutte contre le travail non déclaré, ce qui va dans le bon sens.
Il suffit d'évoquer les dernières élections qui ont eu lieu en Europe ces derniers mois qui suffisent à souligner les instabilités et les blocages politiques, et qui donnent des signes supplémentaires de défiance à l'égard de l'Union Européenne.
On assiste en effet à une vraie crise de représentation politique avec la montée ici ou là de partis que j'appelle de rejet de l'autre.

L'illustration la plus récente étant celle des résultats des élections législatives en Hongrie.

- En Italie a été plébiscité le mouvement 5 étoiles, et la Ligue du Nord a devancé le parti conservateur de la Momie (Berlusconi). La coalition de centre gauche a subi un échec cuisant. Cette situation met le pays dans une situation de blocage politique.
- En Allemagne, on sort d'une paralysie politique du pays avec enfin une coalition votée entre les deux partis CDU/SPD, avec une extrême droite qui frise les 15 %. Par ailleurs, le taux de chômage bas à 5,7 % cache une forte précarité avec une proportion importante d'emploi atypique, une hausse des inégalités, et beaucoup d'emplois dits « mal payés ».
- En Espagne, la période ne fut pas plus calme avec la question du référendum en Catalogne en octobre dernier. Nonobstant les données en ce qui concerne la croissance et le recul du chômage même si celui-ci est principalement dû aux embauches dans le secteur du tourisme, il est prévu que l'Espagne sorte de la procédure européenne pour déficit excessif en 2018.

Côté social, pour la première fois depuis la crise, un accord a été conclu sur la hausse des salaires des fonctionnaires entre les syndicats et le gouvernement. Pour rappel, les fonctionnaires espagnols avaient perdu entre 11 % et 23 % de leur pouvoir d'achat pendant la crise.

- Autre pays qui n'est pas encore sorti de l'ornière : la Grèce. Malgré une croissance continue depuis quatre trimestres consécutifs, une première après 9 ans de récession, le chômage a baissé, certes, mais cette baisse de 27,8 % en 2015 à 20,2 % en 2018 cache une précarisation galopante. 29 % des salariés travaillent à temps partiel et une émigration massive des jeunes à l'étranger (chute de la population active estimée à 6%). Des coupes budgétaires sont encore prévues dans l'éducation et la santé, et la Grèce est encore sous le coup du vote en 2016 de nombre de mesures de rigueur. Et je rappelle que la BCE a gagné 8 milliards d'euros sur ses prêts à la Grèce.

Ce rapide tour d'Europe montre à quel point il y a urgence à revoir les modalités de la construction européenne devant cette crise de représentation politique qui trouve ses racines avec l'augmentation des inégalités et précarités, d'un sentiment grandissant et largement partagé d'injustice qui plus est depuis la crise de 2007.
Je le répète : l'austérité est l'ennemie de la démocratie. Et j'aurais aussi pu parler de l'Autriche, de la Pologne ou de certains pays nordiques.
J'ai usage de dire que l'Europe à laquelle nous sommes attachés est une Europe porteuse d'espoir et de progrès social, pas une Europe de désintégration. Le social doit rester l'objectif, et l'économique l'outil. Notre revendication portée également par la CES est celle d'un protocole social, d'un plan d'action et d'une mise en place rapide et concrète par chaque État du socle social, qui permet d'assurer une convergence par le haut pour l'ensemble des salariés.

C'est dans ce contexte que nous avons relayé la campagne de la CES sur les salaires intitulée « *Augmentez les salaires* » qui s'est étalée de 2017 à février 2018. Notre organisation demande aussi la mise en place d'un dialogue social au niveau de la zone euro, et ce, afin de relancer la négociation collective qui existait auparavant entre le patronat et les syndicats au niveau européen.

Avant d'aborder **AU NIVEAU NATIONAL** les questions sociales, nombreuses sur la période, quelques mots sur la conjoncture. Officiellement, la croissance augmente, le taux de chômage baisse et l'emploi salarié se développe dans toutes les régions, les bénéfices repartent, mais pour autant ça ne va pas mieux.
En effet, tout cela s'accompagne d'une augmentation importante de la pauvreté constatée en dix ans : le travail protège de moins en moins de la pauvreté. Une récente étude INSEE montre également les écarts d'espérance de vie en fonction des niveaux de vie. Ainsi, les hommes les plus aisés vivent en moyenne 13 ans de plus que les hommes les plus modestes.
Il y a moins d'un mois on annonçait le retour du déficit sous la fameuse barre des 3 % ainsi en 2017 le déficit s'établit à 2,6 %.
D'habitude, on cherche des coupables ou responsables, là les commentateurs cherchent ceux à qui donner des bons points ; l'actuel gouvernement ou celui d'avant qui avait engagé des mesures.
Mais on oublie, outre l'amélioration globale de la croissance mondiale et européenne, de dire que ce résultat est le fruit de ce que je pourrai qualifier de serrage de boulons et ce n'est pas anodin qu'on soit à 2,6 au lieu par exemple de 2,8.

En effet, il fallait au nouveau Président montrer sa capacité :
1) à descendre bien en deçà des 3 % ;
2) ainsi que montrer la possibilité de faire passer des réformes dites difficiles.

C'est dans ce cadre qu'ont été prises des mesures telles que la baisse des APL, l'augmentation de la CSG et les 10 milliards de baisses d'impôt pour les entreprises et les plus aisés : tout ça pour essayer de racler tous les fonds de tiroirs comme on dit.
Il est un mot qui revient partout en ce moment : « big bang » :
big bang sur la formation professionnelle ;
big bang sur la fonction publique ;
big bang sur les retraites.
Je le dis et redis : Attention à l'effet boomerang du bigbang ! ou de la météorite qui vous revient en pleine tête.
Il est question aussi de « *convergences des luttes* ». Je n'aime pas trop cette expression très connotée politiquement.
Je ne suis pas plus doué en chimie qu'en cosmologie, mais ce n'est pas parce qu'il y a une dizaine de points de conflits en même temps que ça va obligatoirement coaguler.
Par ailleurs, s'il doit y avoir coagulation des luttes, ça passe aussi par une convergence syndicale. Or jusqu'à récemment, on a plutôt reçu des convocations, et j'ai même appris sur une radio qui m'interviewait au petit matin l'annonce de la mobilisation du 19 avril à l'initiative de la CGT.
Les 5 secrétaires généraux des organisations syndicales se sont vus la semaine dernière pour faire le point sur la situation.
D'une manière générale et je l'ai toujours dit devant vous mes camarades, il ne faut pas confondre unité d'action ponctuelle avec unicité syndicale ou syndicalisme rassemblé.
J'ai même usage de dire, je le répète et cela m'apparaît primordial, qu'il n'y a pas plus d'axe FO CFDT que d'axe FO CGT ; il n'y qu'un seul axe possible : l'axe FO FO.

Questionné régulièrement sur l'évolution du paysage syndical, plusieurs éléments me paraissent intéressants à évoquer compte tenu de cette dernière période.
J'ai en tête un dessin de presse, intitulé « *Macron présente ses vœux aux syndicats* », où il s'adresse aux leaders syndicaux en les interpellant : « *En 2017, j'ai explosé le PS et les Républicains. En 2018, je souhaite exploser les syndicats, qu'en pensez-vous ?* ».
Au-delà de l'humour sarcastique, il y a derrière cela une petite musique qui se fait entendre depuis quelques mois : les syndicats seraient obligés d'évoluer, menacés par le dégagisme. « *2017 ; l'annus horribilis du syndicalisme* », « le syndicalisme est mortel »…
Tout ceci mérite de rappeler ce que nous sommes à FORCE OUVRIÈRE et ce que nous ne sommes pas.
Nous ne sommes pas un parti politique, nous sommes un syndicat, un syndicat revendicatif, mais aussi réalisateur.
Je l'ai écrit dans l'édito qui a suivi le CCN de septembre dernier. Pour nos anciens, Léon Jouhaux comme Robert Bothereau, « *notre syndicalisme n'est pas seulement revendicatif, il doit être réalisateur* », y compris pour viser l'émancipation des travailleurs.
FORCE OUVRIÈRE a toujours avancé sur ces deux jambes : la négociation (ou la concertation) et l'action. C'est ce que j'appelle le réformisme militant.
FO a sa conception propre du syndicalisme, celle de l'indépendance et de la liberté de comportement, dont l'outil central est la pratique contractuelle.

Cette exigence d'indépendance syndicale que FO a dans son ADN explique aussi pourquoi FO ne s'en remet pas à l'État et aux pouvoirs publics, ne confond pas démocratie sociale et démocratie politique, défend et prône le paritarisme sur tous les champs concernant ou entourant le contrat de travail (protection sociale collective, formation professionnelle, etc.). J'y reviendrai.

Faire partager notre expérience, avoir le même discours quels que soient nos interlocuteurs, dans le bureau d'un directeur ou d'un ministre comme devant les salariés ou les adhérents du syndicat.... C'est une question de crédibilité et cela vaut à tous les niveaux, du représentant du personnel au secrétaire général de la Confédération. Je dis souvent de ne pas confondre plaire et séduire : celui qui veut plaire à tout le monde va dire ce que l'autre attend de lui, et à force de dire oui à tout le monde, se retrouve coincé. C'est en séduisant que vous amènerez l'autre à venir sur vos positions.

Je ne suis pas adepte de regarder dans le rétroviseur ni de faire table rase du passé. Ce que je constate, c'est que pour aborder le futur, il faut parfois se rappeler le passé et s'en nourrir.
Il faut bien entendu vivre le présent, mais on a besoin du passé pour construire l'avenir.
Il faut mieux pouvoir réfléchir un peu avant d'agir, savoir quelques fois donner du temps au temps ou savoir contenir son impatience et sa fougue.

Le syndicalisme, ce n'est pas que de l'idéologie (au bon sens du terme), c'est aussi du pragmatisme, c'est d'aller sur le terrain à la rencontre des salariés. Ce n'est pas uniquement être derrière un ordinateur ou un smartphone et à surfer sur les réseaux sociaux, où l'on voit tout et son contraire, de la vérité à la fake news ou bobard, de l'insulte anonyme à la félicitation.

Durant mes 14 ans de mandat de Secrétaire général, j'ai effectué en moyenne deux déplacements par semaine pour aller à la rencontre des camarades, visiter entreprises et établissements, hôpitaux, rencontrer des directions et nos structures syndicales. Je revenais, à chaque fois nourri des expériences, du vécu, des difficultés, des revendications… J'ai pu ainsi pour certains cas intervenir ou faire intervenir pour régler, apaiser les situations.
Je suis dernièrement très souvent interrogé sur la méthode Macron. Pour certains, c'est « *vous discutez et je tranche* ». Pour d'autres, c'est la méthode du vélo : « *tant qu'on pédale et qu'on avance, on ne tombe pas* ».
Quant à moi, je dirai que le président de la République est « *libéral économiquement* » et « *étatiste ou autoritaire socialement* », et sans attachement syndical particulier, ni culture sociale spécifique.
Avec lui contrairement à ces prédécesseurs pas d'interlocuteur privilégié parmi les organisations syndicales. D'ailleurs, FO n'a jamais demandé et ne veut pas être interlocuteur privilégié, c'est autre chose d'essayer d'être incontournable et de peser.
C'est aussi une question de conception de l'articulation entre ce qu'on appelle la démocratie sociale et la démocratie politique, la différence entre intérêt collectif et intérêt général.
Le Président confond vitesse et précipitation, il y a beaucoup de fronts ouverts en même temps, c'est ce que j'ai annoncé peu après les annonces sur la formation professionnelle qui ont suivi l'annonce de la réforme de la SNCF. Ce qui se joue aussi à travers tout cela, c'est la place et le rôle des Confédérations syndicales, avec l'articulation de l'interprofessionnel, de la Branche et de l'entreprise. Or, rappelez-vous, pendant la campagne présidentielle le candidat Macron ne reconnaissait pas le rôle interprofessionnel des syndicats, niveau qui selon lui est de la responsabilité de l'État, car du ressort de l'intérêt général. S'attaquer à ce niveau, c'est non seulement nier la liberté syndicale, mais c'est aussi avoir une conception autoritaire et verticale des relations sociales. Ce que nous ne devons jamais accepter, c'est aussi une grave entorse à l'égalité de droit républicaine.

Revenons un instant sur **LA QUESTION DES ORDONNANCES TRAVAIL.**
Les ordonnances portant sur la réforme du Code du travail ont donc été ratifiées et ont désormais force de loi.
Conformément au mandat donné par le dernier CCN de septembre, la journée de grève et de manifestations du 16 novembre a été proposée et organisée appuyée par un texte syndical faisant référence aux nombreuses dispositions inacceptables des ordonnances (dispositions dont nous avons demandé le retrait), mais aussi à la question salariale, à la CSG et d'autres sujets de risques et d'inquiétudes.

La concertation fut intense et sans oublier les points (majoritaires en nombre), que nous contestons nous avons obtenu principalement le maintien du rôle des Branches et via un amendement une plus grande liberté de désignation des délégués syndicaux, même si tout n'est pas encore complètement réglé. Et nous avons évité d'autres points, comme la possibilité de négocier sans syndicat jusqu'à 150 salariés.
Par ailleurs, de nombreux recours ont été engagés contre un certain nombre de dispositions contenues dans les ordonnances que nous avons toujours contestées ; à savoir notamment sur la question du référendum, les motifs des lettres de licenciement, la disparition du CHSCT, etc. Une dizaine de recours ont été déposés.
Dernièrement la confédération a saisi le comité européen des droits sociaux pour contester une des dispositions phares des ordonnances à savoir la mise en place d'un barème impératif devant les prud'hommes comme étant contraire à la Charte sociale européenne.
C'est une véritable stratégie judiciaire que nous menons afin de diversifier nos moyens d'agir en justice en ciblant des thématiques au plan national tout en assurant une complémentarité par d'autres recours.
Mais cette stratégie ne peut être efficace que si elle a l'écho et les remontées des dossiers individuels que nos structures connaissent, la confédération pouvant se porter partie intervenante lors de contentieux individuels.

Les premiers effets des ordonnances sur la question des IRP et la réduction des mandats, la suppression du CHSCT, la mise en place du CSE et bientôt la généralisation de l'accord majoritaire, commencent ou vont commencer à se faire sentir. C'est l'un des points importants que nous avons rejetés et qui posent moults problèmes.
Vous avez dû aussi voir l'ensemble des outils qui ont été élaborés à votre intention les fiches relatives aux ordonnances ainsi que les fiches sur les élections professionnelles afin de vous permettre de mieux appréhender les changements qui sont nombreux et importants je pense à la mise en place du CSE et des élections, mais aussi être informés et outillés sur les autres sujets qui pourront donner lieu à des négociations dans vos entreprises ou établissements.

Par ailleurs, ce que nous avions demandé lors des concertations et obtenu à savoir une véritable procédure de suivi et d'évaluation s'est mis en place très rapidement. Ainsi a été créé un Comité d'évaluation et de suivi des ordonnances sous l'égide de France Stratégie, l'idée étant d'évaluer en continu et de pouvoir apporter le cas échéant des correctifs.
Ce comité, dans lequel l'ensemble des organisations syndicales patronales et les services des ministères concernés siègent, a commencé un travail conséquent. Ce travail est basé notamment sur l'ensemble des remontées du terrain en ce qui concerne les difficultés rencontrées notamment en ce qui concerne la mise en place des CSE et des représentants de proximité.

Je le redis : tout le travail qui a été fait pendant la période sur les ordonnances l'a été avec l'unanimité du Bureau confédéral. Je peux comprendre que certains camarades dans l'organisation aient pu être déstabilisés et que cela ait pu générer des incompréhensions.
Mais nous considérons que notre comportement a été le plus efficace dans le contexte donné, la meilleure tactique à adopter dans la période.
Bien sûr, le film aurait pu être différent, par exemple si toutes les confédérations avaient respecté leurs engagements, si la période avait été différente, mais avec des si…
Reprenons le scénario :
Un président nouvellement élu avec des promesses de campagne et des annonces fortes sur ce qu'il allait entreprendre en termes de réforme, et une large majorité à l'Assemblée.
Comment croire un seul instant qu'il allait renoncer dès le lendemain de son élection ?

Du moment où il a accepté les conditions que nous lui avions posées, à savoir détendre le calendrier, mener une concertation et tout poser sur la table, ce qui a été fait, pourquoi nous ne serions pas allés discuter et faire avancer nos positions ? Fallait-il dire non et partir en vacances, ou fallait-il – ce que nous avons fait – débattre, pied à pied, pendant plusieurs mois ?
Au final, j'ai toujours dit que cela n'était ni satisfaisant ni équilibré, mais nous avons fait bouger des lignes, obtenu des éléments, bloqué certaines dispositions, et, oui, nous n'avons pas été entendus sur d'autres points importants que nous n'avons pas pu empêcher et qui font que les ordonnances sont loin d'être équilibrées.
Un élément qui demeure essentiel : nous avons préservé le rôle de la Branche, même si tout n'est pas satisfaisant, et je reste persuadé que nous avons été le plus efficace possible dans un contexte donné et que, sans cela, ç'aurait été bien pire. Et arrêtons les fantasmes, les sous-entendu, les procès de cours de récréation : c'est mal me connaître que de penser que quelqu'un pourrait m'envoûter ! J'ai côtoyé, en tant que secrétaire général, quatre présidents de la République, et je ne fus ou ne suis ni Chiraquien, ni Sarkosyste, ni Holllandais, ni Macroniste, tout simplement parce qu'ils sont ou ont été présidents de la République, que je suis secrétaire général de FO et que nous ne défendons pas les mêmes intérêts. Il faut vraiment être à court d'arguments pour dire de telles sottises.
Après les ordonnances Travail, des dossiers lourds ont été sur la table des négociations ou de concertation ces derniers mois : apprentissage, formation professionnelle, assurance chômage, statut de l'encadrement, emploi des travailleurs handicapés, égalité salariale et violences faites aux femmes sans oublier bien sûr la concertation dans la fonction publique sur laquelle je reviendrai.

En début d'octobre dernier en ma qualité de Secrétaire général j'ai été reçu en tête à tête avec le Président. L'occasion pour FO de lui rappeler nos positions sur la formation professionnelle et notamment notre volonté d'ouvrir une négociation interprofessionnelle sur le sujet, l'apprentissage et l'assurance chômage ont également été évoqués.
Parmi les points que je lui ai soulignés figuraient aussi notre attachement au paritarisme, notre refus de réduire les droits des demandeurs d'emploi ainsi que l'existence de droits individuels, mais définis collectivement, ce qui est à l'opposé du chacun-pour-soi.
FO a été reçue en délégation quelques jours plus tard par le Premier Ministre ; au menu des échanges, le même triptyque : apprentissage/ formation professionnelle et assurance chômage.
Sur ce dernier sujet, nous ne savions pas à l'époque s'il s'agirait d'une concertation ou d'une négociation, rien n'était exclu, le gouvernement indiquant vouloir traiter de 4 sujets : les démissionnaires, les indépendants, la lutte contre la précarité et le contrôle de la recherche d'emploi.
Dès lors, notre organisation a fait valoir ses positions sur ces sujets.

Ce que nous avons eu de cesse de réitérer lors des réunions qui ont suivi.
SUR L'APPRENTISSAGE nous avons demandé à revaloriser le statut de l'apprenti, celui du maître d'apprentissage ; préserver et améliorer l'enseignement professionnel enfin l 'absence d'antinomie entre l'enseignement professionnel et les CFA.

L'apprentissage a fait l'objet d'une concertation lancée à la mi-novembre organisée par France Stratégie autour de plusieurs groupes de travail et présidée par une

personnalité qui avait pour mission de remettre un rapport au gouvernement.
FO a pris part pleinement dans cette concertation, considérant que l'apprentissage doit constituer une voie d'excellence sécurisée et volontaire pour les jeunes en formation. Nous avons insisté tout au long de cette concertation sur la préservation d'une bonne articulation entre CFA et lycées professionnels, sur le renforcement de l'orientation des jeunes, la revalorisation de la rémunération des apprentis ou le renforcement du statut du maître d'apprentissage.
Force est de constater que la méthode n'a pas été optimale en ce qui concerne la qualité des échanges. Au final, le fruit des concertations devait donner lieu à des préconisations contenues dans le rapport remis aux ministres concernés début février.
Ce rapport, qui ne constitue qu'un point d'étape, formulait un certain nombre de préconisations : certaines qui reprennent nos positions, d'autres qui ne nous conviennent pas et que nous contestons.
Nous avons pu l'exprimer lors de la réunion à Matignon le 9 février qui suite à la concertation avait pour objet de dévoiler les orientations gouvernementales en matière d'apprentissage.

Nous avons pu mettre en avant les points positifs : une revalorisation, mais insuffisante du contrat d'apprentissage, une aide de 500 euros au permis de conduire, une reconnaissance trop légère du maître d'apprentissage et relever les points absents : pas d'aide au logement ni à l'acquisition de matériel.
Sur les points d'opposition : l'orientation transférée aux régions alors que cela doit rester de la responsabilité de l'éducation nationale, mais aussi une opposition aux propositions de l'apprentissage au-delà de 25 ans et sans borne d'âge, à la suppression de contrôle par les prud'hommes de la rupture du contrat d'apprentissage.
Parallèlement avaient lieu par négociation entre interlocuteurs sociaux, organisations syndicales et organisations patronales : les sujets de **LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CHÔMAGE.** Préalablement, le gouvernement a envoyé des documents d'orientation. En ce qui concerne la formation professionnelle, un document d'orientation a été transmis par le gouvernement aux interlocuteurs sociaux en novembre dernier. Dans ce document des figures dites imposées. Une négociation a été décidée, elle s'est déroulée jusqu'à mi-février. Au final : un accord national interprofessionnel signé par 7 organisations sur 8.
Dans cet accord ont été notamment négociés et obtenus :

- un Conseil en évolution professionnelle (CEP) réaffirmé comme un droit universel, gratuit et de proximité avec un financement dédié ;
- un CPF renforcé en heures jusqu'à 400h au lieu de 150h et pour les moins qualifiés jusqu'à 550h au lieu de 400h aujourd'hui ;
- la conservation du CIF rebaptisé CPF de transition ce qui fut une vraie bataille, car la disparition du CIF était une figure imposée du gouvernement. Par la négociation, nous avons réussi à imposer son maintien sous l'appellation désormais de CPF de transition avec un financement dédié.

En ce qui concerne la gouvernance, l'accord maintient une gouvernance paritaire du système de formation professionnelle en renforçant notamment la responsabilité des Branches tout en simplifiant le niveau national interprofessionnel.
Ce texte auquel nous sommes parvenus est ce qu'on appelle un bon compromis, il a été négocié avec opiniâtreté, il renforce et maintient des droits.
Comme je le dis régulièrement quand on est d'accord on signe et on défend, quand on n'est pas d'accord on ne signe pas et on combat.

En ce qui concerne **l'assurance chômage,** la négociation a démarré sur la base d'un document de cadrage envoyé par le gouvernement début janvier et s'est achevée en février par l'accord du 22 février signé également à 7.
L'enjeu était pour les interlocuteurs sociaux de trouver un accord réformant pour partie l'assurance chômage sans pour autant dégrader les droits des autres demandeurs d'emploi.
Il est important de rappeler que la convention d'assurance chômage de 2017 perdure et que cet accord a pu être trouvé afin de mieux sécuriser les trajectoires professionnelles des demandeurs d'emploi les plus précaires et de renforcer ainsi que de financer la formation des démissionnaires dans un objectif de retour rapide à un emploi durable et de qualité.
Quatre grands sujets sont abordés dans cet accord : la situation des démissionnaires, celle des indépendants,

la problématique des contrats courts et la question de la gouvernance.
L'accord signé fait la démonstration que les interlocuteurs sociaux ont su trouver un compromis dans la gestion de l'assurance chômage.
L'enjeu était important, car il en dépendait la continuité pour les interlocuteurs sociaux d'avoir la responsabilité de négocier la convention d'assurance chômage. Et je suis persuadé que l'État ferait moins bien que nous, obnubilé par l'austérité comptable.

Il faut bien faire la distinction entre ce qui a été négocié entre interlocuteurs sociaux et ce que le gouvernement a annoncé par la suite.
Aujourd'hui, nous sommes confrontés au sort réservé à ces deux accords dans le projet de loi intitulé « *liberté de choisir son avenir professionnel* » qui doit être présenté le 27 avril soit à la fin de notre congrès et mis en débat à l'Assemblée nationale en juin prochain. Nous avons d'ailleurs été consultés dans tous les organismes et commissions sur le projet de loi et avons donné comme consigne de ne pas voter pour, tout en réitérant nos positions.
Nous ne sommes pas de ceux qui disent que l'État doive reprendre intégralement un accord dans la loi. C'est la différence entre la démocratie politique et la démocratie sociale, et nous n'avons pas à être des co-législateurs.
Mais il y a un minimum de respect de ce que je vais appeler « *l'esprit de l'accord* », or ce n'est pas le cas en l'espèce, car il y a beaucoup de points contenus dans les deux accords conclus qui ne sont pas respectés dans le projet de loi voire qui vont plus loin que les accords.
Ainsi en ce qui concerne la formation professionnelle : nous avons condamné l'idée d'un CPF monétisé qui donnera lieu à des pratiques inflationnistes de la part des organismes de formation et c'est pourtant ce que le gouvernement va faire.
Des inquiétudes sont fortes également sur les salariés des FONGECIF qui disparaissent et ceux des OPCA dont les missions vont se transformer du fait de la collecte effectuée désormais par les URSSAF, d'ici 3 ans.
En ce qui concerne la traduction de l'accord assurance chômage :
Alors qu'a été maintenu le fait que les interlocuteurs sociaux continuent à négocier la convention d'assurance chômage échappant à l'étatisation évoquée il y a encore peu de temps, cette négociation se ferait désormais sous contrainte si je puis dire.
En effet il est prévu dans le projet de loi que ces négociations seraient très encadrées budgétairement.
Aujourd'hui, l'assurance chômage est une délégation de l'État, il ne faudrait pas que nous devenions les sous-traitants de l'État ce qui bafouerait la liberté de négociation.
Plusieurs facteurs sont importants à garder en tête :
La programmation des finances publiques jusqu'à 2022 prévoit que les organismes sociaux dont l'assurance chômage doivent contribuer sur la période à une réduction de 30 milliards d'euros de déficit budgétaire et le remplacement de la cotisation salariale de 2,4 % par la CSG de 1,7 point.
La CSG étant une contribution ou impôt défini dans le PLFSS, Bercy entend avoir son mot à dire ce qui pèserait et limiterait la liberté de négociation des interlocuteurs sociaux.
Tout ceci est une attaque directe à la fois au paritarisme, mais aussi à l'existence même du niveau interprofessionnel, comme je le disais tout à l'heure.
On le voit bien dans ses annonces et dans son projet de loi : si le gouvernement laisse une place au niveau de la Branche où subsiste un paritarisme parallèlement il a renforcé le niveau de l'entreprise à qui on donne plus de liberté en termes de négociation.
Mais est remis en cause le niveau interprofessionnel représentant aux yeux du gouvernement l'intérêt général (pour nous FO il s'agit non de l'intérêt général, mais de l'intérêt collectif), et considérant que les syndicats ne sont pas en charge de l'intérêt général, mais que c'est l'État seul qui l'est.

L'actualité de ces derniers mois a été dense et intense aussi sur **LE SUJET DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES,** déclarées cause nationale du quinquennat par le Président.
Nous sommes en ce moment en pleine concertation avec la ministre du Travail sur ces sujets d'importance, concertation dont la séance finale se tiendra très exactement le 3 mai prochain.
Il a fallu l'élément déclencheur du scandale Weinstein pour que la parole se libère en tous lieux. Sur la question des violences sexuelles et sexistes faites aux femmes je le dis clairement « c'est tolérance zéro ».
Quant à l'égalité professionnelle, cela a toujours été un combat syndical pour notre organisation.
J'ai l'habitude de dire que je n'ai pas de regret, mais en ce qui concerne la présence de femmes aux postes de responsabilités dans l'organisation, hormis le bureau confédéral où nous avions pratiquement la parité, je regrette que les camarades femmes ne soient pas plus nombreuses dans les structures, CE, UD, CE ou CA d'UD, FD…, même si elles sont de plus en plus nombreuses comme adhérentes et militantes. N'ayant jamais été pour les quotas ni pour la stricte parité, je pense désormais qu'il faut être beaucoup plus fermes. De manière générale sur ces sujets, après les engagements et les promesses, il faut des actes.

Le sujet de l'égalité salariale en est l'exemple le plus frappant. 45 ans de lois successives, un arsenal législatif complet et pourtant on en est toujours à 20 à 25 % d'écart salarial dont 9% de pure discrimination inexpliqué. FO, sur ce sujet, a toujours revendiqué l'application effective de la loi, à savoir notamment faire appliquer les sanctions pécuniaires en cas de manquement.
Le groupe FO a porté le 23 janvier dernier une résolution du CESE sur le sujet de l'égalité, votée à l'unanimité. Il faut retenir de ce texte, engagé et ambitieux, la volonté de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats en ce qui concerne les négociations sur l'égalité et précisément salariale.
Ce texte a eu un écho favorable du gouvernement, puisqu'en effet, en ouvrant les concertations sur le sujet, la ministre a annoncé cette même volonté de passer d'une obligation de moyens à celle de résultats.
Cette préoccupation d'égalité professionnelle et de lutte contre les violences concerne aussi bien pour le secteur privé que le secteur public.

J'en viens donc au **SUJET DE LA FONCTION PUBLIQUE.**
La fonction publique dans les trois versants est en souffrance, maltraitée depuis maintenant des années au prétexte de réduire le déficit budgétaire. Sans rentrer dans les détails, après la RGPP et la MAP, c'est aujourd'hui CAP 22, qui est d'ailleurs dans la même veine, à savoir : pression budgétaire, atteintes au statut, restrictions des personnels, désertification et privatisations.
Depuis des années, FO revendique un vrai débat sur le rôle et les missions du service public républicain.
À chaque nouveau président, j'ai demandé à ce qu'il y ait le débat : on m'a toujours répondu oui et il n'a jamais été tenu. Or ce débat est plus que jamais d'actualité.
La France ne peut pas continuer à promouvoir son modèle universaliste à l'extérieur et le remettre en cause pour l'intérieur.
Les raisons de mécontentement des agents sont nombreuses : annonces de suppressions de postes, gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, augmentation de la CSG, sens et rôle du service public.
La concertation entre le gouvernement et nos camarades fonctionnaires a démarré début avril, elle a été annoncée pour durer jusqu'en octobre prochain soit 10 mois.
Sur la table, l'organisation du dialogue social, les primes individuelles et collectives, la mobilité et le recours au contrat. Rien que sur ces derniers points, les débats s'annoncent animés.

En effet, qu'est-ce qui relève ou pas du secteur public ? Je dis aussi attention aux expérimentations de privatisations, c'est-à-dire à des remises en cause du bien commun qu'est le service public, qui par ailleurs n'a pas à être géré comme une entreprise privée.
Beaucoup de questions essentielles sont sur la table de notre côté : quelle est la conception du gouvernement en matière de service public ? Quel respect des principes républicains ? Quelle vision sur le rôle et les missions du service public ?

Les réponses à ces questions sont essentielles, car d'elles dépendra le sens du service public. Ce sens que veulent retrouver une majorité d'agents qui l'ont aujourd'hui perdu.
Dans un tel contexte la journée de mobilisation du 22 mars a été réussie et a constitué un véritable avertissement pour le gouvernement préalablement à l'ouverture officielle de la concertation. Une autre journée a été programmée pour le 22 mai.

UN MOT SUR LA SITUATION DANS LES EHPAD MES CAMARADES.
Les salariés des EHPAD ont manifesté deux fois depuis ce début d'année avec le soutien et c'est notable des familles, des associations d'usagers et même des directions des établissements. Il y a urgence à traiter cette question, car il s'agit là d'une question certes sociale et économique, mais aussi de dignité et de respect humains. La revendication principale consiste à obtenir ce qui avait été annoncé en 2012 à savoir un salarié ou un agent par résident à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays.
Or la tension budgétaire sur les effectifs et les conditions de travail sont toujours aussi fortes, créant de fait ce qu'on appelle une double maltraitance institutionnelle : les résidents souffrent de ne pas être pris en charge correctement, les personnels souffrent de ne pas pouvoir faire leur travail comme ils voudraient le faire.
Un geste a été fait en annonçant un budget supplémentaire qui était déjà dans les tuyaux, mais le montant est dérisoire pour régler de manière pérenne la situation. J'avais indiqué sur ce sujet précis que les pouvoirs publics puissent consacrer une partie des recettes fiscales supplémentaires liées à la croissance.
Le gouvernement devait faire de nouvelles annonces fin mars, on ne les a toujours pas eues. J'en arrive à penser qu'il n'a pas mesuré l'ampleur du problème.
LA SITUATION DANS LES HÔPITAUX n'est guère enviable et les annonces du Plan santé ne masquent pas les tensions et les inquiétudes qui concernent tous les agents, y compris les directeurs d'hôpitaux.
Surtout lorsqu'on fait le lien avec la loi de programmation des finances publiques de janvier dernier adressée à Bruxelles et qui trace la trajectoire des finances publiques pour les 5 ans à venir, et que dans celle-ci il est fait l'hypothèse conventionnelle d'une contribution du secteur des organismes de protection sociale obligatoire à la

réduction du déficit de l'État ; il est question, je vous le rappelle, de 30 milliards d'euros sur ces 5 ans !
Au titre des dépenses sociales en question, on trouve l'assurance maladie, la famille, les retraites, les hôpitaux ou encore l'assurance chômage.
Le social étant à nouveau la variable d'ajustement du déficit public (!!), comment alors ne pas faire le lien de cette hypothèse avec les projets actuels du gouvernement ?

Le 6 décembre prochain auront lieu les élections professionnelles dans les trois versants de la Fonction Publique, ce sont 5,5 millions de fonctionnaires qui sont appelés à voter, vous avez été sollicités par sondage pour trouver un slogan confédéral à la campagne qui va se mettre en place plus précisément dés après le congrès.

Autre sujet de grande importance qui nous attend : **LA QUESTION DES RETRAITES.**
Abordée sur l'aspect méthodologique, la réforme de la retraite annoncée par le candidat et confirmée par le Président Macron va entrer dans une phase de concertation intense. Cette phase a été décalée dans le temps et durera jusqu'à l'année prochaine.
Le sujet des retraites, on le sait, est un des sujets les plus sensibles, car aussi récurrent et anxiogène, il est aussi très technique.
C'est aussi une promesse de campagne de l'actuel président, et il a confié ce sujet à un vrai connaisseur des relations sociales propulsé Haut-Commissaire à la réforme des retraites et entouré d'experts. Depuis des mois ils consultent, voyagent et compilent sans que l'on sache encore quels grands principes vont être annoncés. On ne peut savoir à l'avance l'issue de ces discussions et nous en sommes aux préalables. Les premiers contacts ont permis de ré exposer les positions ainsi que les lignes rouges de notre organisation sur le sujet à savoir en bref : l'attachement de FO à un système par répartition et notre opposition à un système notionnel qui doit s'ajuster automatiquement à un régime unique ainsi qu'à un système de solidarité a minima qui nécessiterait à chacun de rajouter un système complémentaire qui impliquerait la mise en place de fonds de pension.
Le moins que l'on puisse dire **C'EST QUE LES RETRAITÉS** ont été malmenés ces derniers temps et ils l'ont dénoncé à plusieurs reprises en manifestant à l'appel unitaire de l'ensemble des organisations de retraités, pouvoir d'achat en chute depuis 2010 du fait de la faible revalorisation des pensions et de l'augmentation des prélèvements sociaux cumulés avec l'augmentation de la CSG.
On leur demande qui plus est d'accepter l'effort au nom de la solidarité. C'est oublier qu'ils ont, lorsqu'ils travaillaient, pratiqué la solidarité intergénérationnelle inhérente au principe par répartition et aussi méconnaitre le fait qu'ils soient aujourd'hui souvent conduits à assurer la solidarité familiale compte tenu du chômage qui frappe fréquemment leurs enfants ou petits-enfants.
Les retraités étaient encore dans la rue le 15 mars dernier mobilisés pour dire qu'ils n'étaient « *Ni privilégiés ni assistés* ».

LA QUESTION CENTRALE DU POUVOIR D'ACHAT était au cœur de la mobilisation des retraités, mais elle touche tout le monde.
Son augmentation demeure pour FO la revendication principale qui reste pleinement d'actualité.

À ce titre nous continuons à revendiquer une hausse du SMIC conséquente de sorte
à ce qu'il atteigne progressivement 80 % du salaire médian, mais aussi une augmentation générale des salaires de base, pensions, retraites et minima sociaux, ainsi qu'une augmentation du point d'indice dans la fonction publique.
En ce qui concerne le SMIC, nous avons pu, publiquement le 19 décembre dernier, regretter une fois de plus l'absence de coup de pouce au SMIC, mais aussi dénoncer la position du groupe d'experts dans son rapport chargé d'éclairer la décision du gouvernement sur sa proposition de supprimer l'indexation du SMIC.
FO a réagi très rapidement dès la parution de ce rapport pour exprimer son opposition à toute désindexation et rappeler notre mise en garde vis-à-vis du groupe d'experts monocolore relevant du libéralisme économique. FO a également, dans la foulée, alerté les pouvoirs publics en précisant que ce serait une faute économique et sociale lourde de sens accentuant l'image d'un gouvernement de riches.
La réaction du gouvernement dans un premier temps a été d'affirmer son attachement à la hausse automatique du SMIC.
J'ai pu également revenir sur le sujet d'une éventuelle désindexation totale ou partielle quand nous avons été réunis officiellement début janvier sur l'objet social de l'entreprise et la future loi PACTE, le ministre de l'Économie écartant toute désindexation au SMIC.
Il l'a réaffirmé lors d'une conférence de presse mi-janvier : ça va mieux en le disant et il y a lieu d'être vigilant sur ce point comme sur de nombreux autres.
Rappelons que la hausse du SMIC concerne un salarié sur 10 que plus de 12 % des salariés des services sont payés au niveau du SMIC et que 55 % des salariés payés aux SMIC sont des femmes.

Autre sujet, l'annonce du Premier Ministre sur la défiscalisation rebaptisée socialisation des heures

supplémentaires, à échéance de 2020 en prévoyant éventuellement une mise en œuvre plus rapide.
Selon une étude récente, seules 14 % des entreprises envisagent des augmentations de salaire malgré une conjoncture favorable.
La palme de l'indécence revient à l'entreprise Whirpool qui deux mois avant la fermeture de l'usine à Amiens a proposé lors des négociations salariales d'offrir comme prime un sèche-linge !
À Air France plusieurs journées de grèves ont été organisées depuis ce début d'année (le 30, 3 et 7 avril dernier) pour réclamer des hausses de salaire. Les organisations syndicales ainsi que les catégories de personnel s'organisent même face aux tentatives de divisions de la Direction (pilotes d'un côté et navigants commerciaux et personnels au sol de l'autre). Elles réclament 6 % de hausse générale.
Sur le front de l'emploi, malgré des chiffres encourageants en ce qui concerne les emplois crées ou la baisse du chômage, on constate la multiplication des annonces de restructurations, plans sociaux voire la mise en place des ruptures conventionnelles collectives issues des ordonnances Travail.
Je ne pourrai citer toutes les entreprises ni les actions des camarades face à ces annonces, mais elles ont été conséquentes.
Chez Carrefour, la journée de grève et de mobilisation du 31 mars contre le plan de transformation de la direction qui prévoit de laisser sur le carreau près de 5000 salariés et de mettre en place un plan de réduction des coûts de 2 milliards par an. À ces annonces s'est ajouté le mépris suite à l'annonce du montant moyen de la participation à hauteur de 57 euros contre 610 euros l'année dernière.
La mobilisation a été une réussite historique avec 180 hypermarchés concernés, 50 % des salariés en grève soit 40 magasins bloqués et les autres très perturbés.
Toutes les enseignes du groupe ont été perturbées. Déjà le 1er mars le rassemblement devant le siège de Carrefour avait été très suivi.
FO, première organisation chez Carrefour, attendait après cette journée un arrêt de l'épreuve de force et un retour à la négociation des dossiers en cours, un retour tout court au dialogue social, et aujourd'hui un accord a été signé.

Une bonne nouvelle, il en faut : **LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE** reprend des couleurs ! Que ce soit en matière de production industrielle (la plus forte enregistrée depuis 2011) ou en termes de créations d'emplois, notamment dans le secteur de l'automobile.
Néanmoins, cela reste un secteur fragile on le voit par exemple avec la fermeture de l'usine Tupperware en Indre-et-Loire ou de Ford Aquitaine à Blanquefort où je me suis rendu récemment avec les camarades de la Fédération des Métaux. Autre point de satisfaction, la remise en selle du Conseil National de l'Industrie où FO siège.

Je ne peux aborder l'ensemble des sujets, mais il en est un que je dois évoquer la **situation en Outre-mer.**
L'Outre-mer fait partie intégrante de la République et nul ne doit l'oublier malgré l'éloignement. L'emploi, le service public, les salaires sont aussi au cœur des revendications.
Durant cette dernière période, je suis allé à la Martinique et à la Réunion. Également durant cette période, des conflits ont éclaté à Mayotte et en Polynésie.
Nous avons soutenu à chaque reprise nos camarades par des communiqués de presse et dénoncé l'attitude provocatrice des pouvoirs publics sur place.
À Mayotte, la situation s'enlise et FO a soutenu les camarades dès le début dans leur combat contre l'insécurité appelant le gouvernement à mettre tout en œuvre pour ramener le calme dans l'île et pour faire appliquer les mêmes droits que les autres départements on ne peut pas parler d'égalité réelle en Outre-mer et agir en faisant le contraire ; il faut de manière urgente mettre en place de véritables garanties économiques sociales et syndicales.

En Polynésie, la confédération a apporté aussi son soutien pour les salariés qui se battent pour le maintien de leurs acquis sociaux régime de retraite tarification des médicaments lutte contre la vie chère, mesures de protection de l'emploi local.
En Nouvelle-Calédonie, un compromis au forceps a été trouvé sur la question du référendum relatif à l'indépendance.
Je ne doute pas que les camarades de l'Outre-mer vont aborder tous ces sujets lors de la résolution Outre-mer jeudi.

J'en viens avant de conclure mon propos **SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ À METTRE EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE ORGANISATION.**
Le troisième cycle de la mesure de l'audience 2017-2020 est entamé et toutes les élections vont compter pour la prochaine mesure de l'audience qui permettra de déterminer de nouveau notre représentativité.
De nombreux outils ont été mis à votre disposition par la confédération, il vous appartient de vous les approprier et de les faire connaitre.
Ainsi, les dates prévisionnelles des élections à venir ont été données aux structures afin de vous permettre d'anticiper la mise en place des élections, mais surtout cela vous indique si FO est implantée ou pas dans l'entreprise ou l'établissement.
Il est en effet important de rappeler que la mise en place du nouveau CSE doit se faire avant le 1er janvier 2020 au plus tard et il est donc prévu que toutes les entreprises doivent organiser des élections en 2018 ou 2019. Aujourd'hui encore nous avons le même écart par rapport à la CGT et à la CFDT, dans notre degré d'implantation (32% contre 45%) dans le privé. Je le dis et le redis : le syndicalisme, c'est d'abord une question de terrain, ce n'est pas simplement des positions ou revendications, mais c'est aussi se donner les moyens d'obtenir satisfaction, et cela passe inexorablement par le développement.

Un autre sujet d'importance est celui de **LA RESTRUCTURATION DES BRANCHES,** chantier mis en œuvre par des lois successives depuis 2014. Celui-ci a eu

un coup d'accélérateur que nous dénonçons : ainsi, dès le 1er août, les Branches de moins de 5000 salariés seront fusionnées.
Nous rappelons régulièrement aux pouvoirs publics que cette restructuration du paysage conventionnel ne doit en aucun cas se faire au détriment des droits acquis des salariés et doit tenir compte non pas des effectifs des Branches, mais du dynamisme de négociation dans la Branche.

Notre organisation continue de se développer et de créer des syndicats.
Une nouvelle structure a par exemple été créée dernièrement, FO médias, qui regroupe l'ensemble des salariés des médias, soit 33 sections d'entreprises, qui réunit journalistes personnels administratifs techniciens et intermittents du spectacle c'est aussi anticiper sur les métiers de demain et la fusion des Branches.
Pour laisser le plus de place possible à la parole je suis resté sur l'essentiel de ces derniers mois, je n'ai pas pu aborder tous les sujets tant ils sont nombreux, logement social, fiscalité, justice prud'homale, l'impact du numérique, j'en oublie... Vous les aborderez lors de votre venue à la tribune et dans les commissions de résolution, et je ferai ma réponse la plus complète possible à l'issue de l'ensemble de vos interventions jeudi matin comme il est d'usage.

Notre organisation a cette année 70 ans. Elle a traversé des périodes difficiles. Au début, certains ne donnaient pas cher de notre peau. Depuis 40 ans j'en ai connu et vécu mes camarades, 1984, 1989, 1993, 1996, 2001, 2003, 2004, 2008 et 2017...mais malgré cette énumération de passages compliqués, l'unité de notre organisation a toujours été préservée, y compris lorsque ce n'était pas facile et malgré quelques départs en 1996. Tout simplement parce que désunis, on est affaibli, désunis, on ne se développe pas.
J'ai répondu aux journalistes qui me questionnaient sur comment allait se passer ce congrès, qu'un congrès de FO est toujours animé et que celui-ci serait « *rock and roll* ». D'aucuns parlent de hard rock, et pourquoi pas de heavy métal pendant qu'on y est !
Chacun d'entre nous peut avoir des convictions et les exprimer librement.
On peut ne pas être d'accord, les débats sont nécessaires et démocratiquement indispensables, mais toujours avec respect les uns des autres. Cela s'appelle tout simplement la fraternité ou la camaraderie.
Comme je dis souvent, bien que n'ayant pas fait de navigation, il y a un cap, pour y arriver il y a un itinéraire qui doit parfois changer selon la météo ou autres éléments, mais le plus important mes camarades c'est de garder le cap et de s'adapter au contexte.
Garder le cap c'est rester nous-mêmes, c'est-à-dire une organisation libre et indépendante qui a fait du réformisme militant sa colonne vertébrale et qui marche sur ses deux jambes : la négociation et l'action.
Oui FORCE OUVRIÈRE est un syndicat réformiste exigeant et militant, libre de son comportement.
Je terminerai, mes chers camarades, par des extraits du « *Discours à la jeunesse* » de Jean Jaurès.
« *Le courage, ce n'est pas de laisser aux mains de la force la solution des conflits que la raison peut résoudre : car le courage est l'exaltation de l'Homme et ceci en est l'abdication.*
Le courage, c'est de ne pas livrer sa volonté au hasard des impressions et des forces ; c'est de garder dans les lassitudes inévitables l'habitude du travail et de l'action.
Le courage, c'est d'être tous ensemble et, quel que soit le métier, un praticien et un philosophe.
Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel.
Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques ».
Alors s'il y a un qualificatif que je veux bien accepter, outre celui bien entendu de syndicaliste FO, c'est celui de Jauressien !

Vive FORCE OUVRIÈRE.
La parole est à vous mes camarades.

Jean-Claude MAILLY
Secrétaire Général 2004/2018
23 avril 2018, matin

Interventions

“ Je vous apporte le salut fraternel du syndicat départemental de l’Action Sociale de la Dordogne.

Le mois de janvier a été marqué par le succès de la grève et des manifestations du 30, dans les EPHAD.

Le mois de mars a été marqué par le succès de la grève et des manifestations du 22 dans la Fonction Publique, « *ce coup de semonce* » en direction des politiques menées par ce gouvernement.

Le syndicat de l’Action Sociale de la Dordogne, comme tous les syndicats départementaux de l’Action Sociale, y a pris toute sa part.

Le mois d’avril est riche des luttes des salariés de la SNCF, de Carrefour, d’Air France, des éboueurs, dans la Fonction Publique, de la jeunesse à l’université, pour les plus médiatiques et de toutes celles qui le sont moins.

Au cœur de ces luttes, celle de la SNCF voit les salariés non-cadres et cadres unis avec leurs organisations syndicales, pour tenter d’empêcher ce gouvernement de poursuivre son escalade dans la remise en cause de tous leurs droits sociaux particuliers et collectifs et plus particulièrement le statut des cheminots.

Les cheminots sont POUR le retrait du plan Macron-Spinetta, nous sommes POUR l’abrogation de la Loi travail et des Ordonnances Macron-Pénicaud.

Ils sont POUR le maintien de leur statut, des statuts particuliers de la Fonction Publique, nous sommes POUR le maintien de nos conventions collectives.

Ils sont POUR le Service Public, nous sommes POUR le Secteur Privé à but non lucratif, à mission de service public.
Ils sont POUR le maintien de leurs emplois, des 120 000 emplois dans la Fonction Publique, nous sommes POUR le maintien de tous les emplois.
Nous sommes tous POUR des augmentations de salaire et l’arrêt des politiques d’austérité qui passent pour notre secteur par un financement à hauteur des besoins.

Nous sommes POUR la Sécurité Sociale, CONTRE la mise en place des comptes personnels.

Nous sommes POUR le maintien de la retraite par répartition et des pensions, CONTRE le projet de retraite par point et capitalisé.
Face à cette montée des luttes particulières qui pourraient « *coaguler* », le gouvernement, qui ne veut pas changer de cap, poursuit la concertation ou les négociations encadrées, pour tenter de s’en sortir.

Les « *négociations encadrées* » ou « *étatisées* », au regard des résultats que nous connaissons pour l’assurance-chômage, l’apprentissage et pour la formation professionnelle, « *démontrent que ce gouvernement méprise le paritarisme* ».

Ainsi, servons-nous du passé comme l’a rappelé Jean-Claude dans son intervention à l’ouverture du congrès.

En 1959, BOTHEREAU a refusé de rentrer dans le gouvernement du Général de Gaulle.

En 1969, le Congrès Confédéral a appelé à voter Non au référendum qui voulait faire des syndicats des co-législateurs et cela a pesé d’un poids décisif dans l’échec de la tentative corporatiste.

En 1982, BERGERON a refusé de voir FO participer à la commission nationale de planification.

Aujourd’hui en 2018, force est de constater que « *la participation à la concertation concernant les Ordonnances Macron/Pénicaud a démontré toute la limite de l’exercice* ».

Aujourd’hui, comme hier, c’est la Liberté de négociation et l’Indépendance syndicale qui sont en jeu, face à cette marche au corporatisme.

Cette question essentielle devra être au cœur de nos résolutions, comme de décider des formes de la mobilisation pour soutenir les cheminots et ne pas les laisser isolés, au regard des enjeux de leur combat toujours en cours.
Il est temps d’être à la hauteur de la situation et des luttes en cours.

En 2018 comme en 1948,
Vive la résistance ouvrière,
Vive la liberté et l’indépendance,
Vive la confédération générale du travail FORCE OUVRIÈRE.

”

Pascal CORBEX
Mandaté par le SDAS 24
24 avril 2018, matin

“ Camarades, je vous apporte le salut fraternel du Syndicat Départemental de l’Action Sociale d’Indre-et-Loire.

Le Syndicat Départemental de l’Action Sociale défend les intérêts des salariés des établissements du secteur social, médico-social et de l’aide à domicile, à but non-lucratif. Nous sommes donc issus d’établissements privés, gérés par des associations loi 1901 et financés par des fonds publics (Conseil Général, Sécurité Sociale, Ministère de la Justice) et accueillons, accompagnons des enfants, des adultes, des personnes âgées, porteurs de handicap ou rencontrant des problèmes sociaux.

Nous sommes venus nombreux de notre syndicat d’Indre-et-Loire et nous nous souvenons, puisque nous sommes de Tours, des résolutions du 23ème Congrès Confédéral dans notre ville.

Mes chers camarades, dans notre département, comme ailleurs, les attaques sans précédent contre les acquis des salariés se poursuivent sous l’impulsion d’un gouvernement qui veut mettre à bas les financements du droit conventionnel du secteur à travers, entre autres, l’application de l’article 70 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, qui est venu signer la fin de l’opposabilité de nos garanties collectives aux financeurs.

C’est le blocage des salaires, le refus des organisations patronales de négocier des garanties nationales, qui nous renvoient à des accords d’entreprise « *peaux de chagrin* » visant à nous faire porter la responsabilité de l’organisation du travail dans les services et les établissements. L’esprit du syndicalisme libre, indépendant et confédéré n’est pas celui d’un syndicalisme maison, d’un syndicalisme d’accompagnement. Notre syndicalisme, c’est celui de la revendication sur le terrain économique de la lutte de classe conformément à la charte d’Amiens.
Mes chers camardes, la situation est extrêmement grave dans notre secteur. Nous sommes en train de rejoindre les situations considérablement dégradées de l’hôpital et des EHPAD.

Du secteur privé non lucratif nous exerçons des missions de service public. Nous vivons nous aussi, comme dans les hôpitaux, comme dans les EHPAD, comme à la SNCF, les restrictions budgétaires, la précarité, le manque de personnel, la déqualification, les suppressions de postes, la dégradation permanente et exponentielle des conditions de travail, le blocage des salaires…

Avec le syndicat, partout dans les établissements, à chaque conseil syndical, nous tentons d’établir et d’améliorer notre cahier de revendications. Notre mandat, c’est cela ! C’est celui de porter les revendications inscrites dans notre cahier conformément à nos résolutions, à celles prises en congrès par nos fédérations et notre confédération. Mes

camarades, ce qui s’applique en bas, doit s’appliquer en haut.

Dans notre syndicat, les positions prises par notre Confédération depuis juin 2017 ont provoqué de nombreuses et tumultueuses discussions. Aujourd’hui, malgré un assentiment général pour les premières années d’activité de ce mandat, l’accompagnement de Force Ouvrière dans les concertations sur les Ordonnances MACRON et les positions prises depuis ont largement pesé sur notre décision : notre syndicat a décidé de voter contre le rapport d’activité. Et ce n’est pas « un procès de cours de récréation » !

Car il n’y a pas à tortiller, où que l’on soit, de la cave au grenier, à quelque responsabilité que l’on soit, c’est le mandat de l’organisation qui doit être en toute circonstance porté ! C’est cela, l’indépendance d’une organisation syndicale confédérée. C’est cela la démocratie syndicale, la crédibilité et les valeurs de Force Ouvrière. Nous y sommes attachés.
Les militants de notre syndicat sont largement investis dans les mandats de notre Union Départementale et partout, nous constatons les mêmes attaques, au fond contre les mêmes acquis, dans une seule et unique logique, celle du capitalisme sauvage.

Depuis des années, il s’est agi de construire le rapport de force. Lors des manifestations contre la Loi Travail, notre organisation a clairement été identifiée par les médias et les salariés comme étant à la pointe du mouvement revendicatif. Oui, si nous ne sommes pas parvenus à obtenir le retrait de la loi, nous avons pesé sur la situation, nous étions cohérents avec nous-mêmes, c’est-à-dire avec nos résolutions prises dans les instances de nos organisations et nous en avons bénéficié.

La volte-face du bureau confédéral au moment de la mise en place des Ordonnances Macron, volte-face confirmée avec la signature de l’Accord National Interprofessionnel

sur la réforme de la Formation Professionnelle a suscité dans les rangs de notre organisation, et plus largement, nombre d'interrogations et d'incompréhensions.

Pour nous, les Ordonnances Macron s'apparentaient à une Loi El Khomry XXL. Il eut été logique que la réponse de notre Confédération soit à la hauteur de la nouvelle attaque contre les acquis de tous les salariés.

Au lieu de cela, mes camarades, nous avons eu des déclarations publiques du Secrétaire Général de notre Confédération qui semblait confondre concertation et négociation.

Sur la formation professionnelle, notre syndicat a exprimé un total désaccord avec la signature de Force Ouvrière. Pour notre syndicat, la fin du CIF est inacceptable ! Dans notre secteur d'activité, l'accès à la formation continue qualifiante ne peut se faire que par le Congé Individuel de Formation. Le coût moyen d'un CIF était de 25 000 €, et dans notre secteur, il pouvait atteindre environ 100 000 € pour la formation d'Educateur Spécialisé par exemple. Vous l'avez tous compris, les 5000 € du CPF sont un affront à nos qualifications.

À cela il faut ajouter que cette réforme percute la casse en cours des diplômes d'État dans notre secteur.

La négociation ne peut s'effectuer que sur la base du rapport de force, c'est le B. A. BA du syndicalisme. Il était temps, et les militants l'attendaient, de se donner les moyens d'organiser la grève interprofessionnelle sur la base de revendications communes à tous les secteurs.

Alors, d'aucuns disent, c'est vrai, que la grève générale ne se décrète pas, qu'il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton. Mais, camarades, quand on affirme cela, il ne faut pas, en même temps mettre le pied sur le frein !

Pour la satisfaction de toutes nos revendications et face aux attaques du capital, il s'agit pour la Confédération, maintenant, de mettre en synergie toutes les énergies de nos Syndicats et de nos Fédérations. N'y allons pas par 4 chemins, dès la fin de ce congrès, préparons la grève interprofessionnelle reconductible.

Vive le syndicalisme libre et indépendant !
Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !

”

Gauthier GRASSIN
Secrétaire Départemental SDAS FO 37
24 avril 2018, après-midi

“ Les camarades de l'action sociale du Bas-Rhin vous saluent fraternellement.

Nous tenons à saluer particulièrement le combat engagé par les cheminots pour la défense de leurs droits collectifs et le service public ferroviaire. Nous saluons toutes celles et tous ceux, depuis les salariés des EHPAD, les fonctionnaires, notamment les enseignants, les étudiants, en passant par les travailleurs de la grande distribution et tous les autres, qui ont décidé de résister aux attaques plutôt que de les subir.

Un point d'abord sur la situation dans l'action sociale : des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader ; des méthodes de management délétères ; un manque de moyens, sous-effectif, déqualification, atteinte au droit à la formation avec la disparition du CIF et démantèlement de nos diplômes nationaux…

Nous dénonçons la marche forcée à la marchandisation de notre secteur associatif à but non lucratif, symbole de la solidarité à l'égard des plus fragiles d'entre nous.

Des salaires en berne, pour ne pas dire en baisse, depuis des années ; des négociations nationales difficiles, pour ne pas dire à l'arrêt, face à des employeurs qui accompagnent les politiques « *austéritaires* ».

Nos Conventions Collectives sont en danger. Fin de leur opposabilité et renversement de la hiérarchie des normes œuvrent à leur disparition.

Et nous dénonçons la réduction des droits issue de la Loi Travail et des Ordonnances Macron qui viennent la parachever. Notamment la réinvention du CSE de 1941, et de sa forme la plus aboutie dans un Conseil d'Entreprise, la forme renouvelée d'un organe de collaboration de classes qui abolirait le syndicalisme lui-même.

Mes camarades, il est une évidence qui ne devrait jamais nous quitter. Le libéralisme est incompatible avec nos droits, il est incompatible avec les principes mêmes de notre Sécurité Sociale et de la retraite par répartition.

Les politiques mises en œuvre depuis plusieurs dizaines d'années, qui connaissent aujourd'hui un emballement effréné, sont des politiques de régression sociale à contre-courant du monde que nous avons construit et que nous avons toujours défendu.

La cohérence des attaques que subissent les travailleurs est indéniable.

Nous sommes aujourd'hui taxés d'« *ancien monde* ». Ce monde qui a imposé la Sécurité Sociale, les congés payés, la retraite par répartition, le droit du travail, le droit de grève. Ce même droit de grève, qu'une proposition de loi toute récente veut éteindre : dix jours de préavis et referendum organisé par l'employeur à bulletin secret… si le résultat n'atteignait pas les 50 %, la grève serait illicite… Allons-nous laisser faire ça ?!

Un « *ancien monde* » donc… Ce monde qui s'est battu parfois en en payant lourdement le prix pour la liberté de réunion et d'association, et pour la liberté syndicale. Est-il possible aujourd'hui face à une telle cohérence, face à ces attaques systématiques contre nos droits, de se cantonner à des revendications catégorielles ?!

Car les intérêts défendus par les cheminots sont NOS intérêts.

Les intérêts défendus par les fonctionnaires sont NOS intérêts.

Les intérêts défendus par les autres travailleurs seront toujours aussi les NÔTRES !

Alors, nous avons la prétention de croire que nous sommes de ces femmes et de ces hommes qui toujours dans l'histoire ont défendu la justice, s'engageant dans des combats qui les dépassaient, des combats plus grands qu'eux. Mes camarades, c'est bien pour ça que nous saluons ceux qui aujourd'hui se dressent contre l'injustice libérale, en conjuguant pragmatisme et idéal de justice sociale ; l'idéal d'un monde plus juste.

Mes camarades, le monde nous regarde. Nombre de travailleurs attendent un signal.

L'inanité des concertations ne fait plus aucun doute.

La solidarité, la liberté et l'indépendance auxquelles nous sommes indéfectiblement attachés tiendront-elles encore longtemps ?!

Pour faire cesser l'attaque en cours, voir aboutir nos revendications et reprendre l'offensive pour le progrès social, nous considérons comme incontournable la construction d'une grève interprofessionnelle dans l'unité d'action la plus large. Seule la grève générale nous semble à la hauteur de l'enjeu. Mes camarades, nous en serons comptables devant l'Histoire.

Oui, nous sommes l' « *ancien monde* » ! Oui, nous sommes les héritiers de ceux qui depuis longtemps défendent la justice, la liberté et l'émancipation des travailleurs !

Que la minorité des puissants qui nous exploitent prenne garde… L' « *ancien monde* » se lève !

Mes camarades, nous ne pouvons pas les laisser faire. Nous n'avons pas le droit de nous résigner au pitoyable. Alors, je vous propose de reprendre à notre compte le cri qui aurait résonné à Verdun, puis résonna en Espagne quelques années plus tard : « *ils ne passeront pas !* »
Vive la CGT-FORCE OUVRIÈRE !
Vive la Sociale !

”

Michel POULET
Secrétaire Départemental SDAS FO 67
24 avril 2018, après-midi

“ Camarades,

J'ai l'honneur de vous apporter le salut fraternel de vos camarades du SDAS FO 35.

J'ai l'honneur de militer bras dessus, bras dessous aux côtés de constructeurs infatigables du syndicalisme libre et indépendant, syndicalisme ouvrier et de revendications en toutes circonstances : ces camarades candidats à la CE confédérale se reconnaîtront.

Tout d'abord, avant d'aborder le problème soumis à l'examen du Congrès Confédéral de la CGT-Force Ouvrière, il me paraît indispensable de donner quelques explications préalables à la séquence historique que nous vivons.

Nous assistons à la montée des périls avec l'injonction permanente qui est faite à notre classe ouvrière qui devrait, paraît-il, choisir entre la peste nationaliste et le choléra libéral.

Adossés aux fondamentaux de la toujours moderne Charte d'Amiens, Syndicalistes Internationalistes Libres et Indépendants, Laïcs, Fédérés et Confédérés, plus que jamais, nous combattons avec la même énergie et la même détermination toutes les doctrines antisociales, les discriminations et toutes les idéologies du rejet de l'autre.

Entre eux et nous, il y a un fossé de sang que l'on ne comblera jamais : Ni oubli, Ni Talion, Ni Pardon !

Face aux religions, au patronat, aux partis, aux gouvernements, la question a fort heureusement déjà été tranchée par notre camarade Fernand Pelloutier : *« Nous sommes en revanche tout ce qu'ils ne sont pas, à savoir des révoltés de tous les instants et les ennemis irréconciliables de tout despotisme, des lois et des dictatures y compris celles du prolétariat et les amants passionnés de la culture de nous-mêmes. »*

Face aux silences des pantoufles selon l'expression de Hans Fricht nous autres les Travailleurs et les Travailleuses en révolte de la Charte d'Amiens et de la Confédération nous opposons un état de légitime défense humaine, sociale, démocratique contre le massacre à la « *Macronneuse* » de nos Droits Collectifs et contre la Blitz-Krieg conduite par ce gouvernement, en service commandé en faveur de la dictature des marchés, celle de la Troïka (FMI.BCE.UE.).

Malgré ces périls extérieurs qui appellent toute notre lucidité et opposition, nous subissons aussi de graves périls intérieurs dans notre maison commune, et bien que notre dernier Congrès à Tours, dans ses résolutions confédérales, avait tracé le Fil Rouge, établit le mandat impératif collectif, nous devons gérer à l'interne une situation déconcertante : notre Secrétaire Général Confédéral Jean-Claude Mailly bafoue, de façon répétée et sciemment, l'orientation établie par nos adhérentes et adhérents, d'où l'impérieuse nécessité de renforcer démocratiquement nos statuts confédéraux et le contrôle des mandatés.

Comment a-t-il pu accepter cette concertation-aggravation de la Loi travail 1 Hollande-El Khomri que constituait les ordonnances scélérates Loi travail 2 Macron-Pénicaud ?

La petite frappe Macron porte des coups très durs, ajoute de la souffrance à la souffrance, aggrave nos conditions de travail et nos conditions de vie : augmentation de la CSG, vie chère, baisse des APL, sélection accrue des enfants de la classe ouvrière, casse des statuts et du Code du travail, destructions de services publics, notamment l'école laïque, l'hôpital public et la formation professionnelle, poursuit les abandons républicains, perpétue des politiques « *austéritaires* » suicidaires et meurtrières humainement, socialement, économiquement et démocratiquement.

Or un camarade félon Jean-Claude Mailly voudrait nous faire croire que jusqu'ici tout va bien et que très doctement nous devrions accepter sans bouger la chute de nos droits collectifs !

Nous autres Syndicalistes-Ouvriers nous n'acceptons pas que l'on insulte notre intelligence.

Tout simplement parce que notre mandat a été foulé aux pieds par Jean-Claude Mailly pour le plus grand profit de Macron et ses nervis, les mêmes qui bafouent nos libertés publiques en constitutionnalisant l'état d'urgence et en réduisant le droit d'asile de nos camarades réfugiés.

Statutairement notre Confédération Syndicale Ouvrière a une seule raison d'être : mettre en œuvre, en permanence une double besogne, l'une immédiate de sauvegarde et d'amélioration de nos droits ouvriers, l'autre d'avenir, d'expropriation capitaliste, d'abolition du patronat et du salariat non pour y substituer « *l'ubérisation* » ou « *le précariat* », mais en vue de la Gestion Directe Ouvrière Généralisée.

Les syndicalistes que nous sommes n'ont comme unique richesse que la construction invincible d'une force ouvrière, cela nécessite la reconstruction de notre Confédération.

Il se résume en un mot, en un espoir : la GGIR (Grève Générale Interprofessionnelle Reconductible), l''installation de l'aspiration commune à des millions de salariés.

La vulgarité d'un parvenu fut-il Secrétaire Général Confédéral sortant ne saurait entraver cette unité d'aspiration ou dévoyer notre orientation confédérale.

Notre Classe Ouvrière réserve un sort peu enviable aux collaborateurs et aux parvenus, depuis René Belin ils rejoignent tous les poubelles de l'Histoire.
Au SDAS FO 35 on a choisi plutôt Pavageau que Parvenu.
Le parvenu Mailly a lui choisi aujourd'hui de devenir une glaire dans la bouche de la voix ouvrière, celle-ci ne manquera pas de le cracher pour à nouveau mieux se faire entendre à l'issue de ce Congrès.

Mes Camarades : La Sociale toujours ! La Résistance Ouvrière tout de suite !

”

Jacques TALLEC
Secrétaire Départemental SDAS FO 35
24 avril 2018, après-midi
** les propos exprimés n'engagent que son auteur*

“ Camarades, je vous apporte le salut fraternel des adhérents du Syndicat Départemental de l'Action Sociale du Maine-et-Loire.

Jean-Claude, sans verser dans l'éloge funèbre, notre syndicat tient avant tout à te remercier pour avoir, durant bon nombre d'années passées à la tête de Force Ouvrière, recherché l'unité de notre organisation syndicale.

Il t'a fallu succéder à BLONDEL, ce n'était pas une mince affaire, et peut-être t'es tu dit, à l'époque, que le pantalon était bien large !

Rappelons-nous mes camarades, que lors de notre dernier Congrès Confédéral à Tours, c'est cette recherche d'Unité qui t'a guidée en acceptant un nouveau mandat !

Pour mémoire, il y a trois ans, notre confédération aurait pu connaître des soubresauts bien plus dévastateurs que ceux que nous vivons aujourd'hui. À cette époque il y avait 2 candidats à ta succession ! 2 candidats représentant des courants bien différents : pour l'un, le courant du syndicalisme d'accompagnement et pour l'autre, le courant du syndicalisme libre et indépendant !

Aujourd'hui on y voit plus clair puisque, l'un grenouille dans les ministères et que l'autre est l'unique candidat au mandat de secrétaire général de notre confédération Force Ouvrière.

Dans le Maine-et-Loire, comme dans d'autres départements probablement, on entend dire qu'il faudrait sanctionner ton dernier mandat pour envoyer un signal fort à ton successeur.

Quel signal : « *Fais gaffe Pascal si à l'avenir tu déconnes on t'aligne* » ?
Notre syndicat n'est pas naïf. Il sait que dans toute organisation les guerres intestines existent.

Mes camardes, si on en croit les dernières découvertes, notre intestin serait notre deuxième cerveau ! Alors, prenons le temps de réfléchir !

Se prononcer sur un rapport moral et d'activité, c'est se prononcer sur les postures tenues et le travail réalisé par le secrétaire général de la confédération et par le bureau confédéral durant toute la durée du mandat.

Si on regarde dans le rétroviseur, quels ont été la place occupée et le rôle tenu par notre organisation contre la Loi EL KOMERI ? Une place et un rôle prépondérants. Malheureusement, après l'élection de MACRON, les positionnements du bureau confédéral ont jeté le trouble sur notre confédération.
Au niveau départemental, les réactions des adhérents n'ont pas manqué et certains d'entre eux se sont questionnés sur leur adhésion à FO.

Heureusement, FO est aujourd'hui la seule organisation syndicale au sein de laquelle les instances ont un rôle incontournable, la seule organisation syndicale au sein de laquelle ce sont les Syndicats, les Fédérations et les Unions Départementales qui décident du contenu du mandat et qui veillent à son respect.

Les derniers Comités Confédéraux Nationaux l'ont une nouvelle fois démontré. Les choix du bureau confédéral ont été contestés, recadrés, réorientés…

Nous l'indiquons, notre Syndicat Départemental de l'Action Sociale est opposé aux dernières orientations prises par le bureau confédéral lors des concertations et de la négociation sur la formation professionnelle. Nous avons fait jouer les instances pour le signifier plutôt que de ressortir l'échafaud afin de décapiter MAILLY et aujourd'hui notre syndicat s'abstiendra lors du vote sur le rapport moral et d'activité.

Mes camarades, nous avons bien assez à faire au quotidien, chacun, dans nos entreprises, dans nos administrations, dans nos associations pour combattre les conséquences des politiques d'austérité qui malmènent tout notre secteur d'activité, qui malmènent nos collègues de travail, qui malmènent les citoyens !

Ces politiques « *austéritaires* », qui détricotent encore et encore le tissus de la république et de son Service Public, ont également pour objectif de nous dépouiller des acquis que la classe ouvrière a conquis depuis 1945 et de nous ramener au temps du servage.

Au sein de notre Fédération de l'Action Sociale, nous, professionnels et militants du Maine-et-Loire en sommes les premiers témoins. Nous pouvons vous affirmer que cette entreprise de démolition poursuivie par MACRON a été le fer de lance de tous les gouvernements, quelles que soient leurs sensibilités, qui se sont succédés depuis de nombreuses années.

Que ce soit dans le secteur de l'Aide à Domicile, dans le secteur de l'Insertion, dans le secteur du Médico-Social, dans le secteur de la Protection de l'Enfance, pour ne citer qu'eux, nous sommes confrontés aux plus démunis, aux plus faibles, et le constat est partout le même : faire de plus en plus avec de moins en moins. Les financeurs de nos secteurs d'activité que ce soient l'État via les Agences Régionales de Santé, le ministère de la Justice, les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et les Conseils Départementaux n'ont de cesse de réduire les budgets de toutes les structures qui maillent le territoire.

Dans ce contexte, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour résister et pour revendiquer face à des employeurs qui, bien souvent, se contentent d'avoir le doigt sur la couture du pantalon en appliquant les injonctions des financeurs.

Alors mes camarades ! Les citoyens, les usagers, les collègues de travail doivent pouvoir compter sur Force Ouvrière qui poursuit l'œuvre initiée par nos anciens de la Confédération Générale du Travail en restant fidèles à la Charte d'Amiens de 1906. En 1947, ils ont fait le choix de ne pas être inféodés au « soviet suprême », en créant la CGT-Force Ouvrière. C'est de ce syndicalisme là que la société a besoin. C'est ce syndicalisme-là que notre syndicat départemental veut préserver en rappelant que les partis politiques, quels qu'ils soient, se doivent de rester à la porte de nos différentes instances.

Alors, Pascal, à l'occasion de ce congrès confédéral, nous tenons à insister pour que la nouvelle équipe qui va t'entourer

veille et œuvre pour que le slogan « Force Ouvrière : un syndicat, pas un parti » ne soit pas seulement incantatoire.

Que vive encore longtemps notre Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, libre et indépendante.

”

Marc MANDELBAUM,
Secrétaire Départemental SDAS 49
24 avril 2018, après-midi

“Camarades, je vous apporte le salut fraternel du Syndicat Départemental de l'Action Sociale de Paris.

J'ai envie de commencer comme ça : vive le congrès confédéral, car notre organisation syndicale est déterminante dans les combats présents et à venir !

Le champ de syndicalisation de l'Action Sociale relève, de manière très schématique, du secteur associatif avec une forme de « *délégation* » de missions de service public. Notre travail consiste à aider et à accompagner des enfants ou adultes handicapés, en danger, personnes en difficulté dite « *sociale* », personnes âgées et dépendantes, etc..

À ce titre, le financement des établissements et services dans lesquels nous travaillons est soit assuré par la Sécurité Sociale (branches Maladie et Famille), soit par l'État, soit par des collectivités territoriales.

Alors que les Ordonnances Macron se mettent « *en marche* » à allure TGV, la possible articulation entre ses dispositions et l'article 70 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale est redoutable pour les salariés de notre secteur d'activité, où nos droits collectifs comme les congés trimestriels pourraient être remis en cause dans la convention collective 66 par exemple, convention qui regroupe plus de 200 000 salariés.

Suite aux différentes politiques d'austérité appliquées à notre secteur, nos conditions de travail et les conditions d'accueil des usagers se sont largement dégradées.

En effet, l'article 70 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale acte le fait que les accords de Branche, comme les accords d'entreprises, ne sont plus opposables aux financeurs pour les établissements du champ médico-social signataires d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Le gouvernement connaît pourtant parfaitement les conséquences désastreuses, pour les salariés et les personnes accueillies, de cette mesure d'économie budgétaire et de mise en concurrence des structures, depuis sa mise en œuvre en 2009 pour les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EPHAD).

En somme, ce que vivent nos collègues et camarades des EHPAD est déjà notre présent et va se renforcer à l'avenir. Il en va de même pour les camarades de l'Aide à Domicile, bien souvent des femmes à temps partiel qui sont non seulement payées une misère, mais dont les frais professionnels ne sont pas intégralement pris en charge par l'employeur. C'est scandaleux !

Le SDAS FO75 s'est donc totalement retrouvé dans les revendications portées par la Fédération FO des Services Publics et de Santé et par la FNAS FO le 30 janvier 2018 dans un cadre intersyndical et a donc appelé à la grève le même jour.

Pour le SDAS FO75, si la forme entre la Loi Travail et les Ordonnances Macron peut sembler différente, le fond reste le même, et les Ordonnances ne sont qu'une aggravation de la Loi Travail en généralisant à tous les domaines de la négociation collective la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de Branche. Par conséquent, la construction du rapport de force est, et doit, rester la priorité. À ce titre, nous avons répondu présents les 12 et 21 septembre 2017 à l'appel de l'URIF FO dans le cadre de l'unité revendicative intersyndicale et avons appelé à la grève et à la manifestation contre les Ordonnances Macron. Nous ne voyons pas en quoi une forme différente traduirait une volonté différente. En effet, les politiques d'austérité se succèdent et se renforcent au fil des années. Par ailleurs, négocier n'interdit en rien la construction du rapport de force nécessaire à bloquer l'application de ces lois iniques que sont la Loi Travail et les Ordonnances Macron. La concertation, quant à elle, a montré la limite de son exercice quant à ses effets. L'urgence de la situation nécessitait une impulsion bien plus marquée dans la construction du rapport de force au niveau national et interprofessionnel qu'une seule et unique journée de grève interprofessionnelle le 16 novembre 2017, venant en fin de circuit législatif.

Le SDAS FO75 avait exprimé toutes ses réserves au congrès de Tours quant à l'apparition du Compte Personnel de Formation, fruit de l'Accord National Interprofessionnel de 2013. Nous le qualifions déjà à l'époque comme un outil qui risquait de se retourner contre le salarié et par lequel l'employeur allait s'engouffrer pour demander au salarié de justifier son employabilité.

Nous sommes totalement en accord avec la déclaration du Conseil Fédéral de la FNAS FO du 15 mars 2018. Je cite :

« *L'ANI du 22 février 2018 acte la mort du Congé Individuel de Formation. Il sera « remplacé » par un Compte Personnel de Formation de 400 heures (550 heures pour les salariés*

de « bas niveau de qualification). Le Gouvernement a décidé, contre l'avis des organisations signataires, de le « monétariser », à hauteur de 5 000 €. Le coût moyen d'un CIF était de 25 000 €, et dans notre secteur, il pouvait atteindre environ 100 000 € pour la formation d'Éducateur Spécialisé par exemple ».

« *Aujourd'hui, FORCE OUVRIÈRE doit prendre ses responsabilités, et signifier clairement son opposition à cette catastrophe annoncée. Cet Accord National Interprofessionnel contient nombre de dispositions inacceptables, et même si l'on peut entendre la volonté de faire vivre le paritarisme, il vient d'être piétiné par la ministre du Travail* ».
Alors que le SDAS FO75 avait voté « *pour* » le rapport d'activité de Jean-Claude en 2015, il votera « *contre* » cette année pour toutes les raisons que nous avons énoncées. Toutefois, nous n'oublions pas ce qui a su être porté pendant de longues années notamment dans le combat contre la Loi Travail en 2016.

Le 22 mars 2018, nous avions appelé à la grève et à la manifestation en soutien de nos camarades fonctionnaires. S'attaquer à la Fonction Publique et aux statuts de ses agents, c'est s'attaquer aussi à notre secteur d'activité qui agit avec des délégations de service public. Alors que le Code du travail a subi les attaques que nous connaissons, c'est aujourd'hui la menace caractérisée sur le service public et les statuts qui y sont attachés. Bref, ce sont toutes nos garanties collectives qui sont visées, et à travers elles, nos droits fondamentaux (éducation, justice, santé, transport public…). À ce titre, nous apportons tout notre soutien aux cheminots, à la Fédération Force Ouvrière des cheminots et à ses syndicats engagés dans la grève pour la satisfaction de leurs revendications, en particulier le maintien de leur Statut.

Nous revendiquons la reconquête de nos droits :

- Le financement public et de Sécurité Sociale de notre secteur à hauteur de ses besoins.
- Le retour à la Sécurité Sociale de 1945, le rétablissement de toutes les cotisations sociales, et l'abrogation de l'impôt CSG/CRDS.
- Le retour au droit à la retraite à 60 ans, après 37,5 années de cotisation.
- Le droit à la qualification et à la promotion sociale par la formation professionnelle continue.
- L'abrogation de l'article 70 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale.
- La suppression de la Journée de Solidarité, contre toute forme de travail gratuit.
- L'abrogation de la Loi Travail et des Ordonnances Macron.

Vive la grève interprofessionnelle
Vive le syndicalisme Libre et Indépendant
Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
Vive la FNAS FO

”

Stéphane RÉGENT,
Secrétaire Départemental SDAS 75
25 avril 2018, après-midi

“Je vous adresse le salut fraternel des camarades du Syndicat Départemental de l'Action Sociale des Côtes-d'Armor (SDAS 22).

Destruction de notre secteur lié aux ordonnances.

Le secteur où je travaille et milite regroupe toutes les associations à but non lucratif qui couvrent toutes les actions de service public sur le champ du handicap, de l'aide et soin à domicile, de l'insertion de toutes les personnes en situation d'exclusion sociale. Et comme nos camarades du service public, nous sommes touchés de plein fouet par les politiques d'austérité et celle de la dette.

Il est clair que l'État de droit de notre République se débarrasse aujourd'hui du droit social. Les gouvernements se succèdent et, quel que soit leur bord, réduisent le monde des valeurs collectives à des rapports d'argent et de commerce, non seulement des marchandises, mais des humains. La plus grande partie des services publics et des missions de service public continuent à être bradés, à travers des directives européennes, ultralibérales et supra constitutionnelles, qui imposent aujourd'hui des schémas totalement différents de ceux existants et qui à terme ne peuvent produire que des conditions de travail déplorables pour les travailleurs de notre secteur.

C'est le schéma annoncé par exemple par l'inclusion scolaire systématique dont les conséquences sont et seraient désastreuses pour notre secteur médico-social et celui de l'enseignement, car c'est à terme la disparition des établissements médico-sociaux, porteurs de projets éducatifs et pédagogiques adaptés, la disparition d'un accueil de qualité des élèves dans l'enseignement ordinaire et la favorisation de l'enseignement privé, situation de handicap ou pas.

La situation dans les EHPAD et les services à domicile, tout ce qui concerne l'aide aux personnes âgées dépendantes est catastrophique et le combat en cours pour réclamer des moyens humains et financiers supplémentaires n'est

pas terminé.
Et je vous passe l'explication de nouvelles mesures qui portent des noms barbares, tel le baluchonnage, qui apparaissent aujourd'hui pour désigner des prises en charge des publics en dehors de tout respect du Code du travail *(concept qui consiste à mettre à disposition des salariés volontaires)*.

Cette orientation, purement capitaliste, vers la prestation de services, et avant tout, la prise en charge à l'acte, ne vise, à terme, que l'embauche de salariés indépendants, « *loués* » ou « *ubérisés* ».

La menace de restructuration du secteur de l'action sociale à but non lucratif vers le secteur du lucratif est réelle. La marchandisation du secteur est en route !
Et là-dessus, la remise en cause de tous les droits conquis par l'ensemble de la classe ouvrière a désormais atteint un paroxysme.
Cette remise en cause des acquis sociaux s'ajoute à la course à la rentabilité imposée dans nos métiers, et à la répression à l'encontre des professionnels « *contestataires* » qui deviennent une norme assumée par les patrons, comme jamais notre branche de l'action sociale ne l'avait connue. Nos délégués syndicaux de l'action sociale en font particulièrement les frais.

Aucune augmentation de salaire depuis bien longtemps… en plus de 10 ans, 20 % de pouvoir d'achat en moins, les salariés de l'action sociale s'appauvrissent ! La menace de destructions de nos conventions collectives, l'autoritarisme des patrons qui, ne pouvant diminuer nos salaires, veulent augmenter les temps de travail, la précarité des emplois comme « *la précarité de la vie* » crée par la classe capitaliste, la disparition des droits collectifs au profit des droits individuels, la liste des insatisfactions est longue… Les salariés du syndicat de l'action sociale 22 sont à bout !

Pour nous, c'est par le syndicat libre et indépendant que nous pourrons arrêter et inverser cette situation dégradée et dégradante pour les travailleurs, et défendre ce que l'État brade au Privé, à partir de propagande et d'actions des organisations de notre classe.

Nous continuons à combattre la marchandisation galopante du secteur social, médico-social et de l'aide à domicile, et nous opposerons un refus massif à ces dérives.

Il n'y a pas de fatalité mes camarades, il y a une urgence à organiser la riposte sociale et syndicale. N'oublions pas que sans les travailleurs, sans le fruit quotidien de leur travail, les patrons et l'État ne sont rien. Nous assumons le choix d'un syndicalisme enraciné dans les articles de la charte d'Amiens. Et nous continuerons, de notre région là-bas à l'ouest, grognons et parfois illettrés, mais sans bonnet d'âne, à construire nos luttes dans un syndicalisme libre et indépendant. Le SDAS FO 22 s'engage à établir le rapport de force pour faire plier le patronat jusqu'à la grève générale pour obtenir satisfaction sur toutes les revendications.

La régression sociale, camarades, elle ne se négocie pas, elle se combat ! Alors abrogation des ordonnances et soutien total aux cheminots.

Merci mes camarades.
Vive la CGT-FORCE OUVRIÈRE, libre et indépendante et Vive la Sociale !

”

Véronique MENGUY
Secrétaire Départementale SDAS 22
25 avril 2018, soirée

“Mes camarades, je vous apporte le salut fraternel du SDAS FO 82. Le Tarn-et-Garonne, une de ces trop rares UD dirigées par une femme. Je tiens aujourd'hui à remercier Éliane TEYSSIE. Toute son énergie, son courage, ses compétences sont au service de notre UD. Éliane saches que tu as tout le soutien du Syndicat Départemental de l'Action Sociale.

Je suis Secrétaire Fédérale de la FNAS FO en charge du secteur de l'Aide à Domicile et ma prise de parole dénonce le manque criant de financement dans le secteur de l'Aide à Domicile et les conséquences sur les salariés et les usagers de ce secteur.

Je crois fortement à l'utilité « *sociale* » de nos métiers de l'Aide à Domicile. Toutes et tous les salariés de l'Aide à Domicile vous le disent aujourd'hui : cette prise en charge de la dépendance doit être la priorité dans notre pays. L'État se doit de RESPECTER ses citoyens, tous ses citoyens, y compris les personnes qui ont perdu ou perdent leur autonomie !!!

Nous, aides à domicile, exerçons un beau métier. Oui, nous travaillons avec « *l'être humain* ». Mais le beau métier ne suffit pas à nous nourrir, nous et nos familles… sur les 3 grilles salariales des personnels d'intervention, 2 sont sous le SMIC pour 9 et 8 coefficients sur 30... Soit près du tiers de la carrière !!! À cela s'ajoute le temps partiel que subissent 75 % des salariés, avec une moyenne de temps de travail de 102 h tous métiers confondus.

Nous réclamons de vivre dignement de notre travail… ne pas être à la merci d'une panne de notre voiture personnelle qui va mettre une fin brutale à nos revenus, mais aussi une fin brutale à notre vie personnelle, car comme vous le comprenez nous n'avons pas de véhicule de fonction et toute panne ou accident met fin, tout autant à notre vie professionnelle que personnelle.

C'est la misère salariale…

Ces constats, notre délégation FO Action Sociale les porte en revendication à la table des négociations paritaires. Mais vous connaissez tous, l'état actuel de la « *négociation* ». Les financeurs de l'Aide à Domicile sont l'État, les Conseils Départementaux, les CPAM, les CARSAT… Vous comprenez que l'austérité nous impacte très largement. Concrètement cela se traduit par le mépris de nos employeurs qui, sous prétexte d'un financement qui n'est pas à la hauteur du coût réel de l'intervention, nous exploitent en élaborant des plannings à temps partiel (je vous rappelle que le temps moyen de travail est de 102 h par mois) sur 6 jours, avec des amplitudes de travail pouvant aller jusqu'à 13 h dans certains services, avec 3 coupures, pouvant représenter des trous de 5 h dans la journée. Le tout sous un régime de modulation du temps de travail prévoyant d'être disponible un tiers à la hausse ou à la baisse initialement prévue dans notre contrat de travail.

C'est la misère dans les conditions de travail qui continuent de se dégrader.

Mais dans ce secteur très majoritairement féminisé, les travailleuses s'organisent. Malgré l'éloignement géographique des salariés, la quasi absence de temps d'échange entre salariés, nous construisons les outils de la défense de nos droits.
La BAD TEAM FO (attention ce n'est pas de l'anglais, mais un acronyme) Action Sociale a réalisé le carnet de bord de l'Aide à Domicile pour aider les camarades à comptabiliser ce que nous dépensons tous les jours pour aller travailler. Le comparatif du montant des remboursements de frais pris en charge par l'employeur est révélateur du fait que l'on paye pour aller bosser.

Dois-je faire un lien avec la féminisation du secteur : 95 % des salariés sont des femmes ! Oui je le fais ! J'entends encore trop les remarques d'un autre temps dans lequel les femmes sont faites pour s'occuper des autres et leurs qualités innées (patience, tolérance…) sont parfaitement adaptées aux métiers du « *care* » et oui je suis moderne je parle aussi « *english* ».

C'est ça l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne. Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ont fait le choix de vivre à leur domicile, chez elles, comme elles le peuvent, mais avec notre aide…

Nous nous sommes associés en 2017, aux côtés des acteurs de l'Aide à Domicile et des représentants des retraités et personnes âgées pour réclamer un financement à hauteur de 25 € de l'heure minimum pour permettre aux structures de fonctionner en respectant la convention collective.

Nous dénonçons ici l'hypocrisie gouvernementale qui se dédouane de son obligation sociale dans la prise en charge de la perte d'autonomie, à l'instar des EHPAD, en la transférant aux conseils départementaux qui eux-mêmes réalisent des choix politiques dans leur budget en sacrifiant des associations d'Aide à Domicile sur l'autel de la rentabilité financière, en préférant confier à des groupes internationaux des usagers confrontés à la fermeture d'association à but non lucratif, en nous mettant en concurrence avec le service marchand et les entreprises des services à la personne.

Il s'agit d'une mission de service public, et comme telle, elle doit être financée par la solidarité nationale à la hauteur des besoins, pour le respect de nos droits, et surtout, pour la prise en charge de tous nos frais professionnels et des salaires qui ne soient plus à la hauteur du SMIC, mais revalorisés à la hauteur de notre utilité sociale.
Merci de votre attention mes camarades.
Vive la FNAS FO !
Vive FORCE OUVRIÈRE !

”

Isabelle ROUDIL
Secrétaire Départementale Adjointe
25 avril 2018, soirée

“Chers camarades je vous transmets les salutations fraternelles du Syndicat Départemental de l'Action Sociale de l'Essonne dont je suis la secrétaire.
Nous remercions les secteurs de la confédération qui nous ont fourni des éléments précieux d'analyse sur le CSE avec notamment la brochure infoCE et les fiches juridiques.

Nous vivons une période très dure et nous commençons toutes nos réunions en écoutant les camarades raconter leurs conditions de travail, car la situation dans les établissements et services est si difficile qu'il faut d'abord partager ses difficultés, ses souffrances pour pouvoir aborder l'avalanche des ordonnances de destruction de nos droits.

La résolution générale de notre congrès de Tours, adoptée par tous, commence ainsi : l'indépendance syndicale est

une exigence. Pour le congrès, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la pratique contractuelle, toujours fondée sur le rapport de force, est un des outils essentiels.

De ce point de vue, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés et constituent la base de l'expression de toutes les revendications. Conçue pour construire et améliorer les garanties collectives, sources de droits individuels, la pratique contractuelle appelle détermination, exigence et vigilance. Pour rester ancrée dans le respect des valeurs républicaines, elle suppose à la fois, la hiérarchie des normes, une articulation étroite des niveaux de négociation et l'exclusivité de l'organisation syndicale dans les négociations. Or aujourd'hui, au regard de nos orientations, peut-on dire qu'on a sauvé les Branches ? Nous sommes bien obligés de constater que les Branches ne sont pas sauvées puisqu'il y a toujours inversion de la hiérarchie des normes, que l'accord d'entreprise prime et qu'il nous est interdit par la loi de verrouiller la plus grande partie des accords de Branche, et l'exclusivité de l'organisation syndicale n'est plus la règle.

Nous savons qu'il n'y a pas de droits individuels sans garanties collectives. C'est pourquoi le gouvernement veut faire sauter les garanties collectives pour supprimer la totalité de nos droits, y compris celui de s'organiser en syndicat. Et pour se faire, les Ordonnances se complètent, et s'imbriquent entre elles.

Voici quelques-uns de ces effets de ces Ordonnances dans notre secteur : notre secteur professionnel existe par les financements combinés de la Sécurité Sociale, des collectivités territoriales et de l'État.

Le gouvernement a inséré un article 70 dans la loi de Financement de la Sécurité Sociale qui rend nos conventions collectives inopposables aux financeurs. C'est-à-dire que les budgets des établissements et services pourront être établis sans tenir compte des dispositions des conventions collectives.

Cet article 70 est complété par la mise en place des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens). Ces contrats existaient jusqu'à présent au niveau de chaque établissement. Aujourd'hui, une association doit mettre en place un CPOM pour plusieurs établissements au niveau d'un département ou d'une région. Les déficits d'établissements se répercuteront sur l'ensemble du CPOM. Si un établissement n'a pas respecté son taux de remplissage à la fin d'une année, le budget sera diminué pour les années suivantes. Concrètement cela signifie par exemple que si un résident part en vacances avec sa famille, sa chambre devra être occupée pendant son absence.

Cela s'articule aussi avec la création du CSE. En effet, ce qui permet notamment de définir l'existence d'un établissement distinct pour la création d'un CSE, c'est l'autonomie de l'établissement avec son propre budget. Il sera désormais facile pour un employeur d'affirmer qu'il n'y a pas d'établissement distinct pour mettre en place un seul CSE pour toute l'association ou pour un groupement d'établissements.

Une première estimation chiffre à 200000 la perte de mandat sur les 700000 existants soit près d'un tiers. En réalité la perte de mandat pourrait être beaucoup plus importante. Combien de nos camarades risquent d'être licenciés quand leur statut de salarié protégé tombera. Nous ne pouvons pas accepter cela. Mais c'est aussi l'existence-même de notre secteur qui est menacée. En supprimant les cotisations sociales au profit d'une augmentation de la CSG, le gouvernement vole une partie de nos salaires et vide les caisses de la Sécurité Sociale. Sans Sécurité Sociale, nos établissements et services ne peuvent plus exister. Un récent rapport de madame Catalina Devandas-Aguilar sur les droits des personnes handicapées préconise le maintien à domicile, l'inclusion scolaire systématique et la fermeture massive des établissements. La situation est grave, très grave. Nous ne pouvons pas nous contenter du « moins pire » en faisant bouger les lignes. Il s'agit de nos emplois, de nos vies, du droit d'existence de nos syndicats et de notre confédération. L'heure est à la mobilisation pour l'abrogation de la Loi travail et des Ordonnances Macron, la défense et le maintien des conventions collectives, la défense et le maintien du service public et du statut des cheminots, le soutien à tous nos camarades en grève.

Vive la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière !
Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !

”

Colette LAPLANCHE
Secrétaire Départementale SDAS 91
25 avril 2018, soirée

Adéis, le partenaire “protection sociale” des BRANCHES PROFESSIONNELLES !

- Proposer aux partenaires sociaux une couverture santé et prévoyance de qualité
- Innover pour des actions de solidarité et de prévention
- Décrypter l’actualité pour une information simplifiée

290 M€
de cotisations
67 accords
conventionnels suivis
975 000 salariés
couverts

adéis
Pour les branches professionnelles

www.adeis-branches.fr

Suivez-nous sur Twitter
@AdeisBranches

Groupe APICIL · CIPREV · Humanis · Ipsec Groupe Humanis

Revendications issues de la résolution générale du 24e Congrès Confédéral

LE CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE (FO) RÉAFFIRME SON ATTACHEMENT INDÉFECTIBLE À LA CHARTE D'AMIENS.

POUR UNE ORGANISATION SYNDICALE REVENDICATIVE ET COMBATIVE

Force est de constater qu'en raison du développement à tout-va du capitalisme à l'échelle planétaire, les gouvernements ont renoncé à la souveraineté économique qui leur a été déléguée par les citoyens au profit d'un libéralisme au niveau mondial et d'une financiarisation incontrôlée des économies.

Parce que l'organisation des travailleurs par le syndicalisme libre et indépendant a exercé un contrepoids et a permis des conquêtes sociales majeures, Force Ouvrière, dans le cadre de son action combative se doit, en toute indépendance, de combattre les politiques économiques mortifères et porter ses revendications sur un changement de modèle pour défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs.

A. PRIMAUTÉ DU CAPITAL FINANCIER ET DE SA SEULE LIBERTÉ, AU PRIX DE LA RÉGRESSION DES DROITS DES TRAVAILLEURS DANS UN CONTEXTE D'AUSTÉRITÉ

« *Le libéralisme économique, c'est le darwinisme social, la loi de la jungle, la loi du plus fort. C'est la primauté de l'individuel sur le collectif.* » Marc Blondel, 1996.

1. LE LIBÉRALISME ET LA FINANCIARISATION DE L'ÉCONOMIE OU LE RENONCEMENT VOLONTAIRE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE À UNE SOUVERAINETÉ DÉLÉGUÉE PAR LE PEUPLE

Le Congrès s'insurge contre cette soumission volontaire sans légitimité démocratique et sans accords des peuples aux organisations internationales telles que le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou la Banque Mondiale et les institutions européennes.

Pour le Congrès, il est primordial de remettre la finance à sa place, à savoir un moyen au service de l'économie réelle, de la société et du progrès social, à travers notamment une règlementation beaucoup plus sévère des instruments financiers qui ont fait toute la preuve de leur nocivité quand ils apportent si peu aux travailleurs. Dans cette perspective, il faut également renverser la logique : c'est la rémunération des apporteurs de capitaux, et non la masse salariale, qui doit redevenir la variable d'ajustement.

Les scandales des *Panama Papers* et des *Paradise Papers* — qui ne figurent pour autant pas sur la liste noire exagérément réduite à neuf États des paradis fiscaux de la Commission européenne — ont récemment révélé toute l'étendue de l'évasion fiscale et de la corruption financière s'élevant à plus de 1000 milliards d'euros de pertes fiscales annuelles, rien que pour les États de l'Union européenne. Mettre fin à ces pratiques est une urgence absolue pour le Congrès et devrait devenir une des principales priorités au niveau européen et mondial, en lieu et place d'un unique projet de course effrénée à la réduction des dépenses publiques.

Le Congrès s'insurge contre cette soumission volontaire sans légitimité démocratique et sans accords des peuples aux organisations internationales telles que le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou la Banque Mondiale et les institutions européennes.

2. L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE ET LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT POUR SEUL LEITMOTIV

Rappelant que la pratique de l'austérité est suicidaire socialement, économiquement et démo-cratiquement, le Congrès la rejette avec d'autant plus de vigueur que cette logique, consistant à sacrifier les dépenses publiques, est faite au nom d'un engagement de réduction de l'endettement public au mépris des travailleurs nullement responsables. Force Ouvrière dénonce de-puis le début cette « *dictature de la dette* » fabriquée de toutes pièces.

Le Congrès s'insurge contre cette politique, considérant qu'il est urgent de recouvrer une souveraineté fiscale sur la base d'un impôt juste et de réhabiliter l'endettement public contracté dans l'intérêt général : la dette publique est la contrepartie à la mise en œuvre de politiques d'investissement préparant la croissance et les emplois de demain. Elle participe d'un modèle social qui permet à la France malgré son taux de pauvreté important de se situer en dessous de ses voisins européens.

Pour le Congrès, une aide publique, quelle que soit sa forme, doit être soumise à des engagements et à des contreparties en termes de maintien et de développement de l'emploi, d'investissement productif et de négociations de salaires. Un contrôle public a posteriori de ces aides doit également pouvoir être réalisé afin que les sommes versées soient restituées le cas échéant. Au demeurant, c'est à l'État de prendre ses responsabilités, sans se défausser sur des entreprises privées.

Dans ce cadre, le Congrès se prononce en particulier contre le désengagement de l'État de ses missions et obligations qui, sous couvert de transferts de missions publiques au secteur privé et associatif, agences, groupements d'intérêt public, ou encore sociétés publiques locales, conduisent à accroître les inégalités territoriales, et portent en germe la destruction du statut. Le Congrès s'oppose et condamne les partenariats public/privé (PPP), car, bien que présentés comme un outil nécessaire à la rationalisation des finances publiques et à la modernisation de l'investissement public, ils sont contraires à l'intérêt général.

Le Congrès s'inquiète et dénonce la mise en œuvre grandissante des contrats à impacts sociaux, étendant désormais les PPP aux missions publiques : il réclame un arrêt de ces pratiques et une évaluation parlementaire des partenariats en cours.

Le Congrès dénonce l'obsession de la simplification administrative source de potentielle dérèglementation. Il alerte sur la dématérialisation généralisée, imposée et porteuse d'inégalités en termes d'accès aux droits et service public. Pour le Congrès, le recours croissant au numérique ne doit en aucun cas être un facteur de désertification et de déshumanisation de l'administration et des services publics, particulièrement préjudiciable aux populations qui n'ont pas d'accès direct à l'internet à domicile ou qui le maîtrisent mal.

Le Congrès se prononce pour le retour à un service public national des télécommunications, en particulier en matière de très haut débit, élargi à l'ensemble des problématiques liées à la digitalisation, avec pour chantier prioritaire la mise en place d'une connexion universelle garantie et les moyens d'y accéder.

Le Congrès rappelle que le contenu de la réforme territoriale va bien au-delà de la fusion des régions. Sous couvert de proximité, ces réformes visent au contraire à désengager l'État, et conduisent à accroître les inégalités sociales et territoriales, et à créer une véritable balkanisation de la République au profit de baronnies. Le Congrès condamne cette tendance notamment la loi NOTRE et se prononce au contraire pour un État stratège, pilote et acteur, mais aussi garant des principes constitutionnels, que ce soit par le biais de ses services publics ou de ses politiques publiques.

Le Congrès établit ainsi un lien direct entre la réforme territoriale qui vise à dynamiter le cadre national des services publics et les deux réformes du Code du travail de 2016 et 2017 qui visent, quant à elles, à décentraliser la négociation collective au niveau de l'entreprise.

Par l'éclatement de l'action publique, par la destruction de l'État opérateur, par la fusion des régions, par la suppression des départements et des communes, par la désertification territoriale des services publics, et par une inégalité de droits généralisée du fait d'un pouvoir normatif et règlementaire accordé aux régions et d'une territorialisation des politiques publiques aggravée par des transferts de missions de service public vers des opérateurs privés, ces réformes constituent une attaque d'une ampleur inégalée et potentiellement destructrice contre la République une et indivisible et contre le pacte social républicain. Le Congrès en demande l'abrogation.

B. UN « LAISSER-FAIRE, LAISSER-ALLER » DE L'ÉTAT POUR SEUL HORIZON AU PROFIT D'UNE DÉRESPONSABILISATION DE L'ENTREPRISE

« *Parce qu'il n'y aura jamais de régime où existe la justice intégrale et qui garantisse à tout jamais la liberté, il faudra toujours un syndicalisme libre, capable de combattre les excès et les injustices et d'être le contrepoids nécessaire au pouvoir dans l'entreprise et dans l'État.* »
André Bergeron, 1976

1. NON À L'EUROPE DES MARCHES, OUI À UNE EUROPE DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Le Congrès demande que soit rétabli au plan européen et national le lien direct entre les États, leurs banques centrales et la BCE, sans passer par les banques et les fonds d'investissement privés. Le Congrès considère que le rôle de la monnaie est trop important dans l'économie réelle pour la laisser aux mains des banques. Il revendique que la puissance publique s'en réapproprie la gestion, tant au niveau national qu'européen.

Le Congrès dénonce la logique selon laquelle l'Europe a fait de la concurrence entre tous — au profit du plus fort et aux dépens du plus faible — sa principale raison d'être, et condamne la primauté des libertés économiques sur les droits sociaux qui s'est profondément accentuée ces dernières années.

Le Congrès revendique des politiques publiques volontaristes qui défendent l'emploi d'aujourd'hui et développent l'emploi de demain, notamment à travers la mise en place de grands projets publics, européens ou via des coopérations inter-Etats, pour créer notamment les conditions d'une véritable relance des politiques industrielle et énergétique, européenne et française.

Le Congrès revendique que le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) soit renforcé en Crédit d'Impôt Recherche Développement et Industrialisation (CIRDI), de façon à

ce que toute recherche financée par de l'argent public entraine sa production sur le territoire national.

Le Congrès rappelle sa revendication d'une politique industrielle européenne basée sur l'investissement et une mise en œuvre de véritables filières d'excellence inter-États au niveau européen, en particulier en matière énergétique.

Le Congrès soutient la valorisation d'un réel mix énergétique dans lequel le nucléaire, énergie décarbonée, a toute sa place aux côtés des énergies renouvelables. Pour le Congrès une politique industrielle doit autoriser la mise de majorité de capital, intégrale si nécessaire, par l'État, par une nationalisation temporaire ou définitive quand la situation l'exige, en particulier pour sauver l'emploi.

Ce système global — qui tend à appauvrir l'appareil productif en investissement, en R&D et en innovation — conduit à ce que, pour assurer la stabilité de la rémunération du capital et des résultats, l'essentiel des risques économiques de l'entreprise soit en définitive transféré sur les travailleurs. L'outil principal de ce transfert se trouvera être dans la multiplication de mesures de flexibilité, de modération des rémunérations, d'individualisation et progressivement dans une nouvelle façon réductrice de concevoir le droit du travail que le Congrès dénonce.

2. LUTTER CONTRE LA DÉRESPONSABILISATION DES ENTREPRISES AU DÉTRIMENT DES TRAVAILLEURS

Le Congrès dénonce ces mécanismes générateurs d'un cercle vicieux, fait de concurrence déloyale et de dumping social, qui broie continuellement les travailleurs et leurs droits. Il revendique, au niveau européen et international, la mise en oeuvre d'un cadre normatif cohérent et contraignant sur les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, afin de lutter contre l'impunité des multinationales en matière de droits humains, syndicaux et environnementaux. A l'échelon national, le Congrès revendique une négociation interprofessionnelle en la matière.

Le Congrès n'accepte pas l'ensemble de ces politiques préjudiciables et revendique l'application stricte du principe d'égalité de traitement pour tous les travailleurs : à travail égal, salaire égal. Le Congrès dénonce les effets socialement pervers des passages de magasins intégrés en location–gérance ou en franchise, qui dégradent les rémunérations et conditions de travail des salariés tout en gardant la même enseigne. Par ailleurs, le Congrès réitère son hostilité à l'égard de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), des chartes de bonne conduite et autres labels, quand ils visent à des opérations de communication et d'autorégulation au détriment de la loi et de la négociation collective, permettant aux entreprises, et en particulier aux plus grandes et riches, de produire leurs propres règles, selon leurs propres contraintes et le degré d'éthique qu'elles se seraient librement choisies.

Le Congrès le réaffirme : il appartient à l'État garant de l'intérêt général et de l'égalité de droit de fixer le cadre juridique de la fiscalité, des règles environnementales et sociales des entreprises et d'en sanctionner les manquements tout en respectant la libre négociation. L'entreprise a des responsabilités sociales, fiscales, environnementales qu'elle doit assumer et dont elle ne peut s'exonérer grâce à des artifices. Le Congrès s'oppose à une définition de l'entreprise comme une communauté d'intérêts entre salarié et employeur.

C. NOUVEAU MODÈLE AVEC POUR SEUL PRISME LE RÈGNE DES INÉGALITÉS

« *Les galériens du numérique sont face à une nouvelle forme d'exploitation* ».
Jean-Claude Mailly, 2016

1. MODERNITÉ ET TECHNOLOGIE COMME ALIBIS À LA DESTRUCTION DES CONQUÊTES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

Le raccourcissement des délais dans la production de biens et services, l'accélération des rythmes de travail, soumettent les travailleurs à ces process de production, à des changements organisationnels permanents. C'est dans ce contexte, celui d'organisations du travail pathogènes, que s'explique pour partie l'augmentation significative de la souffrance au travail et des risques psychosociaux. Le Congrès condamne ce management inhumain de l'humain qui est bien un choix stratégique et non une simple conséquence néfaste d'une « nécessaire modernité ».
Le congrès réaffirme son attachement au repos dominical et condamne toute réforme ayant vocation à réduire les temps de récupération et de déconnexion, tant physique que psychologique afin de respecter la vie privée et familiale. Le Congrès revendique aussi la mise en place d'une négociation interprofessionnelle permettant d'établir de nouveaux droits et de nouvelles pratiques afin de répondre à l'intégralité des nouveaux enjeux liés au travail à distance et au droit à la déconnexion, en assurant un cadre national réglementé au bénéfice de l'ensemble des travailleurs.

Contrairement à ceux qui qualifient le numérique de révolution industrielle, le Congrès considère que nous entrons surtout dans un nouveau rapport de force entre travailleurs et pourvoyeurs de travail sous toute forme, les évolutions en cours actuellement n'étant pas dues à des déterminismes techniques, mais bien à des choix socio-politiques, la digitalisation servant surtout à détruire des emplois. Il condamne le fait que le numérique ait contribué au développement de multiples situations de travail, dans lesquelles la relation de subordination est brouillée par l'illusion d'autonomie du travailleur et les nouvelles modalités de management. Le Congrès s'insurge également contre la politique d'« *ubérisation* » du salariat, véritable détournement des progrès technologiques à des

fins peu avouables d'exploitation de profit et de restauration de conditions de travail dignes de l'ère industrielle.
Le Congrès dénonce la complicité des exécutifs politiques qui laissent les nouveaux géants de cette économie agir hors la loi, et se refuse à cautionner une économie « *ubérisée* », un marché du travail où règnent compétition et chacun pour soi, pour le bénéfice, qui lui ne change pas, des actionnaires.

Pour le Congrès, cette « *nouvelle économie* » de plateforme — qui, en réalité, multiplie les travailleurs précarisés et pauvres payés à l'activité ou à la tâche, à l'image des tâcherons de la fin du 19ème siècle — entérine un gigantesque bond en arrière : un nombre très réduit de personnes récupère toute la valeur et la grande masse est utilisée et payée à la tâche pour une somme quasi-misérable.

À rebours de l'« *ubérisation* » qui fait naître dans de nombreux secteurs de véritables zones de non-droit, le Congrès revendique une reconnaissance pleine et entière des droits collectifs dont ces travailleurs sont actuellement privés. En lieu et place d'un travail à la tâche payé a minima, le Congrès exige de réelles créations d'emplois, permettant malgré tout de répondre au défi actuel et à venir sur le marché du travail d'un développement raisonné de l'intelligence artificielle.

Force Ouvrière ne soutiendra aucune mesure, même modeste, vers un revenu universel qui, de fait et par nature, a pour objectif de réduire drastiquement les aides nécessaires voire de détruire notre modèle social collectif et redistributif. Le Congrès s'oppose à une fusion des minima sociaux qui, sous prétexte de « *simplification* », aboutirait à un « *solde de tout compte* » de l'État, et ainsi à l'abandon des politiques d'insertion, considérant de fait qu'une part importante de la population n'ait plus à s'intégrer dans la société par le travail.

Parce qu'un revenu d'existence ne pourrait suffire à vivre dignement, les travailleurs, loin de pouvoir s'en affranchir, resteraient tributaires d'un marché du travail ultra-flexibilisé, dans lequel ils n'auraient plus de prise et peu de droits, vision de survie que le Congrès refuse d'avaliser.

2. FACE À UNE SOCIÉTÉ DE PLUS EN PLUS INÉGALITAIRE ET POLARISÉE, PRIORITÉ À L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS

Le Congrès exige une meilleure répartition des richesses et dénonce la persistance de la modération salariale. Il revendique une véritable hausse du pouvoir d'achat réitérant comme priorité et nécessité économique et sociale l'augmentation générale des salaires assortie d'une réelle égalité salariale entre les femmes et les hommes. Le Congrès rappelle que la pratique contractuelle fait partie de l'ADN de Force Ouvrière, à partir du moment où celle-ci permet l'amélioration des conditions d'existence des salariés. Le Congrès souligne que dans ce cadre et grâce à leur détermination malgré un contexte généralisé de baisse du coût du travail, nombre de syndicats FO ont obtenu des avancées substantielles notamment sur le plan des salaires. Il défend la création d'emploi en CDI ou sous statut et un SMIC à 80 % du salaire médian. Le Congrès exige l'arrêt du gel des traitements et salaires des fonctionnaires et des agents publics ainsi que l'abandon du délai de carence qui concourt également à la détérioration de l'image du Service Public et à la disparition des vocations afférentes.

À rebours de la volonté du Gouvernement de privilégier les augmentations au mérite qui ne feraient que creuser les inégalités entre fonctionnaires, le Congrès revendique, pour les trois versants de la Fonction publique, une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice de 16 % pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000 par rapport à l'inflation ainsi qu'une refonte et revalorisation de la grille indiciaire et des carrières. Le Congrès défend également une augmentation du pouvoir d'achat des retraités, et demande le retour à l'indexation générale des retraites, pensions et pensions de réversion sur les hausses de salaire. Il réitère son refus de voir se substituer au salaire direct tous les éléments dits « *de rémunération* » — épargne, intéressement, actionnariat salarié — qui, non seulement ne bénéficient pas à l'ensemble des salariés, mais également contribuent à affaiblir le financement des systèmes de retraite par répartition et, par là même, la protection sociale collective. S'opposant aux augmentations des prix du gaz, de l'électricité, de l'eau et des transports ainsi qu'à toute privatisation de l'énergie, le Congrès revendique le retour aux monopoles publics d'État de l'énergie et des transports ainsi qu'un retour à une politique de contrôle des prix, permettant notamment de lutter contre la précarité.

En vertu du Préambule de la Constitution de 1946, le Congrès défend la reconnaissance, comme propriétés de la Nation, des biens et entreprises présentant le caractère d'un service public indispensable à l'intérêt général.

Enfin, le Congrès dénonce l'ingérence de l'Union européenne qui, en appelant notamment à une révision des mécanismes d'indexation des salaires, traitements et pensions, érige la déflation salariale en véritable outil de politique économique et de restauration de compétitivité. À l'inverse, un salaire minimum indexé au moins à 80 % du salaire médian dans chaque pays européen serait une mesure sociale et démocratique indispensable.

Le Congrès condamne fermement la déréglementation du marché du travail qui a rendu possible l'explosion des formes d'emploi atypique souvent imposé et non choisi et, parmi celles-ci, le développement des formes d'emploi non-salarié au premier rang desquelles l'auto-entreprenariat. Il revendique l'abolition de ce pseudo statut l'utilisation frauduleuse de ce statut, qui permet à l'employeur de substituer à une relation salariale, une relation de sous-traitance, totalement asymétrique, entre prestataire individuel et donneur d'ordre. Le Congrès rappelle que le CDI à temps plein doit être la norme dans le privé et

l'emploi statutaire dans la Fonction publique ainsi que dans les entreprises à statut public.
Le Congrès continue à dénoncer un chômage de masse aux conséquences désastreuses pour plus de 6,6 millions de personnes, soit 10 % de l'ensemble de la population.

Le Congrès entend combattre avec détermination le chômage comme cause d'exclusion sociale, et par là-même de fracture sociale, à laquelle sont particulièrement exposées les personnes en situation de handicap dont le taux de chômage est deux fois plus élevé que le reste de la population.

Le Congrès condamne les menaces régulièrement exercées sur les chômeurs liant notamment l'octroi de l'assurance chômage à un certain nombre de conditions déconnectées du réel vécu.

Le Congrès estime indispensable de rendre effectif le droit pour tous à un emploi librement choisi et de combattre les causes véritables du chômage en favorisant la création d'emplois pérennes et de qualité.

De la même manière, dans la Fonction publique, la précarité prive les contractuels de la protection inhérente au statut des titulaires et en particulier dans la fonction publique territoriale, et le Congrès exige un plan de titularisation massif pour les contractuels.

POUR UNE ORGANISATION SYNDICALE REVENDICATIVE ET RÉSISTANTE

Si le programme du Conseil national de la Résistance à la pointe du progrès social et économique a pu en grande partie s'appliquer à partir de 1944, y compris avec la mise en œuvre du plan Marshall dans un pays ravagé par la guerre, le Congrès conteste l'idée selon laquelle, dans une France et une Europe regorgeant de richesses, des changements de même ampleur et la poursuite d'un même objectif social ne seraient désormais qu'une aimable utopie incompatible avec les « *contraintes* » uniquement financières et budgétaires.

A. REMISE EN CAUSE INTÉGRALE DU MODÈLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE COLLECTIVE

1. LA SÉCURITÉ SOCIALE, UN IDÉAL NÉ DE LA SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS

Alors que la Sécurité Sociale, avec sa vocation universaliste, a prouvé son efficience économique en offrant la plus grande mutualisation des risques possible, des voix s'élèvent et des décisions ont été prises pour une modification intrinsèque du mode de financement par l'impôt. L'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) imposée en 2018, liée à la disparition des cotisations à l'assurance maladie et à l'assurance chômage, précipite le mouvement entamé en 1991 consistant à fiscaliser le financement de la protection sociale. Le Congrès refuse la fin des cotisations concernées en janvier 2019. Cela revient à confisquer les cotisations au bénéfice du budget de l'État.

Outre la condamnation du principe même de la CSG, le Congrès conteste ce changement systémique transformant la Sécurité Sociale en une variable d'ajustement budgétaire aux mains des gouvernements, véritable hold-up contre les travailleurs.
Le Congrès ne peut se résoudre à voir démanteler ce qui demeure la plus belle construction de solidarité collective, et ce d'autant moins que la CGT-Force Ouvrière en assume la paternité, au travers des combats menés par ses anciens. Fort et fier de cette filiation syndicale liée à l'histoire de la construction, pas à pas, des assurances sociales qui deviendront la Sécurité Sociale, le Congrès entend mener le combat pour que les assurés sociaux se réapproprient leur Sécurité Sociale.

2. CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES, DÉTONATEUR DE LA DESTRUCTION DU MODÈLE SOCIAL COLLECTIF ET SOLIDAIRE

Le Congrès condamne la nouvelle offensive du gouvernement d'augmentation au 1er janvier 2018 de la CSG de 1,7 point contre les salariés et agents de la Fonction publique, et contre les retraités. Il revendique pour tous l'arrêt du gel des retraites et des pensions, quel que soit le niveau de retraite, ainsi que l'arrêt de toutes les règles pénalisantes appliquées en matière de revalorisation des retraites et pensions des secteurs privé et public. FO entend poursuivre ses actions pour défendre ensemble, public et privé, l'avenir de nos régimes de retraite et pensions. Opposée au projet du gouvernement, FO défendra en toute circonstance son cahier revendicatif qui rejette la tentative de créer un régime unique par points au compte notionnel, antichambre de la capitalisation et de l'individualisation.

Le Congrès est on ne peut plus légitime à exiger le retour à une loi de justice sociale, respectant le travail accompli, portant sur les retraites : retraite à 60 ans sur les dix meilleures années pour le privé et maintien sur les six derniers mois pour le public. FO, fidèle à sa pratique contractuelle et à son histoire, entend les porter comme une base de négociation. FO ne confond pas cette volonté de négociations des régimes de retraite existants avec la concertation que le gouvernement va ouvrir sur cette question.

B. ATTAQUES FRONTALES CONTRE LE DROIT SYNDICAL ET LE CODE DU TRAVAIL

« *Renier le réformisme, c'est se politiser. Renier la contestation, c'est s'anesthésier.* »
Jean-Claude Mailly, 2007

1. ORGANISATIONS SYNDICALES, CIBLES PRIORITAIRES DES DERNIÈRES RÉFORMES

La Loi du 17 août 2015 dite « Rebsamen », la Loi du 8 août 2016 dite « *Travail* » et les ordonnances de septembre 2017 dites « *Macron* » se sont toutes inscrites dans la continuité de la réforme amorcée en 2008, cherchant, notamment, à accentuer la destruction du Code du travail à travers l'anéantissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, tout en contournant et affaiblissant le monopole syndical de négociation. Les ordonnances « *Macron* » impactent directement la liberté des organisations syndicales de désigner eux-mêmes leurs représentants syndicaux en imposant la limitation à trois mandats. Le Congrès dénonce avec force cette ingérence étatique dans les activités syndicales.

Le Congrès exige le retour à la libre désignation des délégués syndicaux.

Faire disparaitre une instance aussi incontournable que le CHSCT, dont le rôle moteur dans l'amélioration des conditions de travail n'est plus à démontrer, est un contre-sens historique. En y substituant une simple commission, qui n'est obligatoire que dans les entreprises à risque et celles de plus de 300 salariés, et en diluant ses attributions au sein d'une instance unique, les problématiques d'hygiène, de santé, sécurité et conditions de travail deviennent, de fait, un sujet secondaire. Le Congrès condamne cette réforme rétrograde et le recul sans précédent qui en résulte dans la prévention des risques professionnels, d'autant plus inquiétants dans un contexte où la prise en compte du bien-être des salariés se heurte quotidiennement à l'intensification du travail.

Dans le but de renforcer la légitimité de l'accord d'entreprise, la Loi « *Travail* » a introduit le référendum d'entreprise. Force Ouvrière s'est vivement opposée à ce dispositif qui vise à mettre les syndicats représentatifs sous la tutelle de tous les salariés, fragilisant ainsi la démocratie sociale et niant leur légitimité à défendre les intérêts de la collectivité de travail.

Les ordonnances de 2017 dites « *Macron* » vont bien plus loin dans la défiance à l'égard des organisations syndicales en créant une nouvelle instance de dialogue social : le conseil d'entreprise, composé de représentants du personnel élus et ayant vocation à devenir l'unique négociateur en lieu et place des délégués syndicaux. Le Congrès appelle ses militants dans les entreprises à rejeter la création d'une telle instance. L'entreprise de contournement des organisations syndicales contre laquelle Force Ouvrière résiste depuis un certain nombre d'années arrive à un apogée allant à l'encontre même de la loi de 1884 qui exige les mêmes conditions pour les syndicats de patrons et de salariés.

Notre défense du paritarisme nous conduit à revendiquer l'exclusivité des organisations syndicales représentatives dans les négociations. Le Congrès refuse l'idée selon laquelle la négociation en matière sociale n'exige pas exclusivement l'intermédiaire de représentants syndicaux.

Depuis les ordonnances de 2017 dite « *Macron* », un barème impératif est fixé par le Code du travail en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse, barème ayant pour seul critère l'ancienneté du salarié, sans prise en compte d'autres éléments. Le Congrès condamne ces dispositions en ce qu'elles dissuadent les salariés lésés de saisir le Conseil de prud'hommes, et en ce qu'elles reviennent à nier la réalité de l'ampleur des préjudices subis par ces derniers au profit d'une simple budgétisation. Il réitère son soutien à la justice prud'homale, convaincu que la justice du travail doit avant tout être rendue par une juridiction d'exception, paritaire, composée de magistrats non professionnels issus du monde du travail et siégeant en alternance.

Le Congrès condamne encore et toujours ces réformes qui visent à porter atteinte à la liberté syndicale, à la liberté de négociation, ainsi qu'à la hiérarchie des normes, piliers de notre édifice républicain en matière sociale ; l'objet prioritaire de ces lois étant bel et bien de restreindre la liberté syndicale, de rechercher des interlocuteurs privilégiés et de valoriser un syndicalisme d'accompagnement, il demande leur abrogation.

2. LA DÉFENSE DES GARANTIES COLLECTIVES FACE AU SACRE DU TOUT ENTREPRISE

Le Congrès n'oublie pas que la Loi sur les conventions collectives du 11 février 1950 est née à la suite de la grève interprofessionnelle du 25 novembre 1949, lancée par FO. Le Congrès affirme que, non seulement, cette loi sur la pratique contractuelle a débouché sur de considérables avancées sociales, mais aussi, qu'elle a forgé l'outil pratique de l'indépendance syndicale. Par cette loi, les syndicats, expression de la solidarité ouvrière, peuvent négocier et contracter librement ; ils sont, de fait, à égalité de droits avec le patronat et hors de la tutelle de l'État. Dès lors, FO utilise ce droit de négocier afin d'améliorer la situation des travailleurs sans jamais considérer que cette dernière puisse arriver un jour à son apogée, ni même qu'il faille, pour la modifier, voire l'adapter aux besoins contemporains, abandonner des garanties précédemment remportées.

Le Congrès condamne l'inversion de la hiérarchie des normes et la disparition quasi intégrale du principe de faveur. Force Ouvrière n'acceptera jamais un tel recul historique conduisant au retour aux relations sociales du capitalisme sauvage avec un patron tout-puissant et un tâcheron sans droits.

C. ATTEINTES AU SERVICE PUBLIC ET DESTRUCTION PROGRAMMÉE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

« *Il n'y a pas de République sans Service Public ; il n'y a pas de Service Public sans agents publics.* » Jean-Claude Mailly, 2014

1. FIN DU SERVICE PUBLIC POUR TOUS ET DESTRUCTION PROGRAMMÉE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le congrès rappelle l'obligation de l'État d'assurer la sécurité des citoyens, mission régalienne de l'État. Il s'oppose fermement à toutes formes de privatisation de ses missions, y compris régaliennes.

Le Congrès s'oppose à toute privatisation en cours et à venir et dénonce la vision capitaliste prédominante qui soumet le Service Public à des impératifs comptables. Il condamne l'ensemble des réformes successives impactant le Service Public qui ont fait voler en éclat le droit de chaque citoyen d'accéder à ces services, au profit de la possibilité de consommer ou non en tant qu'usager devenu client, engendrant de facto une inégalité généralisée.

Le Congrès dénonce l'impact de la réforme territoriale sur les services déconcentrés de l'État qu'elle a déstructurés et fusionnés. Le Congrès exige le maintien de l'ensemble de services déconcentrés sur l'ensemble des territoires pour garantir l'égal accès de tous aux services publics. Le Congrès exige le maintien du service public et revendique que la satisfaction des besoins essentiels soit reconnue comme un droit fondamental, inaliénable et opposable.

Le Congrès rappelle son opposition aux lois Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) et santé, dont il demande l'abrogation ainsi qu'aux agences régionales de santé. Le Congrès revendique l'abandon des groupements hospitaliers, des territoires (GHT) synonymes de fermetures de lits, de services, d'hôpitaux et de suppressions de milliers de postes, en remettant en cause l'égalité d'accès aux soins. Les conséquences destructrices vont être décuplées avec la stratégie de transformation du système de soins (STSS) que le gouvernement veut remettre en place et que FO rejette.

Vis-à-vis des gouvernements successifs depuis plus de dix ans, le Congrès revendique qu'un réel débat soit mené sur les besoins en termes de missions publiques. Ce débat, toujours annoncé, jamais tenu, doit être le préalable à toute évolution des services publics dans les trois versants de la Fonction publique. De même, en tant que pilier fondant l'équilibre républicain de la société, le Congrès revendique que la conception démocratique et sociale du Service Public mise en place en France soit portée comme référence à promouvoir, en particulier au niveau européen.

Le Congrès revendique donc l'abrogation de la loi dite de « *refondation de l'école* » (Loi Peillon 2013) qui instaure le cadre de toutes ces contre-réformes. Il revendique l'abandon de la réforme du collège qui découle de cette loi instaurant l'autonomie des établissements. Le Congrès s'inquiète des menaces qui pèsent sur l'existence de l'école maternelle républicaine.

2. CONTRE LA DESTRUCTION PROGRAMMÉE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE, BRAS ARMÉ DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Congrès exige les recrutements nécessaires à l'exercice des missions et rappelle que, conformément au statut général des fonctionnaires, les emplois permanents doivent être systématiquement pourvus par des fonctionnaires titulaires. Il condamne la suppression des emplois aidés dans la Fonction publique, mettant à mal le fonctionnement d'un grand nombre de services. Le Congrès dénonce également le recours toujours plus grand aux contrats précaires et non statutaires dans la Fonction Publique et la baisse de postes ouverts aux concours, ne permettant pas aux Services Public de répondre à ses missions et responsabilités de mise en œuvre de l'égalité républicaine sur l'ensemble du territoire. De même, le Congrès réaffirme son attachement au recrutement par concours dans la Fonction publique, fondement de l'égalité d'accès des citoyens aux emplois publics et garant de la neutralité de la Fonction publique.

Le Congrès rappelle que tout agent a vocation à occuper tout poste correspondant à sa catégorie, son statut lui garantissant une rémunération selon son grade et lui donnant des droits comme le droit à mutation ou à la carrière. Le Congrès condamne le basculement d'une « *Fonction publique de carrières* » à une « *Fonction publique de métiers* », la notion de « *métier* » en lieu et place du « *corps* » remettant en cause les garanties individuelles et collectives ainsi que la distinction entre le grade et l'emploi.

Pour le Congrès, les quatre chantiers pour « *refonder le contrat social avec les agents publics* » et le programme « *Action Publique 2022* » sont une attaque majeure contre le Service public et ses agents, tout autant que contre les citoyens eux-mêmes.

POUR UNE ORGANISATION SYNDICALE RÉPUBLICAINE

A. UNE ORGANISATION SYNDICALE LIBRE ET INDÉPENDANTE

« *Le syndicalisme, pour exister, doit être libre, dans un pays libre. Son climat : la démocratie. Les conditions de son développement : les institutions libres.* » Léon Jouhaux, 1941

1. LES LIBERTÉS SYNDICALES, PILIERS DE L'ÉQUILIBRE DÉMOCRATIQUE

Le Congrès condamne la répression antisyndicale et encourage l'ensemble des structures à lancer des actions de groupe afin de sanctionner les discriminations collectives dont elles auraient connaissance. Le Congrès se prononce pour le retrait de la loi sur le secret des affaires, qui constitue non seulement une remise en cause du droit à l'information des citoyens, mais aussi un outil de répression contre les militants syndicaux dans leur travail d'information des salariés.

Le Congrès rappelle que la sûreté et la résistance à l'oppression sont des droits de l'Homme et du Citoyen. Le Congrès revendique que l'État, au-delà de produire et publier régulièrement des statistiques administratives, des données d'enquêtes publiques et des évaluations sur l'état de la discrimination et de la répression envers les militants syndicaux, mène une politique volontariste de lutte contre l'ensemble des atteintes au droit syndical et aux institutions représentatives du personnel.

Le Congrès revendique la mise en place d'une réelle valorisation des parcours syndicaux. Il condamne toutes discriminations syndicales portant préjudice au déroulement de carrière et salarial.

Forte des enseignements de son histoire, Force Ouvrière sait que la satisfaction de revendications des travailleurs n'est que le fruit du rapport de force généré par les syndicats. Ainsi, l'action commune avec les organisations syndicales n'est pas une fin en soi, mais, si nécessaire et lorsque les conditions sont réunies, un moyen permettant d'accroitre le rapport de force face au patronat et aux pouvoirs publics. Si les circonstances le justifient, l'unité d'action sur des bases claires constitue une force pour les travailleurs, ce qui suppose tant des revendications précises et communes que des modalités d'action clairement définies.

2. CONTRE TOUTE FORME D'INTÉGRATION, AVEC L'INDÉPENDANCE POUR ADN

Le Congrès rappelle que FO se considère avant tout comme le garant des intérêts matériels et moraux des travailleurs, chômeurs et retraités, et non de l'intérêt général qui demeure du ressort des gouvernements et des parlementaires. Le Congrès rappelle que cette absence d'immixtion entre le syndicalisme et le politique prend notamment forme par l'absence de consigne de vote lors des élections politiques ainsi qu'à travers l'interdiction de se servir de son titre de représentant syndical FO ou d'un mandat de la Confédération dans un acte politique ou électoral quelconque.

En dépit des pressions exercées par les pouvoirs publics, au nom du « *dialogue social* », pour intégrer les organisations syndicales à leur corporatisme, force est de constater que ces velléités corporatistes ont échoué à transformer FO en rouage institutionnel de cogestion et de colégislation. À rebours d'un rôle de contrepouvoir, le Congrès défend sa conception d'un syndicalisme de contrepoids, essentiel à l'équilibre démocratique face à la casse sociale généralisée et au règne du tout-économique. De même, notre indépendance s'exprime à travers le refus d'une intersyndicale permanente, volonté de « *syndicalisme rassemblé* » qui met à mal le pluralisme syndical, d'autant qu'il tend à imposer comme base le moins-disant revendicatif.

Le Congrès réaffirme son attachement au syndicalisme ouvrier, fédéré et confédéré, libre et indépendant, fondé sur la Charte d'Amiens.

Face aux enjeux auxquels sont confrontées les structures Force Ouvrière, le Congrès revendique les moyens syndicaux nécessaires pour mener à bien leurs actions quotidiennes.

B. UNE ORGANISATION SYNDICALE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ

« *Penser égalité, c'est être rebelle.* » Marc Blondel, 2005

1. L'ÉGALITÉ COMME REMPART ET SOCLE DE LA COHÉSION SOCIALE FACE À L'INDIVIDUALISATION

Le Congrès réaffirme son attachement au principe fondateur d'une République une et indivisible. Sans égalité, la République n'est pas et ne peut être. Sans égalité, les valeurs de liberté et de fraternité dont elle est indissociable sont vidées de leur substance. Sans l'égalité des droits et traitements, la solidarité nationale seule échoue à lutter efficacement contre la précarité et l'exclusion qu'engendrent les bas salaires, le dumping social et le chômage de masse.

Le Congrès déclare que le modèle généraliste du logement social constitue une des conquêtes majeures du mouvement ouvrier et que la mixité sociale demeure le principe cardinal de tout développement urbain. Le Congrès s'oppose à toute privatisation du secteur social du logement et exige la pérennité de toutes les ressources de financement du secteur non lucratif, notamment celles issues de l'épargne populaire. Dans la droite ligne de ce combat, le Congrès revendique des investissements publics à la hauteur des besoins pour garantir à tout demandeur et à tous les territoires, l'accès à un logement de qualité, économiquement accessible et dans un environnement préservé.

Face aux orientations injustes et inégalitaires qui se sont développées en matière fiscale, le Congrès demande une réforme fiscale d'ampleur pour un impôt républicain, juste, progressif et redistributif. Il rappelle son opposition aux impôts indirects tels que la TVA ou les taxes environnementales — profondément injustes car frappant plus fortement les plus vulnérables. Le Congrès

réaffirme son opposition au « prélèvement à la source », qui organise la privatisation de la collecte de l'impôt et fait porter de nombreux risques sur les recettes publiques. Prélude à la fusion de l'IR et de la CSG, le prélèvement à la source porte en germe l'individualisation et la fiscalisation de la protection sociale collective. Il dénonce également le fait que le lien citoyen soit largement entamé par les exemptions et la faiblesse de la base fiscale, ce qui met à mal le consentement à l'impôt.

Le Congrès exige l'application effective des lois garantissant l'égalité réelle, avec une obligation prépondérante en matière d'égalité hommes/femmes. Il revendique également la disparition des inégalités en matière d'emploi – en particulier le temps partiel subi – de déroulement de carrière et de parentalité, ainsi que la résorption des écarts de rémunération, qui pénalisent injustement les femmes et ce, jusque dans leur droit à la retraite. Le Congrès demande également que le congé paternité soit porté à un mois et devienne obligatoire.

Le Congrès s'oppose à ce que les emplois de demain fassent prétendument la part belle à la liberté et à l'autonomie des individus au détriment de l'égalité de droits.

Le Congrès réaffirme qu'un droit individuel ne vaut que s'il est garanti collectivement par la loi ou les accords collectifs. Il refuse ainsi la disparition progressive des garanties collectives au profit de pseudo-droits individuels, rechargeables et déchargeables, attachés à la personne. L'individualisation qui prend aussi forme au travers de comptes personnels aucunement adossés à un droit collectif, tels que le Compte Personnel d'Activité, amorce la destruction des conventions collectives et des statuts.

Le Congrès réaffirme son attachement aux diplômes nationaux ouvrant droit à des qualifications reconnues dans les conventions collectives. Il exige le retrait de la réforme du baccalauréat qui, en introduisant massivement du contrôle continu en lieu et place d'épreuves nationales terminales, ponctuelles, anonymes, conduit à mettre en place des baccalauréats individualisés, à la carte, par établissement. Le baccalauréat doit rester le 1er grade universitaire et permettre de s'inscrire à l'université dans la filière de son choix. Le Congrès revendique l'abrogation de la loi Vidal dite « *loi pour l'orientation et la réussite des étudiants (ORE)* » qui instaure une véritable sélection à l'université ainsi que l'abrogation des lois Pécresse et Fioraso qui organisent l'autonomie des établissements et la territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2.LA LAÏCITÉ, UNE VALEUR À DÉFENDRE EN RÉPONSE À SON INSTRUMENTALISATION AU DÉTRIMENT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Le Congrès rappelle son attachement à une conception républicaine de la laïcité, fondée sur l'égalité de droits.

Le Congrès entend défendre la laïcité comme un principe républicain, sans lequel les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ne peuvent trouver leur plein effet.

Le Congrès alerte sur la nature socialement dégradante, économiquement inefficace et démocratiquement dangereuse des politiques économiques et d'austérité menées au plan européen et national, comme de la territorialisation des politiques, qui font le lit du communautarisme et des extrémismes politiques, idéologiques ou religieux. L'adhésion de tous aux valeurs républicaines et à un État laïque est une condition essentielle de la paix civile.

FO revendique l'abrogation de toutes les lois anti-laïque dont la loi Debré.
Le Congrès considère que la mise en œuvre du principe de laïcité et la régulation de la pratique religieuse doivent s'inscrire dans le cadre légal. En effet, il n'est pas du rôle de l'entreprise – et a fortiori des interlocuteurs sociaux par la négociation collective – d'organiser et de contrôler les principes de la République et de la citoyenneté, ce qui aurait pour conséquence de mettre à mal l'égalité de traitement d'une entreprise à une autre.

C. UNE ORGANISATION INTERNATIONALISTE

« *Le syndicalisme est un phénomène de solidarité contre la soumission et en faveur de la dignité de ceux qui doivent, chaque matin, se lever pour aller au travail et gagner leur vie.* » Marc Blondel, 1989

1. LES DROITS FONDAMENTAUX, CIMENT D'UN MONDE FRATERNEL

Le dogme de l'austérité pour les peuples qui prévaut depuis de nombreuses années dans les politiques mises en œuvre aux niveaux national, européen et international a sérieusement et négativement impacté les droits fondamentaux. Face à ces attaques, le Congrès oppose les principes de fraternité et d'universalité en revendiquant notamment la ratification et la mise en œuvre effective des principes de droit universel contenus dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail par l'ensemble des pays.

Le Congrès demande des politiques publiques ambitieuses, européennes et françaises, partagées sur le plan mondial, qui protègent les travailleurs des conséquences liées à la transition écologique.

Force Ouvrière revendique également l'arrêt des négociations d'accords de libre-échange (TTIP, TISA, CETA...) qui n'ont pour seul objectif que l'anéantissement de toutes nos avancées sociales pour les transformer en parts de marché. Le Congrès condamne le fait que l'Union européenne soit aujourd'hui la zone de libre-échange la plus exposée et la moins protégée à la concurrence

internationale loyale ou déloyale, en particulier à travers la signature de ces accords.

Le Congrès exige l'arrêt immédiat de ces négociations qui vont assurément conduire à une harmonisation des normes par le bas et à un dumping social généralisé puisque ces accords seraient signés avec des pays tels que les États-Unis, la Chine ou encore le Pakistan.

Alors que les 21 millions de victimes du travail forcé génèreraient un profit de 150 milliards de dollars dans le monde, et que l'esclavagisme moderne s'enracine toujours plus profondément en France et en Europe, le Congrès rappelle que le droit à l'emploi ne signifie pas le droit à l'exploitation.

Le Congrès revendique que tout travailleur employé illégalement qui entreprend une démarche pour faire valoir ses droits en tant que salarié, notamment en s'adressant à une organisation syndicale, bénéficie d'une protection administrative et juridique le mettant à l'abri de ce chantage.

Pour le Congrès, ce sont bien les politiques d'austérité et le dumping social qui aboutissent à des formes d'exploitation humaine inacceptables. Face à l'ampleur de ces enjeux et au cynisme des gouvernements, le Congrès revendique la ratification de l'ensemble des conventions de l'OIT relative au travail migrant.

2. UNE NÉCESSAIRE SOLIDARITÉ POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE

Le Congrès revendique que l'OIT soit reconnue et considérée comme l'organe prépondérant de contrôle des obligations et devoirs des entreprises du respect des droits des travailleurs.

C'est dans la continuité de ses précédents congrès que FO réaffirme ainsi la ferme volonté des syndicalistes d'obtenir, quels que soient les aléas de la situation économique, un progrès social réel assurant aux travailleurs l'amélioration accélérée de leurs conditions de vie et d'existence, notamment par la garantie de l'emploi, l'harmonisation par le haut des systèmes sociaux, dans le respect du droit syndical. C'est fort de cet idéal que le Congrès entend porter ses revendications de progrès social dans les sphères européennes et internationales, dans le but de s'opposer à une construction européenne ou à un ordre mondial qui ne reposerait que sur la primauté des libertés économiques au détriment du social et de l'environnemental.

Le Congrès mandate la Confédération afin de développer et renforcer ses relations bilatérales et multilatérales avec les organisations syndicales qui partagent ses valeurs afin de fédérer autour de revendications communes propices à la construction d'un rapport de force européen et mondial.

POUR UNE ORGANISATION SYNDICALE CONQUÉRANTE

Face au dogme de la pensée unique qui conteste le droit des masses à une réelle culture, il est nécessaire de donner à chacun la possibilité de démystifier les thèses libérales dominantes. Au même titre que l'accès à la culture ou le droit à la formation professionnelle, la formation syndicale doit permettre l'émancipation des travailleurs.

A. LA FORMATION SYNDICALE, UNE ARME D'ÉMANCIPATION DU TRAVAILLEUR

« *Former des Hommes et des esprits libres, capables de réfléchir et de décider par eux-mêmes et de résister aux slogans des propagandes totalitaires* ». Georges Vidalenc, 1948

1. LA FORMATION, OUTIL ESSENTIEL AU MOUVEMENT OUVRIER

Le Congrès défend cette vision de la formation syndicale, devant permettre à chaque adhérent de mieux comprendre l'environnement dans lequel il évolue en lui donnant les outils pour comprendre les rouages économiques et sociaux de son temps, notamment la législation du travail, et une information aussi complète et exacte que possible sur les questions qui l'intéressent.

Pour le Congrès, la formation doit ainsi contribuer à cultiver des esprits libres sans les conformer, armés pour réfléchir et décider par eux-mêmes. Force Ouvrière revendique pour la culture, facteur essentiel d'éducation populaire et d'émancipation des citoyens, une politique financée à la hauteur des enjeux sociétaux.

2. LA FORMATION DE MILITANTES ET MILITANTS EN RENFORCEMENT DE LA REVENDICATION SYNDICALE

Le Congrès appelle chacune de ses structures à faire du développement une priorité, en encourageant ses adhérents à prendre toute leur place dans l'Organisation. L'accès aux mandats syndicaux doit être ouvert à tous et facilité par des actions de formation dispensant les savoirs et savoir-faire nécessaires. La mobilisation des femmes et leur place à tous les niveaux de l'Organisation sont un défi auquel Force Ouvrière entend s'atteler avec détermination, car les modalités d'accès aux responsabilités syndicales et les contraintes liées à leur exercice sont encore trop peu prises en considération. Le Congrès dénonce les difficultés d'accès au marché du travail et la précarisation de l'emploi qui contribuent à éloigner les jeunes du syndicalisme. Il est de notre rôle de sensibiliser les jeunes à l'action syndicale en faisant la preuve de ce qu'apporte et permet le collectif, et de les attacher durablement à Force Ouvrière.

3. LE DÉVELOPPEMENT, BASE À TOUTE ACTION SYNDICALE

Le Congrès appelle ainsi l'ensemble de ses structures et de ses militants, du secteur public comme du secteur privé, à se mobiliser pour toutes les élections professionnelles et, plus encore, pour faire connaitre Force Ouvrière, son combat, ses revendications et ses victoires, et y attacher durablement les travailleurs. Le Congrès défend, au service de son développement, l'importance d'un syndicalisme de proximité : c'est sur le terrain, au plus proche des travailleurs, que se concrétise quotidiennement la tâche première du syndicat.

Le Congrès soutient l'ensemble des syndicats FO, du public comme du privé, en combat et qui se mobilisent pour une juste répartition des richesses, pour garantir nos droits collectifs et nos statuts et pour résister à une logique d'individualisation de la société visant à « *déprotéger* » tous les travailleurs.
Face à toutes les attaques actuellement en cours, les mobilisations se multiplient dans une multitude de secteurs dans les EHPAD, la fonction publique, Air France et Aéroport de Paris, la grande distribution, les banques, etc.

Le Congrès affirme en particulier son total soutien aux cheminots en grève depuis plusieurs semaines, et à la fédération FO des cheminots.

Le Congrès exige le retrait du projet de loi, le maintien du statut particulier des cheminots, ainsi que le maintien du service public ferroviaire. Le Congrès apporte son soutien indéfectible aux travailleurs dans la lutte, en France et dans le monde entier.

Compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines, le Congrès considère que la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève. Il donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec toutes les confédérations syndicales, à la recherche de la plus grande unité possible.

Il appelle toutes les structures FO, tous les militants, à rester réactifs et mobilisés.

Résister, revendiquer, reconquérir.

Revendications issues de la résolution sociale du 24e Congrès Confédéral

LE CONGRÈS DE LA CGT FORCE OUVRIÈRE RAPPELLE SON ATTACHEMENT AU PARITARISME, À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE, À LA PRATIQUE CONTRACTUELLE ET À LA CONSTRUCTION DU RAPPORT DE FORCE, QUI DOIVENT RESTER LES INSTRUMENTS PRIVILÉGIÉS DU SYNDICAT POUR EXERCER SON RÔLE DE CONTRE POIDS, FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS.

POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET DES GARANTIES COLLECTIVES

Le Congrès rappelle que le Code du travail doit constituer le socle social républicain des droits et des garanties des travailleurs.

Le Congrès rappelle son attachement à la hiérarchie des normes et au principe de faveur.

Le Congrès revendique un rétablissement intégral de la hiérarchie des normes ce qui aura nécessairement pour conséquence la suppression de la nouvelle architecture du Code du travail et donc l'abrogation de la loi travail et des ordonnances Macron.

A. LA DÉFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU TEMPS DE TRAVAIL

1. REPOS DOMINICAL, TRAVAIL EN SOIRÉE ET DE NUIT

Le Congrès s'oppose à toute banalisation et généralisation du travail dominical qui déstructure la vie privée et familiale, et s'oppose à toute mesure qui viserait à assouplir davantage les conditions d'ouverture dominicale des commerces et autres secteurs (bibliothèques). Le Congrès rappelle que le travail du dimanche détruit les emplois permanents en CDI de la semaine.

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi « *Macron* » et la suppression de l'ouverture dominicale des magasins de commerce. Le Congrès exige le retour à 2 jours de repos consécutifs dont le dimanche et le respect de la convention 106 de l'OIT.

Le Congrès revendique en outre, pour toute dérogation, le doublement du salaire perçu normalement par les salariés ainsi que le bénéfice d'un repos compensateur.

Le Congrès exige la suppression du travail de soirée. Le Congrès rappelle que le travail de nuit doit rester exceptionnel et nécessairement justifié par des contraintes particulières (santé et sécurité), ce dispositif remettant en cause la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

2. TEMPS DE TRAVAIL

Le Congrès exige le maintien de la durée légale du travail qui doit rester à 35 heures et constituer le seuil de déclenchement des heures supplémentaires.
Le Congrès revendique le maintien des majorations pour heures supplémentaires à 25 % et 50 % sans possibilité de dérogation inférieure par accord collectif d'entreprise et de Branches, et le rétablissement des repos compensateurs supprimés par la loi du 20 août 2008.

Le Congrès réaffirme son attachement aux conventions collectives nationales et revendique que les accords d'entreprises ne puissent déroger aux dispositions conventionnelles plus favorables.

S'agissant de la notion de « *travailleurs autonomes* », le Congrès rejette toute définition fourre-tout et réclame une définition limitée aux « *hautes fonctions* ».

Pour le Congrès, le forfait-jours doit rester une exception et, en tout état de cause, ouvrir droit à des garanties supplémentaires et substantielles permettant de préserver la santé et la vie privée des salariés, notamment en termes de volume de travail, et limité à l'extension des salariés cadres.
Le Congrès exige des garanties supplémentaires pour les salariés travaillant en forfait-jours et une définition claire et limitée de la notion de « *travailleurs autonomes* » afin, notamment, de préserver leur santé et leur sécurité.

Le Congrès condamne le temps partiel imposé, facteur de précarité, de sous-emplois et de flexibilité et exige que le CDI à temps plein reste le contrat de travail de référence dans le privé comme l'est l'embauche statutaire à temps plein dans le public.
Le Congrès revendique un vrai dispositif permettant aux salariés qui le souhaitent de passer à temps complet.
Le Congrès revendique également que le droit aux congés payés soit une réalité pour tous les salariés.

3. TRAVAIL SAISONNIER

Le Congrès revendique le financement des droits à la formation pour les saisonniers, à la charge de l'employeur.
Le Congrès revendique l'ouverture de négociations dans toutes les Branches utilisatrices de contrats saisonniers.
Le Congrès revendique l'adoption de mesures légales contraignantes pour sécuriser les saisonniers, notamment l'attribution automatique de primes de précarité et la reconduction des contrats d'une saison à l'autre.

4. TRAVAIL ILLÉGAL ET DÉTACHEMENT

Le Congrès exige le renforcement, au niveau national et européen, des droits des travailleurs et des moyens des corps de contrôle (Inspection du travail, URSSAF et MSA).
Les opérations de contrôle doivent permettre de faire condamner les employeurs qui sont responsables du travail illégal et en aucun cas les travailleurs qui en sont les victimes.
Le Congrès revendique l'égalité des droits, pour les travailleurs français et les travailleurs détachés, notamment en matière de rémunération, y compris le salaire différé, la protection sociale, les congés…

5. DÉFENSE DES DROITS PAR L'ACTION JURIDIQUE

Le Congrès dénonce et combat les reculs sans précédent sur les droits des salariés sous l'effet de lois successives, qu'il s'agisse de la loi Macron du 6 août 2015, de la loi Rebsamen du 17 août 2015, de la loi El Khomri, dite loi Travail du 8 août 2016 et enfin, récemment, des ordonnances Macron 2017.

Le congrès appelle toutes ses structures à mobiliser l'action juridique comme l'un des outils de l'action syndicale pour permettre aux travailleurs d'avoir accès à la connaissance et à la défense de leurs droits, permettant ainsi de développer l'organisation syndicale.

Le Congrès rappelle l'importance des commissions juridiques dans les UD car celles-ci permettent de fédérer et organiser l'action de militants investis dans ce domaine (conseillers du salarié, défenseurs syndicaux devant les prud'hommes, conseillers prud'hommes, etc.).

6. LA JUSTICE PRUD'HOMALE

La loi « *Macron* » du 6 août 2015, la loi « *Travail* » du 8 août 2016, les ordonnances de septembre 2017 ont gravement porté atteinte à la justice prud'homale.

Le Congrès dénonce toutes ces réformes visant à décourager les salariés d'agir en justice pour faire respecter leurs droits. Sans aucuns moyens supplémentaires pour la justice prud'homale, après la suppression de conseils de prud'hommes, des élections prud'homales, la réforme

de la procédure avec l'introduction de circuits courts, l'encouragement à la résolution amiable des différends pour externaliser les conflits et désencombrer les juridictions prud'homales, le raccourcissement drastique des délais de prescriptions, le Congrès dénonce une atteinte manifeste aux droits des salariés.

L'introduction d'un barème impératif destiné à indemniser un salarié licencié de manière injustifiée constitue le point d'orgue de cette volonté gouvernementale de sécuriser les employeurs aux dépens des droits des salariés.
Le Congrès dénonce ce barème et en demande l'abrogation, invite tant les défenseurs syndicaux que les conseillers prud'hommes à ne pas l'appliquer et rappelle que la réparation d'un licenciement injustifié doit être à la hauteur du préjudice réellement subi.

Concernant la justice prud'homale, le Congrès refuse les multiples attaques portées à sa spécificité et rappelle son attachement indéfectible à cette juridiction.
Le Congrès exige la réouverture du dossier « *indemnisation des conseillers prud'hommes* », notamment pour mieux indemniser la préparation des BCO (Bureau de Conciliation et d'Orientation).

Le Congrès revendique le droit pour un défenseur syndical ayant défendu un salarié devant le conseil des prud'hommes de pouvoir continuer à la défendre en appel même en dehors de la région administrative.

Le Congrès rejette la tentative de professionnalisation des conseillers prud'hommes, via une formation initiale commune et placée sous l'égide de l'ENM (École Nationale de la Magistrature).
S'agissant des défenseurs syndicaux, si leur reconnaissance officielle constitue une première avancée et répond partiellement à une vieille revendication de FO, le Congrès exige qu'elle s'accompagne de moyens suffisants et d'une augmentation des heures indemnisées afin que les défenseurs puissent exercer correctement leur mandat.
Le Congrès réclame de véritables moyens humains, matériels et financiers pour l'institution prud'homale et dénonce la pénurie actuelle.

B. DÉFENDRE ET EXIGER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE RÉELLE

Le Congrès rappelle que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel et l'une des valeurs fondatrices du pacte républicain.

Le Congrès dénonce toutes les politiques qui renforceraient la précarité, la flexibilité des salariés, terreau de l'inégalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
Dans ce contexte, le Congrès revendique une égalité de traitement pour toutes et tous, non limitée par des conditions de performances économiques.

Pour le Congrès, la réalisation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes passe par le respect et l'effectivité des lois et des normes ainsi que par de nouvelles conquêtes réalisées par l'action collective.

Le Congrès rappelle le rôle central de la négociation collective et revendique :

- Des informations quantitativement et qualitativement suffisantes dans un rapport de situation comparée de qualité transmis par l'employeur aux salariés,
- Une négociation de l'égalité à part entière dissociée du sujet de la qualité de vie au travail,
- La prise en compte du principe d'égalité dans tous les autres thèmes de négociation.

Le Congrès revendique le renforcement des contrôles et l'application des sanctions à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas la réglementation en matière d'égalité professionnelle et salariale.
À cette fin, le Congrès exige des moyens à hauteur des enjeux pour les DIRECCTE, comme pour l'ensemble de leurs missions.
Le Congrès revendique l'affectation du produit des sanctions à un fonds dédié à des actions en faveur de l'égalité professionnelle et salariale.

Afin d'atteindre l'égalité professionnelle, le Congrès revendique d'agir prioritairement sur 5 axes majeurs : l'égalité de rémunération, de promotion, la lutte contre les stéréotypes, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, l'amélioration des conditions de travail.

Le Congrès exige un droit au travail égal pour toutes et tous, cela implique de lutter contre le temps partiel subi principalement par les femmes.

Le Congrès exige une politique de reconnaissance des qualifications sous-évaluées ou ignorées qui sont à tort, consciemment ou inconsciemment, attribuées aux femmes.

Le Congrès revendique que la négociation quinquennale sur les classifications s'attache à détecter et supprimer les biais de genre dans la construction des grilles salariales.

Le Congrès revendique un droit réel à la formation après un congé long ou une succession de congés (notamment parentaux).

Le Congrès exige la mise en place de véritables mesures et politiques de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail, notamment par la négociation de Branches et d'entreprises.
Le Congrès revendique également de nouveaux droits pour protéger et accompagner les personnes victimes tout au long de leur parcours dès le signalement.
Il demande la mise à disposition de moyens afférents renforcés (contrôle, police, justice) ainsi que la sensibilisation de tous les acteurs de l'entreprise.

Enfin, le Congrès exige une amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail au profit de toutes et tous qui bénéficiera nécessairement à la mixité et à l'égalité professionnelle.

Le Congrès exige la suppression des facteurs de pénibilité physique et psychique et de risques professionnels, et l'interdiction du travail dangereux.
Le Congrès exige une organisation du travail compatible avec le droit à une vie privée et familiale pour toutes et tous, qui implique de lutter contre toutes politiques de flexibilisation du temps de travail au profit de l'entreprise et au détriment du droit à une vie privée et familiale.
Le Congrès exige donc de lutter contre le travail de nuit lorsqu'il dégrade le droit à une vie privée et familiale, qu'il augmente les risques sur la santé ou qu'il soit imposé.

Le Congrès estime que l'organisation du travail doit permettre un égal exercice du droit à une vie familiale sans impact négatif sur les rémunérations ou l'évolution de carrière. Le Congrès exige des services publics suffisants pour permettre la réalisation de ce droit, que ce soit en matière de garde d'enfants ou d'aide aux personnes dépendantes alors même que les aidants familiaux sont majoritairement des femmes.

Parallèlement, le Congrès demande la neutralisation des effets des absences pour congés familiaux et d'aidants sur l'évolution de la carrière et de la rémunération des salariés.

De plus, afin de favoriser un meilleur partage de la parentalité, s'agissant du congé de paternité et d'accueil de l'enfant (de 11 jours actuellement), le Congrès revendique :

- qu'il ait une durée minimale obligatoire (le congé de maternité est d'au moins 10 semaines après l'accouchement dont 6 semaines impératives),
- qu'il soit allongé pour atteindre 1 mois minimum.

POUR UN VRAI TRAVAIL UN VRAI CONTRAT

A. LA DÉFENSE DU CDI ET DU STATUT

Le Congrès est attaché au contrat de travail et aux protections qui en découlent, quelle que soit la forme de travail et d'emploi. Le Congrès s'opposera à toute remise en cause du contrat de travail, notamment par le droit commercial et le recours aux « plateformes ».

Le Congrès réaffirme que le CDI à temps plein est la norme qui régit les relations de travail contractuelles entre le salarié et l'employeur.
Le Congrès condamne toutes les formes de travail atypiques précaires qui constituent souvent une main-d'oeuvre bon marché et une modalité de gestion de l'emploi.
Le Congrès s'oppose à l'extension des possibilités de rupture du contrat de travail.

Le Congrès dénonce les recours abusifs au dispositif de rupture conventionnelle individuelle, issu de l'accord national interprofessionnel de 2008, qui en détourne la philosophie initiale en contournant le droit du licenciement.

Le Congrès, condamne la série de réformes ayant eu pour finalité de diminuer le risque, pour les employeurs, de procéder à des licenciements, qu'ils soient individuels ou collectifs, personnels ou économiques et qui, au final, vise à faciliter les licenciements des salariés.

Le Congrès revendique le rétablissement de l'autorisation administrative des licenciements économiques (supprimée en 1986).
Le Congrès revendique des moyens supplémentaires pour un contrôle renforcé par l'administration du travail sur ces ruptures qui peuvent être des licenciements économiques déguisés.
Le Congrès dénonce l'utilisation illégale des contrats précaires (CDD, intérim, CDI intérimaire) sur des postes de travail permanents.
De même, les stages ne peuvent être détournés de leur objectif de formation pour permettre aux employeurs de disposer d'une main-d'œuvre à un coût défiant toute concurrence.
Le Congrès s'oppose aux contrats de chantier ou de projet.

Le Congrès demande le réemploi de tous les contrats aidés supprimés par la réduction drastique des fonds alloués.
Conscient du caractère précaire de ces emplois, le Congrès exige la transformation de ces contrats en emplois statutaire dans la fonction publique ou sous convention collective dans le privé. Dans cette perspective, le Congrès demande à ce que chacun puisse bénéficier d'une formation qualifiante.
Le Congrès dénonce les pratiques de recours au travail précaire dans tous les versants de la fonction publique ainsi que les services publics.
Le Congrès constate l'échec de la loi Sauvadet de 2012 qui n'a pas permis d'éradiquer la précarité dans la fonction publique et exige la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent. Le Congrès dénonce que des agents soient maintenus au seuil de la pauvreté, travaillant à temps partiel imposé de 70 %. Le Congrès dénonce que ces agents soient la variable d'ajustement d'un système qui dérape vers le néolibéralisme.

Le Congrès rappelle que le portage salarial constitue une forme spécifique de relation contractuelle de travail et limitée à certains secteurs, qui ne peut être utilisée que pour des travailleurs très autonomes, expérimentés et bénéficiant d'un haut niveau de qualification. Le portage salarial ne doit pas permettre de contourner les obligations légales de l'employeur, notamment en matière de santé-sécurité et de formation professionnelle.

Le Congrès demande la mise en œuvre de droits nouveaux pour les travailleurs, sécurisant leurs trajectoires professionnelles. Le Congrès demande la mise en œuvre de droits individuels pour tous les travailleurs, nécessairement

appuyés par des garanties collectives, notamment dans le cadre du compte personnel d'activité. La construction de droits nouveaux à la formation ne doit pas conduire à une déresponsabilisation des pouvoirs publics et des employeurs.

Le Congrès rappelle que la situation sociale des jeunes reste préoccupante et que la précarisation des travailleurs seniors s'aggrave toujours plus, notamment par le développement de l'activité réduite subie. Le Congrès dénonce les recours systématiques aux contrats précaires qui fragilisent ces catégories et ne permettent ni leur insertion dans l'emploi, ni une qualité de vie.
Le Congrès exige notamment en ce sens un renforcement des droits sociaux indépendamment de l'âge et du statut, et un renforcement des services d'orientation et d'accompagnement. Le Congrès soutient les dispositifs qui visent à l'embauche de jeunes et de seniors en CDI de droit commun, la généralisation du RSA et de la Garantie Jeunes, et revendique en complément une Allocation Jeune Salarié (AJS) permettant aux jeunes salariés de faire face à des frais d'installation (déplacement, logement, habillement). Le Congrès regrette la disparition des contrats de générations, et demande à ce qu'un dispositif voisin soit redéployé.

Le Congrès rappelle son attachement au statut général de la fonction publique, expression d'une conception républicaine de celle-ci.
À ce titre il dénonce toute volonté de « plan de départ volontaire » lié à d'éventuelles restructurations ou suppressions de postes et de missions, de même que la volonté de « refonder le contrat social avec les agents » conduisant à généraliser la contractualisation en lieu et place du recrutement sous statut.
Pour FO, toutes les missions pérennes doivent être assurées par l'application du statut général.

B. TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Congrès exige que l'accompagnement et l'orientation des demandeurs d'emploi handicapés soient améliorés notamment en précisant les critères d'orientation de Pôle Emploi et de Cap Emploi.
Le Congrès constate que l'obligation d'emploi de 6 % à la charge de l'employeur est loin d'être respectée. Il demande le renforcement de cette obligation d'emploi par les entreprises quelle que soit leur taille, par le recrutement direct de travailleurs handicapés et pour leur insertion durable dans l'emploi. Il revendique de plus que les travailleurs en situation de handicap puissent bénéficier d'une évolution professionnelle à l'identique des autres salariés.

Le Congrès revendique une meilleure prévention de la désinsertion professionnelle afin de réduire le nombre de licenciements pour inaptitude. Le Congrès est favorable à des actions plus précoces et plus nombreuses de la médecine du travail et des organismes spécialisés, lors de la survenance ou de l'aggravation du handicap d'un salarié, afin d'assurer son maintien en emploi.
Le Congrès exige le renforcement de la médecine du travail afin d'éviter la dégradation de l'état de santé au travail des salariés et notamment celle des salariés handicapés.

Le Congrès exige la parution de l'arrêté relatif à la mise en conformité et à l'accessibilité des lieux de travail existants. De même, l'accessibilité des outils de travail (logiciels, documents) doit être effective pour tous.

Le Congrès exige des moyens pour l'inclusion scolaire des jeunes en situation de handicap afin de favoriser leur insertion professionnelle (professionnalisation et fonctionnarisation des accompagnants, formation des enseignants et des équipes enseignantes, aménagement des établissements), lorsque l'inclusion est adaptée à la nature et au degré du handicap de l'enfant.
Pour le Congrès, l'apprentissage doit être soutenu et renforcé en faveur des personnes handicapées et notamment pour les jeunes en situation de handicap.
Le Congrès revendique le renforcement de la négociation spécifique sur le Handicap.

Le Congrès demande la préservation d'un contenu obligatoire pour les accords Handicap : plan de recrutement, plan de maintien notamment, ainsi qu'un objectif en termes de taux d'emploi, et un objectif en termes de recrutements.

Le Congrès revendique la remise à plat du dispositif d'agrément des accords Handicap et notamment son caractère totalement exonératoire.
En effet, pour le Congrès, toutes les entreprises, qu'elles soient sous accord agréé ou non, doivent participer financièrement aux actions organisées au niveau interprofessionnel et dont elles bénéficient en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi (Cap Emploi-Sameth, emploi accompagné, offre de service Agefiph etc.).

Suite au décret n°2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif à la « Création du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie » (fusion CDCPH/CODERPA), le Congrès s'insurge face au manque de moyens administratifs et financiers pénalisant de fait son bon fonctionnement.

Suite au décret n°2017-999 du 10 mai 2017 relatif « Aux droits à retraite des personnes handicapées », le Congrès exprime sa déception devant ses conditions trop restrictives. Le Congrès continue à revendiquer une plus grande ouverture des conditions d'accès à la retraite anticipée des salariés et fonctionnaires handicapés, et en particulier la réintroduction du critère de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) supprimé dans la loi Retraites n'2014-40 du 20 janvier 2014.

Le Congrès revendique la révision du montant de l'AAH (allocation adulte handicapé) à la hauteur du SMIC.

Le Congrès s'oppose à la remise en cause des dispositifs

que sont l'AGEFIPH et le FIPHFP ainsi qu'à leur fusion et affirme son attachement au modèle paritaire spécifique de l'AGEFIPH ; il revendique sa pérennisation et le renforcement de son modèle.

Le Congrès revendique les moyens nécessaires aux MDPH pour rendre des avis dans des délais raisonnables ; par ailleurs, le Congrès demande une plus grande homogénéité des décisions prises par les CDAPH sur le territoire.

C. FORMATION PROFESSIONNELLE

1.DÉFENSE DES DIPLÔMES ET QUALIFICATIONS

Le Congrès revendique l'accès de tout jeune à une formation professionnelle qualifiante débouchant sur des diplômes nationaux. En cela, il s'oppose à la substitution des titres et diplômes nationaux par des blocs de compétences pour ne répondre qu'à une demande d'employabilité locale et immédiate.
Le Congrès s'inquiète du pilotage et du financement de la formation professionnelle par les Branches professionnelles qui accélèrent le processus de mise en place des titres et diplômes.
Le Congrès condamne la remise en cause des baccalauréats (général, technologique et professionnel) comme premier grade universitaire et diplôme national.
Il dénonce également la volonté du gouvernement de détruire l'enseignement professionnel public exprimée dans les propositions du rapport Calvez-Marcon.
Le Congrès affirme son attachement aux commissions professionnelles consultatives (CPC) dont le rôle est de créer et modifier les diplômes nationaux. Il réclame le maintien de leur composition quadripartite actuelle : Éducation Nationale et enseignement agricole, Confédérations syndicales ouvrière, organisation patronales et syndicats d'enseignants.

2. FORMATION PROFESSIONNELLE SOUS STATUT SCOLAIRE (LYCÉES PROFESSIONNELS, SEGPA, EREA)

Le Congrès réaffirme son attachement aux EREA (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté) et aux SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) pour l'intégration des jeunes en grande difficulté dans le cadre d'une formation diplômante et revendique le maintien de ces structures et de ses personnels.

Pour le Congrès, tout jeune qui le souhaite doit pouvoir être scolarisé dans un lycée professionnel du CAP (niveau V) ou BTS (niveau III), ce qui permettrait aux jeunes l'acquisition d'une qualification en fonction de leur demande.

Le Congrès exige, pour les personnels de la voie professionnelle, la garantie de l'accès et du maintien du statut national des fonctionnaires d'État et de leur statut spécifique, les Professeurs de Lycées Professionnels (PLP). Pour toutes ses raisons, le Congrès s'oppose au projet de loi dit « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ».

3. APPRENTISSAGE

Le Congrès invite les mandatés FO à être extrêmement vigilants et à s'investir dans les COPAREF et dans les CREFOP pour défendre l'égalité d'accès à la formation professionnelle, et les droits de l'enseignement professionnel qui s'y attachent.
Le Congrès dénonce l'organisation de la mise en concurrence de la formation professionnelle scolaire et par apprentissage, contenue dans le projet de loi « *Liberté de choisir son avenir professionnel* ». Cela induit un glissement progressif des lycées vers la généralisation de l'apprentissage.
Le Congrès condamne le mécanisme d'appels d'offres qui reviendrait à privatiser le système de formation et à confier l'ensemble de l'enseignement professionnel aux fédérations patronales. La précarisation des personnels de l'enseignement professionnel et de la formation professionnelle des organismes publics s'en trouverait aggravée.
Le Congrès refuse tout assouplissement des conditions d'emploi des apprentis dans le domaine des travaux réglementés, des horaires (travail de nuit) et de la durée de travail journalière et hebdomadaire.
Le Congrès refuse la généralisation de l'apprentissage pour les salariés jusqu'à l'âge de 30 ans. Une telle mesure menacerait gravement le CDD et le CDI.

Le Congrès revendique le droit pour tout jeune à bénéficier de l'instruction publique gratuite laïque, obligatoire jusqu'à 16 ans. Le Congrès revendique que la rémunération des apprentis soit alignée sur le SMIC.

Le Congrès revendique un renforcement des services d'orientation ainsi que du statut de l'apprenti et l'amélioration de ses conditions de travail, notamment via une revalorisation de sa rémunération, qui doit être obligatoire quelle que soit la qualité de l'employeur.
Le Congrès refuse la mise en réseau des lycées professionnels et technologiques dans l'éducation nationale avec des CFA publics ou privés, des opérateurs privés de formation et des entreprises.
Le Congrès refuse toute mise en place d'unités de formation pour apprentissage et de parcours mixtes dans les lycées professionnels qui mettrait en péril le statut de fonctionnaire d'état des professeurs de lycées professionnels.

4. ORIENTATION

Le Congrès revendique le renforcement du service public national d'orientation.

Le Congrès revendique le maintien du service public national de l'orientation de l'Éducation nationale, de ses

Centres d'Information et d'Orientation (CIO), ainsi que des personnels qui y travaillent. Les psychologues de l'éducation nationale et administratifs doivent demeurer fonctionnaires d'état, affectés en CIO, et les très nombreux non-titulaires être recrutés sous statut.

Le Congrès s'oppose aux transferts aux régions de la mission de l'État d'information sur l'orientation et des directions régionales de l'ONISEP, transferts prévus par l'article 10 du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » dont il demande le retrait.

Le Congrès se félicite du vote contre et unanime du groupe FO au CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) du 12 avril 2018 sur « *l'orientation des jeunes* », ainsi que dans toutes les instances relatives à la formation professionnelle.

Le Congrès exige le recrutement à hauteur des besoins, le maintien du statut dans la fonction publique d'État et des missions des personnels chargés spécifiquement de l'orientation.

5. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le Congrès revendique l'amélioration des droits d'accès de chacun à une formation initiale qualifiante et aux dispositifs de formation professionnelle continue.

Le Congrès revendique le maintien d'une gestion paritaire des dispositifs de formation des salariés, mis en œuvre dans les entreprises, pendant le temps de travail, et notamment de ceux permettant l'accès à la qualification (compte personnel de formation – CPF dans sa forme classique et celle permettant les transitions professionnelles, contrat d'apprentissage et de professionnalisation), ce qui n'empêche pas une complémentarité d'action avec les autres acteurs du système de la formation professionnelle continue.
Le Congrès réaffirme par ailleurs la nécessité de maintenir, au sein des organismes paritaires chargés de la gestion des fonds de la formation professionnelle continue (futurs « *opérateurs de compétences* »), la règle « *1 organisation = 1 voix* », et non celle de la représentativité.

Le Congrès s'insurge donc de la volonté affichée de l'État de remettre en cause la gestion paritaire et condamne les ponctions et sollicitations répétées de l'État sur les fonds gérés par le Fonds paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) au profit de plans quantitatifs en faveur de la formation des demandeurs d'emploi.

Le Congrès revendique le retour du Congé Individuel de Formation (CIF) supprimé dans le dernier projet du gouvernement intitulé « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ».

Le Congrès appelle également l'ensemble des fédérations et des syndicats FO à revendiquer, dans les Branches et les entreprises, la négociation de mécanismes de reconnaissance dans l'emploi des compétences, certifications et qualifications acquises par les salariés qui mobilisent leur CPF dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

Le Congrès revendique la nécessité d'assurer la pérennité du conseil en évolution professionnelle (CEP), notamment en le dotant d'un véritable modèle économique et en garantissant la professionnalisation des conseillers par la formation.
Le Congrès réaffirme son attachement au congé de bilan de compétences, et plus généralement au bilan de compétences comme outil facultatif de diagnostic complémentaire à la prestation de CEP.
Enfin, le Congrès rappelle sa volonté de voir les actuels OPCA, OPACIF, FONGECIF et AGECIF sauvegardés en tant qu'opérateurs assurant la prestation de CEP pour le public salarié et il demande le retour à leur rôle initial de collecteur et de gestionnaire des fonds récoltés dans le cadre du financement des actions de formation que le projet de loi voudrait attribuer à l'URSSAF.

Le Congrès rappelle l'importance du maintien de la catégorisation du plan de formation, en ce qu'il permet de distinguer les actions d'adaptation au poste de travail ou de maintien dans l'emploi, qui relèvent de la responsabilité pleine et entière de l'employeur, et les actions de développement des compétences, et notamment de celles co-construites entre l'employeur et le salarié, et donnant lieu à la mobilisation du CIF ou du CPF.

Le Congrès invite l'ensemble des élus et des mandatés FO à être particulièrement vigilants, dans le cadre des différentes consultations annuelles, à la formalisation et à la mise en œuvre du plan de formation, et à négocier, au sein des entreprises et des Branches, des abondements CPF permettant la mise en œuvre d'actions de formation favorisant cette évolution professionnelle. Le Congrès affirme par ailleurs son attachement à la conduite des entretiens professionnels, obligatoires tous les deux ans, qui constituent des outils de promotion professionnelle des salariés.

Le Congrès réaffirme son attachement aux diplômes nationaux fondés sur des connaissances disciplinaires et aux titres professionnels reconnus dans les conventions collectives et les statuts, et s'oppose à leur transformation en assemblage de blocs de compétence en ce qu'ils constituent des outils d'insertion dans l'emploi pour les demandeurs d'emploi et de promotion sociale pour les salariés.

Le Congrès revendique le retour à des financements directs de l'État pour les actions de formation, qualifiantes ou non, s'adressant aux demandeurs d'emploi.

Après la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation qui a eu pour effet de déposséder les interlocuteurs sociaux de la compétence et des financements de la formation des

demandeurs d'emploi au profit des Régions, créant une inégalité des droits, le Congrès réaffirme sa crainte de voir émerger une régionalisation des diplômes et de la gestion des personnels de l'enseignement.
Le Congrès demande l'abrogation des Lois Fioraso, ORE qui organisent la régionalisation des diplômes et une gestion locale des personnels.

Le Congrès réaffirme l'importance de négocier, dans les Branches professionnelles, les priorités de formation, en se reposant sur les données collectées par les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, pour répondre aux besoins en qualifications déterminés par les commissions paritaires nationales pour l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP).

LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ

A. PRÉSERVER ET AMÉLIORER LES DROITS DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le Congrès revendique une politique économique rompant avec l'austérité. Celle-ci doit être basée sur l'augmentation générale des salaires, retraites et minima sociaux afin de relancer la consommation des ménages, de permettre la création d'emplois à temps plein en CDI.

Le Congrès considère que la lutte contre le chômage doit d'abord passer par la défense des emplois existants. Il condamne ainsi toutes les formes de licenciements, suppressions de postes dans la fonction publique, fermetures d'entreprises, délocalisations et ruptures conventionnelles collectives qui s'assimilent à des licenciements économiques déguisés.

Le Congrès réaffirme que les allocations chômage sont un droit basé sur la solidarité ouvrière. Elles sont la contrepartie des cotisations réglées par l'ensemble des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Ce droit ouvert en fonction de durées de cotisations versées n'est pas une faveur. Le Congrès demande l'amélioration de l'indemnisation des chômeurs.

Le Congrès s'oppose à l'instauration (prévue à l'article 32 du projet de loi entreprise) par le gouvernement d'un document d'orientation visant à mettre sous tutelle la négociation paritaire des conventions d'assurance chômage. Cela revient à retirer aux interlocuteurs sociaux le pilotage de l'UNEDIC. C'est l'étatisation en marche.

Le Congrès estime que l'entrée des « *indépendants* » dans le champ de l'Assurance chômage doit aller de pair avec une cotisation dédiée, en particulier pour les plateformes ainsi que pour les donneurs d'ordre qui placent les travailleurs dits « *indépendants* » dans des situations de grande précarité et de dépendance économique.

Le Congrès s'oppose à ce que l'indemnisation des « *indépendants* » puisse conduire à un « *sous-droit* » à l'assurance chômage, comme à une baisse des droits actuels.
Depuis le 1er janvier 2018, la cotisation salariale d'Assurance Chômage est exonérée, ce qui représente un manque à gagner de plus de 9 Mds d'euros pour l'UNEDIC. Le Congrès revendique la restauration de cette cotisation salariale et s'oppose à toute réduction de la cotisation patronale programmée pour 2019. Le Congrès réitère son attachement à la cotisation sociale comme source de financement du régime. Il condamne ainsi le financement par l'impôt en lieu et place de celle-ci, garante d'un système assurantiel.

Le Congrès revendique, afin de mettre un terme à la précarité, l'instauration de sur-cotisations pour ce type de contrats et/ou la mise en place d'un bonus-malus pour les entreprises abusant des CDD.

Le Congrès exige par ailleurs la suppression du différé pour les indemnités supra légales.

Le Congrès revendique la création d'un nouveau cas de démission légitime : l'indemnisation du salarié dont la période d'essai a été rompue à son initiative.
Le Congrès dénonce la baisse de la dotation de l'État à Pôle emploi à hauteur de 50 millions d'euros et l'engagement de la baisse des effectifs, avec d'ores et déjà pour 2018 une réduction équivalente à 300 temps pleins. Au contraire, ce dernier doit voir ses moyens financiers ainsi qu'humains renforcés, mais en CDI, non en CDD ou en contrats civiques.

Le Congrès réaffirme que le recours aux opérateurs privés pour le placement des demandeurs d'emploi doit cesser. En effet, pour le Congrès, l'accompagnement et le placement des demandeurs d'emploi ne peuvent se faire que dans le cadre du service public de l'emploi, seul garant de l'égalité de traitement entre tous les actifs.

Le Congrès revendique l'internalisation des activités sous-traitées.

Le Congrès rappelle que le permis de conduire est un « *passeport pour l'emploi* ». À ce titre il revendique que l'obtention du permis de conduire puisse être assurée par le biais d'examens gratuits menés par des fonctionnaires d'État.

Le Congrès dénonce l'emploi abusif de salariés-intermittents en lieu et place d'emplois permanents et exige la requalification en CDI avec les propositions écrites de contrats reconnaissant la qualification et l'ancienneté du salarié. Le Congrès rappelle son attachement aux annexes du règlement général d'Assurance Chômage qui permettent de tenir compte des spécificités de certains métiers (VRP, journalistes, dockers, travailleurs à domicile…) dans le calcul de l'allocation chômage.

Le Congrès revendique le maintien des Instances Paritaires Régionales et Territoriales (IPR/IPT) qui veillent, entre autres, à la bonne application des règles d'assurance chômage et étudient individuellement les situations des demandeurs d'emploi.

Le Congrès revendique la reconduction du dispositif de contrat de sécurisation professionnelle, mesure efficace et encourageante pour les salariés licenciés pour motifs économiques et son extension aux salariés entrant dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective. Le Congrès constate que ces demandeurs d'emploi bénéficient d'une indemnisation supérieure à celle du système d'assurance chômage « *classique* » et jouissent d'un accompagnement renforcé, ce qui les conduit à un retour plus rapide vers un emploi stable et de qualité.
Le Congrès revendique le retour de dispositifs de préretraite comme l'ARPE, ainsi que l'Allocation Équivalent Retraite (AER) permettant un revenu de remplacement jusqu'à la liquidation de la retraite.

B. DÉFENDRE LES SALARIÉS ET FAVORISER LE POUVOIR D'ACHAT

Le Congrès revendique une augmentation du pouvoir d'achat pour les salariés, se traduisant notamment par une augmentation générale des salaires et de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et des minima sociaux.

Le Congrès revendique une augmentation du SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian, soit un montant d'environ 1915 € bruts.
Le Congrès condamne l'absence de réelle revalorisation du point d'indice depuis 2000 et revendique son augmentation immédiate de 16 %, ainsi que l'ouverture immédiate des négociations salariales.

Le Congrès condamne les attaques contre les critères de revalorisation automatique du SMIC et revendique le maintien d'un SMIC national et universel.

Le Congrès exige l'application de la disposition du Code du travail : « *à travail égal, salaire égal* » et notamment la suppression des inégalités salariales entre femmes et hommes.
Le Congrès condamne toute individualisation des rémunérations, source de tensions et de dégradation des conditions de travail.

Concernant le secteur privé, le Congrès condamne l'utilisation des « *entretiens annuels* » imposant aux salariés l'acceptation d'objectifs individuels conditionnant une éventuelle augmentation de salaire, ces entretiens générant pression et stress.

Concernant le secteur public, le Congrès réaffirme son opposition aux différents dispositifs d'entretiens professionnels. Ils ont pour objectif d'instaurer l'individualisation des carrières et rémunérations au détriment des garanties collectives et statutaires. Le Congrès dénonce ces dispositifs qui ont pour objectif de valoriser la performance, la rentabilité, la gestion souple des personnels qui remettent en question le droit à carrière et le service public.

Le Congrès réitère son refus de voir substituer au salaire direct tous les éléments dits de rémunération ou d'accessoires de salaires, qui vont de l'intéressement à l'épargne salariale jusqu'à l'actionnariat salarié en passant par l'épargne retraite, dont les exonérations sociales et fiscales aggravent les déficits des organismes sociaux et participent à l'affaiblissement des régimes de retraite par répartition, au bénéfice du développement de la capitalisation.
De même, le Congrès refuse que dans la fonction publique, le blocage du salaire indiciaire s'accompagne d'une distribution inégalitaire et discriminatoire des primes et des indemnités.

Pour lutter contre le phénomène de tassement des grilles de salaires, le Congrès revendique une négociation annuelle sur les écarts hiérarchiques dans les Branches, à l'occasion de la négociation annuelle sur les salaires et condamne les dérogations à la périodicité des négociations obligatoires.

Le Congrès condamne par ailleurs les Ordonnances réformant le Code du travail, qui permettent aux accords d'entreprise de déroger aux accords de Branche en matière de salaires et rémunérations, et invite ses syndicats à ne pas signer d'accords d'entreprises dérogatoires aux accords de Branches et au Code du travail défavorables aux salariés.

Le Congrès demande une universalité complète du RSA, et exige que son versement se fasse sans distinction d'âge ou de statut, salarié ou en formation.

C. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le Congrès revendique des dispositions objectives et concrètes dans l'entreprise pour lutter contre les discriminations. Le Congrès réclame la mise en œuvre de dispositifs permettant d'assurer la traçabilité et la transparence des méthodes de recrutement et le renforcement des actions de formation des recruteurs ainsi que la mise en place de mesures pour sanctionner l'employeur dans le cas de discriminations.

Le Congrès rappelle sa revendication de mise en place d'indicateurs objectifs permettant aux IRP d'obtenir toutes les informations nécessaires pour prévenir les discriminations dans le déroulement de carrière.

Le Congrès apporte son soutien et participe aux travaux de l'Observatoire de la discrimination et de la répression syndicale et revendique une meilleure visibilité dans la statistique publique des phénomènes de discriminations syndicales.

D. DÉFENDRE LES STAGIAIRES

Dans les entreprises ou la fonction publique, des étudiants ou jeunes diplômés sont intégrés en tant que stagiaires. Certains de ces employeurs (publics ou privés) utilisent abusivement le recours à ces formes de travailleurs précarisés pour combler le manque de personnel et dans des tâches dévalorisantes.
Le Congrès dénonce ce type de pratique et demande la revalorisation de la gratification, et cela dès les premiers jours de stage.

E. POUR UN VÉRITABLE DROIT AU LOGEMENT

Le Congrès demande l'abandon des dispositions de la loi Elan qui vise à remplacer l'obligation de construire tous les logements accessibles par un quota de 10 % au lieu de 100 %, hypothéquant ainsi pour des décennies l'accès au logement des personnes handicapées, malades, âgées ainsi que le maintien des locataires « valides » devenus par la suite handicapés.
Le Congrès revendique le maintien des locataires âgés/handicapés en HLM.

Le Congrès rappelle son exigence de justice, de progrès social et d'émancipation qui a toujours nourri nos revendications, et revendique la réhabilitation des droits sociaux et économiques dont fait partie le droit universel à un logement économiquement accessible, de qualité et dans un environnement préservé.

Le Congrès réaffirme la pleine et entière légitimité du principe de redistribution, élément central de notre modèle social, mais aussi de notre modèle économique du logement social et exige la pérennité de son système de financement fondé sur l'épargne populaire, les transferts sociaux liés à l'emploi et l'engagement financier de l'État.

Le Congrès exige la construction massive par l'État de logements sociaux, une planification et une programmation de la production homogène sur tout le territoire en application du principe d'égalité, correspondant aux besoins sociaux.

Le Congrès revendique le principe de redistribution et de l'allocation de l'aide personnelle au logement (APL) comme condition de mise en œuvre d'une politique sociale du logement.
Le Congrès dénonce l'intrusion autoritaire des pouvoirs publics dans la fixation du montant de l'aide personnelle, et revendique la fixation de son montant dans le seul cadre d'une concertation au sein de la CNAF.

Le Congrès exige le rétablissement des APL dans leur intégralité.
Le Congrès revendique le principe d'une sécurisation dans le logement et la mise en place d'une Garantie Nationale des Loyers comme partie intégrante du droit au logement.
Le Congrès revendique la mise en place d'un dispositif public de Garantie Nationale des Loyers pour permettre à tous aussi bien l'accès au logement que le maintien dans les lieux, en cas de perte, de réduction ou de défaut de solvabilité.
Le Congrès dénonce toute tentative de rétablir l'ancienne subordination entre contrat de bail et contrat de travail qui marquerait un retour à une dépendance inacceptable vis-à-vis de l'employeur, et dénonce l'utilisation de la mobilité comme cadre à son rétablissement sous la pression d'un chantage à l'emploi, et exige que soit respectée la liberté fondamentale de tout salarié de rompre son contrat de travail sans qu'il s'ensuive la perte de son logement.
Le Congrès revendique :

- la reconnaissance du principe de sécurisation dans le logement comme partie intégrante de l'exercice du droit au logement (objectif à valeur constitutionnelle),
- le maintien et l'amélioration des dispositifs de soutien à la sécurisation des locataires, des accédants et des bailleurs dans le privé et le social,
- la généralisation de la suppression du dépôt de garanties pour l'accès au locatif privé pour tous les demandeurs, et l'adoption d'un produit assurantiel unique pour les bailleurs afin de faire cesser la discrimination pour l'accès au logement,
- le principe du maintien dans les lieux dans le locatif social.

Pour le Congrès, l'accession sociale à la propriété fait partie du droit au logement.

- Le Congrès dénonce la réduction des aides à l'accession sociale à la propriété et revendique la mise en place d'une véritable politique sociale de l'accession pour tous et quel que soit le territoire (tendu ou non).
- S'agissant de l'objectif imposé aux bailleurs sociaux de vendre 1% de leur parc, le Congrès exige que les modalités de la vente garantissent l'affectation des produits à la construction du double de logement vendus et la sécurisation des locataires acheteurs.

Le Congrès revendique la permanence de la gestion paritaire d'Action Logement.

Le Congrès rappelle que la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) est une obligation imposée par les pouvoirs publics aux entreprises de contribuer à la mission d'intérêt général du logement social et constitue un salaire différé calculé sur la masse salariale.
Le Congrès revendique la pérennité de la PEEC et la gestion paritaire des fonds collectés par les entités qui constituent Action Logement et le maintien du système de réservation chez les bailleurs sociaux au bénéfice des salariés. Devant la menace d'une remise en cause de l'existence même de la PEEC ou d'une modification de son assiette, le Congrès rappelle sa totale opposition à toute mesure de fiscalisation directe ou indirecte de la contribution des employeurs ainsi qu'au transfert de sa collecte à l'URSSAF ainsi qu'à sa territorialisation.
Le Congrès revendique le respect du statut social de la politique du logement qui doit se situer au diapason de notre modèle social et des principes qui le fondent de solidarité et d'égalité.

POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET DES GARANTIES DES TRAVAILLEURS PAR L'ACTION ET LA NÉGOCIATION COLLECTIVES

Par des lois successives, les atteintes aux principes fondateurs de la République se multiplient. Sont ainsi menacées la liberté syndicale conquise en 1884, la liberté d'expression et d'action syndicale dans l'entreprise issue de la loi du 27 décembre 1968. Il en est de même pour le droit des salariés à la négociation collective, inscrit au Code du travail depuis la loi du 13 juillet 1971 et trouvant son origine dans le préambule de la Constitution de 1946, le droit constitutionnel de participation des travailleurs à la détermination collective de leurs conditions de travail ainsi que la hiérarchie des normes et le principe de faveur.

Le Congrès exige toujours l'abrogation des lois dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010, du 15 octobre 2010) qu'il continue à combattre. Le Congrès réclame l'abrogation des lois Rebsamen du 17 août 2015 et Travail du 8 août 2016 ainsi que les ordonnances du 22 septembre 2017, en ce qu'elles ont démantelé les institutions représentatives du personnel et les principes gouvernant la négociation collective.

A. DÉFENDRE LA LIBERTÉ SYNDICALE

En matière syndicale, le Congrès dénonce toute velléité d'aboutir au syndicat unique, incompatible avec le pluralisme, qu'implique le respect de la démocratie et de la République. C'est pourquoi le Congrès réclame le droit pour les travailleurs de construire et de choisir librement leur syndicat. Dans cet esprit, le Congrès rejette tous les processus intermédiaires relevant du « *syndicalisme rassemblé* » et continuera à y opposer l'action commune librement consentie sur des revendications clairement établies.

Par ailleurs, le Congrès réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale et condamne plus particulièrement les atteintes portées à la libre désignation du délégué syndical confirmées par le Comité de la liberté syndicale de l'OIT. Il revendique un retour à la liberté pleine et entière du syndicat dans le choix de ses représentants, en dehors de tout processus électoral. De ce fait, le Congrès condamne le recours aux élections professionnelles comme outil de mesure de l'audience des syndicats, qui conduit à une diminution de la présence syndicale dans les entreprises et à la confusion des rôles et des mandats de délégué syndical et de représentant élu du personnel.

Par ailleurs, le Congrès revendique le renforcement des droits et moyens nécessaires à l'implantation syndicale, au plus près des salariés, et une représentation syndicale garante d'une égalité de traitement entre les syndicats.
Le Congrès combat l'impunité des infractions patronales et à ce titre réclame le retour au délit d'entrave en tant que qualification pénale pour garantir le respect de tous les droits.

Le Congrès dénonce la pratique consistant à conférer la force d'un accord collectif à un texte unilatéral de l'employeur, ratifié par référendum, dans les entreprises de 20 salariés et moins.

Le Congrès condamne par ailleurs la création par les Ordonnances de septembre 2017 du conseil d'entreprise qui permet par accord majoritaire, de donner à la représentation élue la capacité de négocier et signer des accords, mettant ainsi en cause le monopole de négociation des syndicats, l'avenir du délégué syndical et l'existence même du syndicat dans l'entreprise.
Le Congrès rappelle par ailleurs son opposition à tout mécanisme s'apparentant à de la cogestion et s'oppose à l'introduction de droits de véto, sous la forme d'avis conformes du conseil d'entreprise.

Pour le Congrès, la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, conduit à remettre en cause le pluralisme syndical, le paritarisme et donc la place des organisations syndicales.

Le gouvernement veut remettre en cause les instances consultatives de la fonction publique : fusion, CT/CHSCT, transformation des CAP en simple chambre de recours.
Le Congrès revendique le maintien des 2 instances distinctes CT et CHSCT et le maintien des prérogatives des CAP, garantes de l'égalité de traitement des fonctionnaires.

Le Congrès dénonce la loi du 15 octobre 2010 créant une énième élection pour la mesure de l'audience des organisations syndicales dans les TPE (Très Petites Entreprises) de moins de 11 salariés.
Le Congrès appelle à la vigilance sur les conséquences de la fin de la présomption de représentativité dans les Branches et dénonce les mécanismes visant à fragiliser la négociation, la représentation et le financement dans les Branches.

Le Congrès estime que nul ne doit subir de préjudice du fait d'un mandat de représentation élective ou syndicale. De ce fait, le Congrès revendique une évolution professionnelle des représentants syndicaux élus et désignés, exempte de discrimination. De même, le Congrès considère qu'il est nécessaire de garantir le fait syndical :

- Dans les entreprises de façon à inciter les salariés à prendre des responsabilités de représentation du personnel ;
- Hors de l'entreprise avec de nouveaux droits syndicaux permettant d'assumer leurs mandats dans les divers organismes ou commissions où ils siègent.

Concernant la protection des élus et des délégués syndicaux, le Congrès exige le retrait de la limitation du nombre de mandats successifs contenue dans les ordonnances du 22 septembre 2017.
Le Congrès revendique que les possibilités de mise à disposition de salariés auprès des organisations syndicales soient intégrées dans le Code du travail.

Le Congrès rappelle la priorité donnée au vote à l'urne par rapport au vote électronique dont le résultat est d'écarter les salariés de toute possibilité de contrôle sur la réalité des votes professionnels.
Le Congrès réaffirme son attachement à la convention 98 de l'OIT. Il s'oppose en particulier à toutes tentatives de remise en cause ou restriction du droit de grève.

B. DÉFENDRE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET LE NIVEAU DE LA BRANCHE

Le Congrès tient à rappeler son attachement à la liberté et à l'autonomie de la négociation collective, qui constitue l'un des fondements de l'élaboration des règles collectives de travail conformément aux principes issus de la loi du 11 février 1950.

Le Congrès dénonce les réformes successives ayant conduit à une décentralisation des négociations avec une primauté donnée aux accords d'entreprise. Si la Branche, à l'initiative de FO, conserve une prédominance dans certains domaines, le Congrès alerte sur la notion de « *garanties au moins équivalentes* » permettant à un accord d'entreprise de primer y compris sur ces thèmes verrouillés par la Branche.

Le Congrès condamne toutes velléités de faire de l'entreprise le lieu privilégié de négociation collective au détriment de la négociation collective de Branche et interprofessionnelle.
Le Congrès dénonce le principe d'accord majoritaire qui vise à justifier des négociations dérogatoires tant vis-à-vis de la Branche que de la loi.

Le Congrès condamne l'architecture du Code du travail en trois niveaux initiés par la loi Travail du 8 août 2016 et les ordonnances du 22 septembre 2017 et notamment le mécanisme du droit supplétif et réclame des minima légaux afin que la loi joue pleinement son rôle.

Le Congrès exige le retour au principe de faveur intégral dans l'articulation des normes, chaque niveau de négociation devant avoir pour but d'améliorer les garanties collectives des salariés acquises au niveau supérieur.

Le Congrès condamne la création du référendum par la loi travail du 8 août 2016 permettant de valider des accords minoritaires au mépris des organisations syndicales représentatives majoritaires et la suppression du droit d'opposition. Ce dispositif tend à nier le rôle des syndicats dans la défense des intérêts collectifs des salariés.

Le Congrès dénonce l'accélération du chantier de restructuration des Branches. Le Congrès dénonce et condamne l'objectif de fusion des Branches de moins de 5000 salariés à août 2018, première étape vers celle de la fusion/disparition des conventions collectives et accords liés aux entreprises publiques vouées à la privatisation. Le Congrès rappelle que la restructuration du paysage conventionnel ne doit en aucun cas se faire au détriment des droits conquis des salariés et doit tenir compte du dynamisme de négociation des Branches.

C. RENFORCER LA REPRÉSENTATION DES SALARIÉS DANS LES ENTREPRISES

Le Congrès considère que le respect des principes républicains d'égalité et de participation de tous les travailleurs à la détermination collective de leurs conditions de travail commande la mise en place d'une représentation, notamment syndicale, de tous les salariés, y compris ceux dépourvus en droit et en fait d'IRP.

Le Congrès ne se satisfait pas de la mise en place des commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI), par la loi du 17 août 2015, pour assurer une représentation extérieure des salariés des entreprises de moins de 11 salariés, ces commissions ne disposant ni de réelles missions, ni de moyens adéquats.

Le Congrès condamne l'empilement d'instances extérieures aux entreprises, CPRI ou encore observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social, dotées de missions sans aucune portée contraignante, sur des champs qui se télescopent et sans aucun financement spécifique.

Le Congrès condamne la disparition des IRP séparées au profit d'une instance unique, le comité social et économique, conduisant à exiger des représentants élus une multitude de compétences techniques dans des domaines divers, avec pour risque que certains sujets soient relégués au second rang, notamment ceux ayant trait à la santé et à la sécurité au travail.

Le Congrès s'oppose à la fusion des instances. Il exige le retour à des instances représentatives du personnel séparées : CE, DP, CHSCT.
Le Congrès condamne également le fait que certaines des attributions exercées antérieurement par le CE, les DP et le CHSCT n'aient pas été confiées intégralement au CSE, avec des moyens adaptés.

Le Congrès exige qu'il soit possible, par accord, de décider de maintenir ou de revenir à des instances représentatives du personnel séparées. Le Congrès revendique le maintien des droits des moyens syndicaux ainsi que des IRP, CT et CHSCT dans la fonction publique.

Le Congrès rappelle son opposition à toute logique de cogestion entre les IRP et l'employeur et réaffirme son attachement à l'existence et à la séparation des budgets de fonctionnement et des activités sociales et culturelles, qui doivent conserver des objectifs et des utilisations différentes.

Le Congrès revendique, pour toutes les IRP, l'amélioration des moyens matériels et humains dont ils doivent disposer pour mener l'ensemble de leurs missions.

Revendications issues de la résolution protection sociale collective du 24e Congrès Confédéral

RÉUNIS À LILLE DU 23 AU 27 AVRIL 2018, LES DÉLÉGUÉS AU XXIVÈME CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE RÉAFFIRMENT LEUR ATTACHEMENT IMMUABLE À LA SÉCURITÉ SOCIALE COMME CIMENT DE LA SOLIDARITÉ ET PILIER DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALE, AINSI QUE LEUR VOLONTÉ DE DÉFENDRE ET PROMOUVOIR SES VALEURS FONDATRICES, TELLES QU'ISSUES DE L'ORDONNANCE DU 4 OCTOBRE 1945 INSPIRÉE PAR LES REVENDICATIONS DE LA CGT CONFÉDÉRÉE, DE GEORGES BUISSON, MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE.

Le gouvernement entend modifier la Constitution en permettant une fusion des lois de finances et de financement de la Sécurité Sociale. Le Congrès s'indigne et demande l'abandon de ce projet qui remet en cause le financement de la Sécurité Sociale par l'intégration de son budget au budget de l'État.

Si naturelle aujourd'hui, au point d'être considérée comme un acquis, la Sécurité Sociale est pourtant l'aboutissement de mutations profondes qui ont marqué le pays sur plus d'un siècle. Née grâce à l'action syndicale, elle est l'expression d'une solidarité pensée et revendiquée pour protéger chaque travailleur et sa famille des risques de l'existence, permettant dès lors des progrès considérables au premier rang desquels une amélioration de l'espérance de vie.

Attaquée depuis ses origines tant sur ses missions que sur sa gouvernance et son financement, affaiblie par des contre-réformes successives couplées à une politique économique d'austérité, la Sécurité Sociale doit aujourd'hui faire face à une remise en cause sans précédent des principes mêmes qui ont présidé à sa mise en place. Le Congrès entend s'y opposer avec fermeté : nous avons été du combat pour obtenir la Sécurité Sociale ; nous sommes du combat pour la conserver, l'améliorer et la développer.

C'est pourquoi le Congrès condamne fermement la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui, à destination des instances de l'Union européenne, valide la réduction des dépenses de protection sociale de 30 milliards d'euros en cinq ans au « *profit* » de la réduction du déficit budgétaire de l'État, pour satisfaire aux critères européens de Maastricht. Ces 30 milliards seront économisés sur ce que l'on appelle les administrations de Sécurité Sociale obligatoire (ASSO), dont le périmètre recouvre les dépenses de Sécurité Sociale, de chômage, de retraite complémentaire, les budgets des hôpitaux ou encore Pôle emploi. Or, Force Ouvrière ne cesse de le dire, l'austérité budgétaire est suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement.

DÉFENDRE, RÉTABLIR ET PROMOUVOIR LES VALEURS FONDATRICES DU MODÈLE FRANÇAIS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

A. L'ASSURANCE SOCIALE, SOCLE DE NOTRE MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE

En garantissant aux assurés une sécurité de revenus les protégeant des risques majeurs de l'existence, notre modèle de protection sociale répond au besoin impérieux d'atténuer l'angoisse du lendemain. Face aux aléas de la vie, il est une garantie pour l'avenir, permettant de s'affranchir de l'insécurité économique inhérente au système capitaliste, laissant de fait une plus grande liberté pour se former et travailler, en même temps qu'il contribue à préserver l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Parce qu'elle joue un rôle d'amortisseur face au risque d'exclusion, d'autant plus prégnant en temps de crise, la protection sociale contribue à préserver la dignité de chacun, et conjointement est un élément incontournable d'intégration et de cohésion sociale.

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la Sécurité Sociale instituant une organisation « *destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent* ». Cette organisation répond à une logique d'assurance sociale et traduit une prise en charge collective de risques économiques individuels comme la maladie, la maternité, la vieillesse et les accidents du travail/maladies professionnelles.

Au service d'une plus grande justice sociale, la Sécurité Sociale repose sur les principes d'égalité et de solidarité, à l'inverse des compagnies d'assurance privées à but lucratif qui pratiquent la discrimination par la tarification au risque et la sélection des assurés. Ce principe implique que la prise en charge soit fonction de l'exposition au risque, indépendamment de la participation financière. C'est aussi le ciment de la cohésion sociale et du consentement à participer au financement du système. Le Congrès rejette dès lors la vision de risques « *sociétaux* » liée à l'observation des comportements des assurés et allocataires, car portant atteinte à la solidarité inhérente à notre modèle de Sécurité Sociale. Il revendique le rétablissement de l'universalité des allocations familiales, dont la modulation a pour effet de compromettre la solidarité entre les familles selon leurs revenus.

B. RÉAFFIRMER UN FINANCEMENT SOLIDAIRE PAR LA COTISATION

Le Congrès estime impératif de rappeler que la Sécurité Sociale, née de la solidarité ouvrière, est financée par la cotisation sociale – partie différée du salaire pour laquelle les entreprises ne sauraient s'y soustraire, à la différence de la solidarité nationale, relevant de l'État et financée par l'impôt. Il tient à réitérer avec force son attachement à la cotisation sociale comme principale source de financement de la Sécurité Sociale. Aussi, il condamne fermement le changement profond qui s'opère, d'un financement par l'impôt – la contribution sociale généralisée (CSG) – en lieu et place d'un financement par la cotisation sociale.
Le Congrès exige le rétablissement de la cotisation salariale maladie supprimée le 1er janvier 2018 tout comme le maintien des cotisations patronales maladie dont l'exonération est annoncée au 1er janvier 2019. Le Congrès exige la suppression de la Contribution Sociale Généralisée (CSG).

Le Congrès exige la suppression des dispositifs d'exonération de cotisations patronales – qui, au nom d'une réduction du coût du travail, la privent de recettes pourtant indispensables – et dans cette attente demande la compensation intégrale de ces exonérations. Il réclame la restauration de la cotisation salariale d'assurance maladie ainsi que la suppression des exemptions d'assiette de cotisations sur l'actionnariat salarié. Le Congrès réitère par ailleurs son opposition à toute déresponsabilisation des entreprises, se traduisant par une remise en cause des cotisations patronales d'accidents du travail/maladies professionnelles ou d'allocations familiales. Rappelant l'importance des prestations financières dans la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en matière notamment d'accueil des jeunes enfants et d'aide à la parentalité, le Congrès réaffirme la pertinence d'un financement patronal de la politique familiale.

Le Congrès estime que la Sécurité Sociale n'a pas à assumer le financement des charges indues mises à sa charge par le gouvernement. Les fonds créés par l'État (CMU, FSV…) doivent être financés par l'impôt, ce qui ne dispense pas l'État de continuer à flécher le produit de la CSG vers la maladie et la famille comme prévu au départ. Par ailleurs, le Congrès dénonce les détournements du produit de la CSG opérés par la loi de financement de la Sécurité Sociale 2018, au détriment de la protection sociale, vers le budget de l'État.

Parce que la solidarité et la responsabilité sont des principes fondamentaux, le Congrès rappelle la nécessité d'un renforcement des moyens au service de la lutte contre la fraude, y compris à l'échelle internationale. Il revendique au niveau national l'augmentation du nombre d'inspecteurs et contrôleurs du recouvrement ainsi qu'un programme de recrutement à même de compenser les départs en retraite de près de 20% des agents de la Sécurité Sociale au cours des cinq prochaines années. Si la mise en œuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) peut constituer un outil de lutte contre la fraude, il convient de l'étendre à l'ensemble des cotisants du secteur public.

C. ÉTENDRE LA SÉCURITÉ SOCIALE A DE NOUVEAUX DROITS

Le Congrès entend rappeler la vocation de la Sécurité Sociale, sur le fondement des ordonnances de 1945, prévoyant la possibilité d'« *étendre le champ d'application de son organisation à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques ou prestations non encore prévus* ». Le Congrès reste attaché à défendre la Sécurité Sociale dans sa conception originelle fondée sur les valeurs d'égalité et de solidarité.
Face aux évolutions récentes du marché de l'emploi et à la généralisation du travail faussement indépendant, d'aucuns souhaitent voir apparaître un troisième statut, intermédiaire entre celui de salarié et celui d'indépendant. Y discernant une atteinte grave à la solidarité collective et la porte ouverte à une remise en cause des principes de fonctionnement et de financement de la Sécurité Sociale, le Congrès s'y oppose et revendique, au bénéfice de tous les travailleurs placés dans une situation de subordination juridique et/ou économique à l'égard d'un donneur d'ordre, la reconnaissance du statut de salarié et la même couverture de protection sociale. Dans un environnement professionnel particulièrement accidentogène, l'affiliation à la Branche accidents du travail/maladies professionnelles doit être rendue obligatoire avec une responsabilité du donneur d'ordre.

Si cette vocation doit servir à étendre la couverture à d'autres bénéficiaires et à garantir une prise en charge de tous les risques nouveaux, elle ne saurait être confondue avec une universalisation des droits qui, au détriment des salariés et en désaccord avec ses principes fondateurs, tend aujourd'hui à dénaturer ce que doit être la Sécurité Sociale.

Dans ce sens, le Congrès condamne l'intégration du régime social des indépendants (RSI) dans le régime général des travailleurs salariés, marquant un premier pas vers un régime dit « *universel* » qui ne pourrait être qu'a minima. Il estime indispensable que les financements et prestations du régime général continuent à être garantis aux travailleurs salariés et faire l'objet d'une comptabilité propre. Si le Congrès peut être favorable à l'amélioration des droits de Sécurité Sociale des travailleurs indépendants, elle doit provenir de la volonté de solidarité de ces professionnels, organisée par leurs représentants et assortie de cotisations suffisantes pour la financer. Il exige que soient donnés les moyens nécessaires à une intégration réussie, impliquant des garanties solides en matière d'emploi sans mobilité forcée, un accompagnement des personnels notamment en termes de formation, ainsi qu'une politique immobilière ambitieuse. Le Congrès rappelle son attachement au guichet unique de la Mutualité sociale agricole (MSA), permettant un service unique de qualité à ses ressortissants, ainsi que son intention de combattre toute tentative de regroupement de la MSA avec le régime général.

Le Congrès rappelle également son attachement aux régimes spéciaux et particuliers tels que celui des cheminots, des fonctionnaires ou de l'EDF. La disparition

de ces régimes serait un pas supplémentaire vers le régime unique.

Face à la dégradation de l'espérance de vie en bonne santé, la prise en charge de la perte d'autonomie s'impose. Le Congrès revendique une prise en charge obligatoire par la Sécurité Sociale de la dépendance. Il rappelle en ce sens sa condamnation de la création de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie prélevée sur les pensions. Le Congrès condamne toute mise en place de journées dites de solidarité.

RÉAFFIRMER LA SÉCURITÉ SOCIALE COMME FONDEMENT DE LA SOLIDARITÉ OUVRIÈRE BASÉE SUR LE SALAIRE DIFFÉRÉ

A. NON A UNE SÉCURITÉ SOCIALE A MINIMA

Le Congrès rappelle que la cotisation sur laquelle repose le financement de la Sécurité Sociale – contrairement à l'impôt – fait naître chez les assurés et les allocataires, en dehors de toute charité, un droit à prestation, en même temps qu'elle leur confère un droit de regard sur l'utilisation des fonds. Il refuse fermement de voir la Sécurité Sociale devenir entre les mains de l'État un « *filet de sécurité* » minimal, à compléter par le recours aux assurances privées.

Une fiscalisation du financement de la Sécurité Sociale signifie la fin du salaire différé et de sa gestion paritaire, au profit d'un système a minima financé par l'impôt. Le Congrès dénonce l'évolution actuelle qui, sous couvert de modernité et d'universalisation, ou encore au prétexte mensonger d'un « *nécessaire sérieux budgétaire* », tend à réduire la Sécurité Sociale à un service public minimal réservé aux plus démunis. Cette évolution l'éloigne par là même de l'esprit dans lequel elle a été conçue et marque un retour à la logique d'assistance publique du XIXème siècle.

Le Congrès rappelle que la Sécurité Sociale n'est pas un outil de lutte contre la pauvreté – laquelle relève de l'État –, mais l'instrument d'une solidarité organisée notamment entre les bien-portants et les malades, entre les actifs et les retraités ou encore entre les ménages avec enfant et ceux qui n'en ont pas. Le Congrès refuse une fusion des minima sociaux par seul souci de simplification et alerte sur les dangers d'un revenu prétendu universel, contraire aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale et à la valeur travail, émancipateur de l'Homme et seule véritable source des richesses produites. Il condamne l'orientation actuelle conduisant l'État à se décharger sur la Sécurité Sociale – sans pour autant compenser ces charges indues – d'aides ou d'actions relevant de sa responsabilité, notamment en matière familiale, de santé ou de logement. Le Congrès dénonce également le projet de fusion entre le budget de gestion administrative et le budget d'action sociale de la Caisse nationale d'allocations familiales, moyen pour l'État d'instrumentaliser celle-ci.

B. REFUSER UNE GESTION ÉTATISÉE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET EXIGER UN RETOUR AU PARITARISME

La mainmise de l'État – au travers de la tutelle gouvernementale au sein des conseils et conseils d'administration des caisses de Sécurité Sociale – n'a cessé de s'amplifier, affaiblissant en même temps la démocratie sociale. Rappelant son fort attachement au paritarisme comme mode de gouvernance de la Sécurité Sociale, le Congrès condamne le glissement qui s'opère à plus d'un titre vers une étatisation du système. Il revendique en premier lieu le retour au statut de conseil d'administration dans les organismes de la Branche maladie du régime général ainsi que le rétablissement des prérogatives des conseils d'administration à l'égard des directeurs et des modalités de leur nomination.

Le Congrès revendique le retour à un paritarisme strict au sein des conseils d'administration et exige dans l'attente que les représentants qui ne sont pas issus des Organisations syndicales ou patronales ne disposent pas des droits de vote.

Le Congrès dénonce par ailleurs les décisions politiques qui renforcent le rôle de collecteur social de l'Agence centrale des organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) au détriment des organisations paritaires telles que les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et Fongecif.

Le Congrès condamne le renforcement constant de la tutelle de gestion et des dépenses exercée sur les organismes de Sécurité Sociale, en sus de la certification par la Cour des comptes et l'adoption du budget par le Parlement. Il revendique également la fin de l'austérité budgétaire comme règle de gestion imposée par l'État aux différentes Branches de Sécurité Sociale, au travers de COG (Conventions d'Objectifs et de Gestion) toujours plus drastiques.

Le Congrès dénonce les ponctions budgétaires de l'État sur l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés (AGEFIPH) et sur le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) – de l'ordre de 87 millions d'euros chacun entre 2015 et 2017. Il réaffirme son attachement au modèle paritaire spécifique de l'AGEFIPH, revendique sa pérennisation et le renforcement de son modèle contre toute remise en cause et projet de fusion.

Rappelant que le salaire différé constitue un droit de propriété sur la Sécurité Sociale, le Congrès exige que soit redonnée aux assurés sociaux toute leur place dans la gestion du système et appelle les travailleurs à se réapproprier cette formidable conquête sociale. Il confirme l'unicité de la cotisation sociale, élément indissociable de ce que représente le salaire différé quelle que soit la répartition entre salarié et employeur. Dans cet esprit, le Congrès réaffirme la légitimité de la présence de représentants salariés dans les conseils des caisses d'allocations familiales comme de l'UNEDIC. Une autre

lecture conduirait à une nouvelle forme de paritarisme, dans laquelle l'État n'aurait comme interlocuteurs que les employeurs et les personnes qu'il aurait lui-même désignées.

C. CONTRER LA VISION COMPTABLE RÉDUISANT LA SÉCURITÉ SOCIALE A UN COÛT

Le Congrès rejette la vision comptable assimilant la Sécurité Sociale à une variable d'ajustement budgétaire. Il réclame le retour à sa conception originelle, c'est-à-dire au principe « *de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins* ». Le Congrès demande qu'il soit mis un terme au principe de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) qui s'inscrit dans une logique de rigueur en imposant un budget contraint par une enveloppe fermée. Le Congrès refuse de voir la Sécurité Sociale assimilée à un coût, une charge pour la collectivité, une dépense publique qu'il s'agit constamment de réduire, sans considération des conséquences qui en résultent tant pour les assurés et allocataires que pour les personnels qui la mettent en œuvre quotidiennement. Contraints par un impératif de réduction des dépenses, les organismes de Sécurité Sociale voient mis à mal leur autonomie budgétaire et, avec elle, leur champ d'action. Les économies réalisées le sont inévitablement au détriment de la qualité de service, et au prix d'une gestion déshumanisée source de dégradation des conditions de travail.

EXIGER LES MOYENS AUX MISSIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

A. DES MOYENS NÉCESSAIRES POUR UNE MEILLEURE PRÉVENTION

Alors qu'elle devrait être un objectif prioritaire, la prévention souffre d'un cruel manque de moyens. Le Congrès défend comme un « *investissement social* » l'accompagnement des individus tout au long de leur parcours de vie, dès la petite enfance, dans une logique de prévention. Jugeant essentiel d'agir sur tous les déterminants — en particulier environnementaux, sociaux et économiques. Il entend réclamer les moyens à la hauteur des enjeux que recouvre une politique efficace de prévention.

Dans le domaine de la santé, le Congrès fait sienne la définition donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé, assimilant la santé à un état complet de bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Il défend une approche intersectorielle et interministérielle de promotion de la santé et de prévention des risques, associant notamment la politique de la ville et de l'urbanisme, mais aussi le volet éducatif avec notamment un renforcement de la médecine scolaire. Le Congrès exige le maintien de la gynécologie médicale. La prévention de la perte d'autonomie doit également être financée à hauteur des besoins.

Dans le domaine de la jeunesse, le Congrès revendique l'allocation de moyens conséquents à la Branche famille pour qu'elle puisse mettre en œuvre une véritable politique jeunesse, concernant particulièrement les 12/25 ans. Pour le Congrès, il est paradoxal de constater que la prévention est une priorité du troisième Plan Santé Travail, alors que le manque de moyens alloués la fait passer au second plan. Il condamne ainsi la casse organisée dont fait l'objet la médecine du travail, la pénurie de praticiens — alors même qu'elle n'est pas une fatalité — servant de prétexte à des évolutions profondes qui entérinent son démantèlement progressif. La médecine préventive tend aujourd'hui à devenir une médecine sélective et de contrôle, dénaturant le rôle du médecin du travail et menaçant le lien pourtant essentiel qu'il doit créer avec ses patients, à l'heure où la santé n'est pas épargnée par une « *ubérisation* » généralisée. Le Congrès rappelle son attachement à la médecine du travail et demande le rétablissement de la visite médicale annuelle pour tous les salariés. Il revendique une meilleure prévention de la désinsertion professionnelle, en particulier en faveur des travailleurs en situation de handicap, et une meilleure prise en charge par les entreprises des aménagements nécessaires à leur maintien dans l'emploi. Il exige par ailleurs que soient rendues effectives la mise en conformité et l'accessibilité des lieux de travail et des outils de travail, et que soit renforcé l'accompagnement en emploi des travailleurs handicapés pour permettre une insertion durable en milieu ordinaire du travail. Le Congrès exige que les employeurs prennent toutes les mesures nécessaires au maintien dans l'emploi pour les personnels handicapés en raison de leur activité. Enfin, le Congrès revendique à destination des organismes de prévention une augmentation des budgets, indispensable à l'accomplissement de leurs missions, ainsi qu'une participation financière de toutes les entreprises aux actions dont elles bénéficient au niveau interprofessionnel en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi. Le Congrès réaffirme la nécessité de rendre accessible à tous la médecine du travail, sans oublier les travailleurs précaires et les privés d'emploi par le rétablissement des visites de main d'œuvre.

Le Congrès exige l'abrogation des ordonnances Macron qui ont directement provoqué la disparition du CHSCT au profit d'une instance unique et la refonte du dispositif pénibilité qui, sous couvert de simplification, traduisent toutes deux une évolution rétrograde sacrifiant la prévention des risques sur l'autel d'une rationalisation des moyens. Le Congrès exige le rétablissement d'une instance dédiée aux questions de santé et de sécurité qui, au-delà d'une simple commission, ait en nombre d'élus et d'heures de délégation les moyens à la hauteur de ses missions. Il revendique également une meilleure traçabilité de l'exposition aux risques professionnels pour l'ensemble des travailleurs.

Le Congrès rappelle l'obligation de sécurité incombant à l'employeur et sa responsabilité dans la survenance des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Il soutient enfin la nécessité d'une meilleure prise en compte de la santé mentale et d'une prise en charge par la Branche accidents du travail/maladies professionnelles

en lieu et place d'un report sur le risque « *maladie* ». Il revendique l'intégration des risques psychosociaux à la négociation obligatoire en faveur de la prévention, ainsi que la création de tableaux de maladies professionnelles dédiés à la santé mentale, dont le burn out.

Par ailleurs, le Congrès demande que des études épidémiologiques indépendantes de grande ampleur soient réalisées pour étudier l'impact du travail de nuit sur la santé des salariés, femmes et hommes, afin que ses conséquences sur la santé puissent être reconnues comme maladie professionnelle.

B. LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA DÉSERTIFICATION TERRITORIALE

Le Congrès dénonce la réforme territoriale qui, poursuivant la décentralisation, a accentué le désengagement de l'État, un abandon par la République de certains territoires, conduisant à une rupture profonde de l'égalité de droit. Le Congrès revendique la présence de la Sécurité Sociale avec des organismes de plein exercice dans tous les départements, accessible dans les meilleures conditions, et exige que sa politique d'accueil physique soit garante de l'accès aux droits et à l'information pour tous.

Le Congrès tire la sonnette d'alarme sur le devenir institutionnel des caisses, jugeant essentiel la préservation de l'accueil physique, car contribuant à lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Il exige un renforcement des capacités d'accueil et, à ce titre, considère que le numérique doit rester un outil complémentaire à l'accueil physique et ne peut s'y substituer. Il refuse ainsi de cautionner le « *100% dématérialisé* », imposé comme principe de gestion du service aux assurés, allocataires et cotisants, le risque étant d'ajouter à la fracture sociale une fracture numérique marginalisant des populations les plus fragiles. Couplé à la complexité des démarches administratives et au manque d'accompagnement, le « *tout numérique* » contribue au non-recours et à la désagrégation du lien de proximité pourtant primordial avec ceux qui en ont le plus besoin.

Le Congrès dénonce également la volonté de confier la mission de la Sécurité Sociale à d'autres opérateurs publics ou privés pour combler la désertification et faire des économies.

Parce que le raisonnement économique à court terme est un gaspillage de moyens et de compétences, le Congrès demande l'arrêt des réformes structurelles qui, dictées par une réduction des coûts de gestion, conduisent à des mutualisations, à des fusions d'établissements, à la fermeture de nombreux services au public et à la suppression de milliers de postes, comme l'illustrent les groupements hospitaliers de territoire (GHT).

Le Congrès s'oppose aux Projets Régionaux de santé (PRS) de deuxième génération et aux Schémas Régionaux de Santé (SRS) qui restructurent l'offre sanitaire sociale et médico-sociale, remettant en cause l'accès aux soins et aux différentes prises en charge. Ils conduisent parallèlement à des suppressions d'emplois. Le Congrès appelle à voter contre ces projets régionaux de santé qui mettent en œuvre la loi HPST de juillet 2009 de la loi Santé de janvier 2016 dont nous demandons l'abrogation.

Le Congrès condamne le nouveau plan ONDAM d'économies 2018/2022 ainsi que les 5 chantiers de la stratégie de transformation du système de santé qui en découle.

Le Congrès estime primordial de lutter avec efficacité contre la désertification médicale, le manque de praticiens étant tel que des évolutions profondes sont nécessaires pour y remédier. Il revendique pour lutter contre la désertification médicale l'abrogation du numerus clausus.

C. GARANTIR AUX ASSURÉS SOCIAUX ET ALLOCATAIRES UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

Alors que la COG de la Branche famille est en cours de négociation, estimant que la défense du modèle de Sécurité Sociale est intimement liée à la défense de ses personnels, le Congrès apporte son soutien à tous ceux pour lesquels le manque de moyens humains et financiers fait obstacle quotidiennement à l'accomplissement de leur mission, à ceux dont les conditions de travail révèlent une perte de sens lorsque la priorité n'est plus celle de garantir un service de qualité au plus grand nombre. Le Congrès rappelle le rôle précurseur de la Sécurité Sociale dans l'édification de structures de soins et de structures médico-sociales aujourd'hui regroupées dans les UGECAM.

Le Congrès dénonce le rationnement de l'offre de soins induit par la mise en œuvre d'une étatisation régionalisée du système de santé via la création des agences régionales de santé (ARS) et l'économie de plusieurs milliards d'euros réalisée par l'Assurance maladie sur le dos des hôpitaux et des établissements médico-sociaux. Les assurés sociaux en subissent injustement les conséquences : saturation des capacités d'accueil, augmentation des délais d'attente et baisse du temps médical par patient, diminution de la prise en charge des soins, délai d'attente et diminution des rééducations pour les enfants en CMPP et dans l'éducation spécialisée en général. Le Congrès revendique la reconnaissance de l'Assurance maladie comme garante de l'accès aux droits et aux soins, et donc son rôle de coordination des modes d'exercice et d'orientation de l'assuré dans le parcours de santé.

Réaffirmant les quatre fonctions fondamentales de l'hôpital public que sont le diagnostic, le soin, l'enseignement et la recherche, le Congrès rappelle la nécessité de rompre avec la logique d'enveloppe fermée, revendique l'arrêt des plans de retour à l'équilibre et l'effacement de la dette des hôpitaux. Il exige la juste reconnaissance des établissements de santé — hôpitaux publics, mais aussi établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux comme les EHPAD et UGECAM — ainsi qu'un renforcement des moyens et

les recrutements nécessaires pour assurer une prise en charge de qualité. En particulier, il estime indispensable l'application du principe de « *1 soignant pour 1 résident* ». Il alerte sur les dangers d'un « *virage inclusif* » et du virage ambulatoire qui, sous couvert de garantir un meilleur confort de soins à domicile, vise surtout à permettre des économies insupportables pour ces établissements. Sous le faux prétexte de garantir un meilleur confort de soins à domicile, il vise uniquement à réduire les coûts quelles que soient les conséquences humaines et sociales. Le Congrès rejette toute forme d'inclusion forcée et toute forme d'inclusion non compensée par des moyens adaptés. Le Congrès met également en garde contre la tentation de dicter aux professionnels de santé leurs pratiques dans le seul objectif de faire baisser les dépenses au détriment des malades. Il condamne toute forme de tarification à l'acte (comme la T2A) comme mode de financement actuel des établissements, générateur de déficit budgétaire les empêchant de réaliser les investissements nécessaires.

Le Congrès revendique une dotation à hauteur des besoins des établissements et des hôpitaux publics avec le rétablissement du prix de journée seul à même d'assurer la qualité et la pertinence des soins, et à même de garantir l'accueil de tous les patients.

De plus, le Congrès exige l'abrogation de l'article 70 de la loi LFSS2018 et le retour immédiat de l'opposabilité des accords de Branches et d'entreprises aux financeurs.

Le Congrès revendique une dotation globale liée aux besoins de l'établissement, couplée à une partie modulée en fonction de la qualité et de la pertinence des soins. Il ne s'agit pas de contraindre le développement de l'offre où justifier la fermeture, mais au contraire de doter les établissements des moyens permettant leur mise en conformité et l'éventuelle modernisation de leurs locaux ou équipements.

Le Congrès exige le retrait du plan stratégique dont l'objectif est de réduire de façon drastique les dépenses de santé.

DÉFENDRE NOTRE MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE FACE À UNE PERSONNALISATION DES DROITS

A. RÉAFFIRMER UN MODÈLE FONDÉ SUR DEUX NIVEAUX

Le Congrès réaffirme la nécessité de conforter le modèle français de protection sociale collective fondé sur l'attribution de droits individuels constitués collectivement. Cette exigence fait barrage à une personnalisation des droits, source d'inégalité et contraire à la solidarité qui doit prévaloir, s'agissant de l'assurance maladie comme de la retraite.

Rappelant que la Sécurité Sociale doit tendre vers une prise en charge à 100 % des tarifs opposables et des médicaments remboursables à service médical reconnu, le Congrès demande que cesse toute participation financière des assurés sociaux à travers les divers forfaits existants. Il estime que certains tarifs opposables doivent être revus pour garantir une prise en charge de qualité de tous les types de soins et dispositifs médicaux, en particulier la couverture des risques auditifs, dentaires et optiques. Le Congrès revendique une réelle opposabilité des tarifs, seul rempart contre les dépassements et favorisant par conséquent l'accès aux soins du plus grand nombre, sans augmenter la part de financement des complémentaires. Pour le Congrès, le véritable « *reste à charge* » est la différence entre le prix de l'acte ou du dispositif et la prise en charge par l'Assurance maladie obligatoire.
En conformité avec les ordonnances de 1945, le Congrès revendique un second niveau de protection sociale collective, issu de négociations de Branches, par l'établissement de conventions collectives de protection sociale complémentaire. Ce qui a été créé en matière de retraite complémentaire — ARRCO et AGIRC — doit pouvoir l'être en matière de santé et de prévoyance. Il dénonce les mesures prises au nom d'une soi-disant généralisation de la complémentaire santé qui, entre le panier de soins minimum et les limites du contrat dit « *responsable* », ont conduit aux dérives existantes sur le transfert aux complémentaires de prises en charge qui devraient relever des régimes obligatoires.

De plus, les directives européennes et en particulier Solvabilité 1 puis Solvabilité 2, entraînent regroupements et fusions des organismes complémentaires avec toutes leurs conséquences sociales, mais aussi le démantèlement des structures mutualistes et l'abandon des activités considérées non rentables au nom de la performance économique.

De la même façon, le Congrès dénonce la fin des clauses de désignation qui depuis 2013 met en péril les régimes de prévoyance conventionnels. Les clauses de recommandation qui les ont remplacées ont ouvert le marché de la prévoyance à la concurrence lucrative, au détriment de la mutualisation qui seule peut garantir la solidarité des salariés entre petites et grandes entreprises. Le Congrès exige que la mutualisation dans les Branches des risques lourds (incapacité, invalidité et décès), rente éducation et handicap, soit à nouveau pleinement garantie. La suppression des clauses de désignation, issue de l'ANI du 11 janvier 2013 non signé par FO et confirmée par le Conseil constitutionnel, ne garantit pas l'égalité de traitement en matière de protection sociale complémentaire de tous les salariés d'une même Branche professionnelle via la mutualisation, et ouvre le marché aux assureurs lucratifs.

Alors que vont s'ouvrir des concertations sur une réforme des retraites dont l'objectif est la mise en place d'un régime universel, le Congrès revendique le maintien des régimes de retraites tels qu'ils existent aujourd'hui : régime général, régimes spéciaux ainsi que les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO gérés paritairement. Parce que la retraite n'est pas une prestation d'assistance, mais un droit que se

sont constitués les travailleurs tout au long de leur carrière, le Congrès fait sienne la résolution de l'UCR-FO adoptée lors de sa dernière assemblée générale.

Au prétexte de plus de « *justice* » ou de « *transparence* », la réforme qui se dessine n'a pour d'autres objets que de diminuer le « *poids* » de la retraite en termes de points de PIB et ainsi satisfaire aux critères européens de convergence. La formule de campagne selon laquelle « *un euro cotisé donnera les mêmes droits quel que soit son statut* », en plus d'être inapplicable, est dangereuse, en effaçant de fait les aspects spécifiques et légitimes des garanties accordées par les régimes spéciaux et complémentaires. Le Congrès demande que le système de retraite par répartition soit conforté et que son financement soit clairement établi : le volet principal, contributif, doit relever de la cotisation.

Le Congrès est pour le maintien de tous les régimes existants avec leurs dispositifs actuels de solidarité et droits dérivés tels que pensions de réversion ou d'orphelin. Si la réforme envisagée ne remet pas en cause le principe de répartition, sa finalité fait peu de doute et laisse craindre que le niveau de pension – n'étant plus garanti a priori – serve à l'avenir de variable d'ajustement, comme le prouve l'exemple suédois. Il serait ainsi créé un « r*égime universel* », synonyme de retraite minimum garantie, qui obligerait ceux qui le peuvent à se constituer un complément, forcément en capitalisation.

B. REFUSER LA MARCHANDISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le Congrès rappelle qu'en 20 ans de « *réformes* » des retraites, la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète a augmenté de près de 15 %, passant de 37,5 à 43 ans à partir de la génération 1973. Rappelant notre slogan « *40 ans, c'est déjà trop* », le Congrès confirme sa démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour de la retraite à 60 ans, et dans la perspective du retour aux 37,5 ans de cotisations, en créant du rapport de force lorsque les conditions seront réunies. Estimant qu'un financement par l'impôt a entre autres objectifs celui de réduire les prestations de Sécurité Sociale pour ouvrir la voie aux assurances privées, de la même manière que la création d'un régime unique de retraite favoriserait le développement des fonds de pension et des retraites par capitalisation, le Congrès refuse l'application des principes du libéralisme économique à la protection sociale collective. En termes de santé comme de retraite, la dérive est la même : encadrer la part obligatoire de remboursement ou contraindre le niveau de pension oblige le salarié à se « *tourner* » vers des solutions personnelles qu'il trouve sur le marché. La protection sociale, faut-il le rappeler, n'est pas une « *marchandise* » qui peut faire l'objet de convoitise de la part des assureurs. La Sécurité Sociale est un bien commun, qui ne saurait être soumis aux lois d'un marché lucratif et concurrentiel.

Dans cet esprit, le Congrès condamne cette tendance vers une Sécurité Sociale minimale, et rappelle que la France dispose de l'un des systèmes de santé les plus performants au monde, en comparaison de pays ayant fait le choix du tout-privatisé, où les dépenses par personne sont très largement supérieures pour une espérance de vie à peine équivalente et des inégalités pharamineuses entre différentes catégories de population. En matière de retraite, le Congrès s'oppose au discours officiel qui tend à faire du salarié « *l'acteur de sa retraite* » : ce concept accentue la personnalisation des droits et pénalise ainsi tous ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir une carrière « *linéaire* », mais ont connu des périodes de chômage, de temps partiel imposé, etc.

C. RENFORCER LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le Congrès le rappelle : la Sécurité Sociale a été bâtie pour « *garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature* ». Aussi, le Congrès se refuse à cautionner un basculement vers une protection sociale « *personnalisée* », source de profondes inégalités sanitaires, sociales et territoriales.

Cette politique de « *personnalisation* » en matière de retraite ferait disparaître la logique de solidarité intergénérationnelle – qui veut que les pensions des retraités soient financées par les cotisations des actifs – en même temps qu'elle serait un coup dur porté à notre modèle de protection sociale collective. La réforme systémique envisagée, par points ou comptes notionnels, même si elle respecte le principe de la répartition, n'a d'autres buts que de faire supporter les risques par les assurés, renvoyés à de prétendus choix personnels. Au prétexte, notamment, de faire disparaître dans un système universel les différences liées au statut, cette réforme serait un pas de plus dans le « *détricotage* » des droits collectifs. D'une manière générale, le Congrès entend condamner tout système de régime de base comme complémentaire, public comme privé, qui induirait une baisse du niveau net des pensions. Il réaffirme sa condamnation de l'accord ARRCO/AGIRC de 2015 que FO n'a pas signé. Cet accord proroge une moindre revalorisation des pensions, réduit les retraites servies à partir de 2019 de 10 % pendant 3 ans. Cette mesure inique va obliger les futurs retraités à ne partir qu'à 63 ans pour ne pas perdre de droits. Enfin, cet accord supprime la Garantie Minimum de Points (GMP).

Le Congrès exige le retour à l'indexation des pensions sur la croissance de la masse salariale. Il continue par ailleurs à revendiquer une plus grande ouverture des conditions d'accès à la retraite anticipée des salariés et fonctionnaires handicapés, et en particulier la réintroduction du critère tenant à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
Le Congrès affirme solennellement son combat pour une protection sociale obligatoire collective et solidaire, à l'opposé de systèmes individuels où l'assuré devenu client est livré au marché. En cela, le Congrès réaffirme son attachement à une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Discours de clôture

“ Mes très chers (ères) camarades,

Si l'Indépendance est souvent un combat, l'Unité est toujours une réalité à Force Ouvrière.

Parce que nos débats et nos revendications nous ressemblent, nous, militants FO, sommes unis par nos valeurs, de tout temps au service de l'ensemble des travailleurs. Oui, nos débats et nos revendications nous ressemblent et ainsi nous rassemblent !

Élevons-nous camarades, à la hauteur, et même au-delà, des immenses attaques qui se jouent : nous ne voulons ni nous diviser, ni disparaitre. Nous voulons exister et grandir encore. Tous Ensemble !

1. HOMMAGE AUX SORTANTS

En votre nom à tous, je tiens à te remercier Jean-Claude et à te féliciter pour toute ton action et ton engagement au sein de notre Organisation. Tu as été un travailleur acharné, à chaque poste ou mandat que tu as occupé. Et cela à l'occasion de périodes compliquées, difficiles, où l'on est loin du « *grain à moudre* », mais où il a fallu se mobiliser pour faire obstacle à ce que patronats et gouvernements successifs ne viennent casser la meule. La plupart des réussites syndicales n'ont pas pu être au rendez-vous : le principal combat aura été d'empêcher que les attaques n'aboutissent ou que les destructions soient les moins fortes possible. La représentativité imposée par cette absurde loi de 2008 a aussi profondément modifié l'action syndicale : sous l'impulsion de Jean-Claude, nous avons commencé à rénover nos pratiques de développement et d'implantation, mais le chemin reste long à parcourir. Si tu n'as pas compté tes heures pour Force Ouvrière, tu es resté toujours disponible, à l'image de ta porte au Secrétariat Général toujours ouverte. Enfin, je te souhaite à la fois un repos bien mérité, une excellente retraite, mais aussi une pleine réussite dans tes nouveaux projets. Jean Claude, il ne me reste plus qu'à te dédier cette phrase que tu aimes tant : bon vent camarade !

À nos 5 camarades qui ne se représentent pas au Bureau Confédéral, je veux dire tout d'abord que vous symbolisez parfaitement l'engagement exemplaire des femmes dans notre Organisation. Je profite de ce mot pour vous saluer toutes, vous remercier et vous féliciter. Vous dire également que nous allons nous mobiliser et agir au niveau du Bureau Confédéral pour que les freins et blocages qui existent encore dans nos structures soient définitivement levés et que toutes celles, comme tous ceux d'entre vous qui y aspirent, puissent prendre des responsabilités et mandats au sein de l'Organisation.

Parce que je ne peux commencer que par toi, **Marie-Alice,** ma Marie-Alice, merci pour tout ton engagement au sein de la Confédération, engagement dont nous sommes nombreux à savoir à quel point il t'a coûté. Ta grande popularité est autant le fruit de ton investissement que de ta proximité avec les camarades auxquels tu as toujours su apporter des réponses et des conseils avisés et militants. Et ce n'est pas Karen, qui va te succéder, qui me dira le contraire. Je tiens à te remercier de ton soutien indéfectible et de longue date, et j'ai hâte de poursuivre nos dîners, mais cette fois en Martinique !

Andrée, notre globetrotteuse hors pair, tu as su faire preuve de polyvalence en occupant plusieurs mandats confédéraux aux secteurs « *Juridique* » puis « *International*» ainsi qu'à l'AFOC. Ne t'inquiète pas, la relève est bien là avec Marjorie pour te remplacer. Tous se souviendront de ton passage, et même parfois de tes massages. Andrée, il ne reste plus qu'à te souhaiter de bons voyages, à un rythme moins soutenu qu'aujourd'hui, et, parce qu'il n'y a pas d'âge pour passer un examen, une belle réussite pour ton diplôme de réflexologie.

Jocelyne, en 2015 tu as accepté de relever le défi de prendre un secteur ô combien essentiel et cible de tant d'attaques ces dernières années. Serge aura la lourde responsabilité de poursuivre le travail que tu as engagé afin de redonner à FO sa position de défenseur de la Sécurité Sociale et de la Protection Sociale collective. Ton engagement au sein de FO ne s'arrête pas là puisque tes nouvelles responsabilités vont te permettre de garder un lien avec la confédération et de renforcer les contacts avec un de nos partenaires. Je te souhaite une excellente continuation.

Anne va rester avec des mandats nationaux sur le Handicap. Ce n'est donc pas un départ à proprement parler. Je veux néanmoins remercier Anne pour toute son action à la tête de son secteur. Les thématiques de ton ancien secteur sont essentielles à l'instar de l'égalité Femme Homme, ce sera un vrai challenge pour Béatrice que de les poursuivre et les renforcer.

Michèle, bon je vais être prudent dans mon expression, personne ici n'ignore tes origines corses... Tu as un très long parcours confédéral qui a débuté avec Marc Blondel. Redoutablement efficace, tu n'as eu de cesse de déminer (logique, encore l'expérience corse) tous les conflits existants dans l'organisation. Je crois que nous avons été tous les deux un binôme redoutable en réunions des intersyndicales et les autres organisations s'en souviennent… Mais derrière cette armure se cache un vrai cœur sensible capable d'envoyer des SMS tout doux à d'autres représentants syndicaux… Mais également et surtout une militante exceptionnelle qui aura tout donné pour la défense de son Secrétaire Général. Comme quoi, la vraie Chef des Grognards fidèles c'était bien toi Michèle.

2. PRÉSENTATION DU NOUVEAU BUREAU CONFÉDÉRAL

Parce qu'il est bon de mettre un visage sur un nom, je tiens à vous présenter les nouveaux membres du Bureau Confédéral fraîchement élus : hormis les sortants que vous connaissez déjà, viennent d'être élus **Marjorie Alexandre, Béatrice Clicq, Karen Gournay, Nathalie Homand, Cyrille Lama et Serge Legagnoa.**

Au nom de l'ensemble du Bureau Confédéral, je m'engage à ce que nous nous battions, que nous revendiquions chaque jour, dans le plus strict respect du mandat donné par nos résolutions. Et parce que l'indépendance est un combat, je m'engage à ce que nous agissions en cohérence avec ce principe, pilier de notre Organisation.
Dès la semaine prochaine, le Bureau Confédéral s'attachera à mettre en œuvre nos résolutions et je prendrai notamment contact avec les Secrétaires Généraux des autres Confédérations syndicales.

3. REMERCIEMENTS

Nous ne sommes pas aux Césars, mais il m'était inconcevable de ne pas dire merci. Un immense et sincère MERCI.

Je veux tout d'abord remercier l'ensemble des salariés de la Confédération pour leur travail quotidien au service de notre Organisation, de nos positions et revendications et plus particulièrement celles et ceux qui s'investissent depuis plusieurs semaines avec tous les camarades du SO et ceux de l'UD du Nord que je salue à nouveau, dans la préparation et l'organisation de ce Congrès pleinement réussi ! Un immense Merci à vous !

Une élection n'est pas l'affaire d'une personne, mais c'est avant tout une aventure collective et un combat quotidien au service d'un projet et d'une ligne pour notre organisation. Aux trois camarades de terrain qui, en 1990, m'ont fait découvrir notre grande et belle organisation.

À tous mes amis du SNITPECT-FO et de la FEETS-FO et en particulier à mes « *parents syndicaux* » et à l'agent Z, chez qui le militantisme règne en maître, mais sans Dieu ni Tribun.

À l'homme aux cigares et bretelles ainsi qu'à sa Cacahouète, et à leur conseil de 2011 qui change tout.

À tous ceux d'un mariage de juillet 2011 pour leur soutien indéfectible et qui ont toujours tenu bon malgré les coups.
À vous, des week-ends de travail et des soirées avec « *Pupu* », qui ont tant donné de leur temps pour amorcer au mieux les changements nécessaires. Et notamment à cette équipe du nouveau Secrétariat Général qui, depuis si longtemps, travaille en totale confiance.

À tous ceux qui étaient là ce dernier mois, ces derniers jours, ces dernières heures, ont été là alors que la foudre frappait comme jamais.

Et à tous ceux qui, à un moment donné, ont cru que l'impossible était possible.
Je n'oublierai pas.

Enfin, sur un plan plus personnel, à toi, toujours prête à tout affronter à mes côtés, à vous trois, ma plus grande fierté, et à ma famille de cœur qui me soutient jusqu'en Belgique. Un profond Merci.

Au-delà de chacun de nous, notre militantisme s'appuie aussi sur celles et ceux qui nous soutiennent et je tiens à leur rendre hommage. Ils sont le cadre sécurisant comme le renforcement de notre engagement.

Parce que s'engager dans une organisation syndicale, c'est, aujourd'hui et malheureusement, un risque. On risque son emploi, sa rémunération, sa carrière et pourquoi ? Pour avoir voulu défendre ses collègues, ou juste revendiquer du progrès social.

Comment est-ce possible d'avoir atteint le stade où dans notre pays être militant associatif est honorable et être militant syndical c'est has-been ? Oui, défendre les baleines c'est beau, mais défendre les femmes et les hommes ça l'est au moins tout autant. L'héroïsme du quotidien réside dans l'engagement au service de nobles causes que ce soit pour défendre la planète, défendre la République comme le font tous les jours l'ensemble des fonctionnaires, mais aussi défendre les travailleurs bien souvent en prenant des risques trop peu reconnus par notre société. Que votre adhésion reflète votre espoir comme votre colère.

Donc oui, à vous toutes et tous, militants courageux, dignes, combatifs et revendicatifs, soyez fiers. D'être des militants engagés, libres et indépendants. Soyez fiers de tant donner pour défendre tous les travailleurs. Soyez fiers de vos négociations, de vos mobilisations, de vos revendications. Soyez fiers d'obtenir de nouveaux droits, sans jamais rentrer dans une logique de « *donnant-donnant* ». Soyez fiers de lutter courageusement contre le « *syndicalisme*

bashing » que tant de politiques et de biens pensants entretiennent médiatiquement sans avoir la moindre idée de la réalité quotidienne de nos actions. Soyons fiers d'être une organisation syndicale, et juste une organisation syndicale : tout ce que nous portons, défendons, faisons, répond à notre volonté collective de défendre et promouvoir les intérêts des travailleurs ! Alors à tous ceux qui veulent attaquer nos valeurs et le syndicalisme en général, nous disons fermement et fièrement : Vous ne passerez pas ! Vous ne passerez pas !

4. LA RÉSISTANCE COMME RÉPONSE AUX ATTAQUES SUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Ce qui fait la force de la négociation collective dans notre pays, c'est d'arriver à mettre autour de la table les représentants des travailleurs et ceux du patronat dans le but d'arriver à un accord. Et nous sommes allés plus loin avec cette invention géniale qu'est le paritarisme, créateur de droits et de protections pour chaque travailleur, du fait qu'il répond d'un salaire différé.

Avec le temps, au niveau national, la concertation prend de plus en plus la place de la négociation, avec un exécutif politique qui ne laisse plus aux interlocuteurs sociaux la liberté de décider entre eux. Aujourd'hui, force est de constater le peu de considération qu'a le gouvernement dans la négociation interprofessionnelle, lui préférant soit une concertation au résultat imposé soit une décision unilatérale. Et la défiance à l'égard des syndicats devient concrète lorsqu'il décide purement et simplement, comme ça a été le cas sur la formation professionnelle, de piétiner une partie du travail réalisé au profit d'une idéologie imposée et sans aucune prise avec la réalité quotidienne du terrain.

Alors oui, mes camarades, c'est l'existence même du peu de paritarisme qui demeure encore et de la négociation collective nationale qui est menacée. Cela revient à nier le rôle et l'apport des organisations syndicales dans la construction de notre modèle social et dans notre démocratie. Plutôt que de nous retirer nos prérogatives paritaires et de négociation, le gouvernement ferait mieux de les utiliser au maximum pour toujours plus de progrès social dans l'intérêt de tous.

Et le pire, dans tout ça, c'est que le gouvernement a un allié de poids, mes camarades : le MEDEF en personne. Car à l'heure où le MEDEF se cherche un président, il est affligeant d'assister à un débat où le gagnant sera celui qui aura critiqué le plus fortement la négociation entre les interlocuteurs sociaux, et fait valoir que le paritarisme n'a définitivement plus d'intérêt. Les représentants actuels du MEDEF ont fait un choix, celui d'effacer l'histoire sociale, en acceptant que les travailleurs n'aient plus voix au chapitre, et en se cantonnant à faire un lobbying puissant auprès du gouvernement, ce qui est d'autant plus facile que le gouvernement actuel est complètement en phase avec leurs rêves les plus fous. Le MEDEF en a toujours rêvé, l'exécutif le fait. À ce rythme-là, le futur président du MEDEF pourra dire au président de la République : merci Patron ! Mais nous ne les laisserons pas faire ! Force Ouvrière ne laissera pas les derniers bastions du paritarisme se faire saccager, se faire anéantir, sans réagir !

Parce que nous voyons clair dans le processus global qui est en cours : l'objectif désormais affiché est d'affaiblir l'ensemble des organisations syndicales. Cela a commencé, il y a déjà de nombreuses années, sous d'autres gouvernements, par l'expulsion des organisations syndicales hors de leurs locaux. En utilisant pour prétexte l'austérité budgétaire et la régionalisation, les collectivités territoriales de tous bords et l'État nous imposaient et nous imposent encore aujourd'hui de quitter le terrain et la proximité avec les travailleurs de ce pays. À Force Ouvrière, nous ne tomberons jamais dans ce piège ! Parce qu'être proche du terrain est plus que jamais une force dans une période où les soi-disant élites qui nous gouvernent sont totalement déconnectées de la réalité ! C'est une nécessité d'être aux côtés de l'ensemble des travailleurs de ce pays alors que tout est fait pour qu'ils se retrouvent livrés à eux-mêmes. Alors oui, non seulement nous ferons tout ce que nous pouvons pour garder nos Unions Départementales, et partout où nous le pourrons, nous créerons et maintiendrons des Unions Locales.

Parce que dans une société où la cohésion nationale et sociale s'effrite, nous devons nous battre pour toujours plus de proximité. L'une des spécificités de notre Organisation est son fédéralisme et sa déconcentration. Non, chez nous ce n'est pas le national qui décide et la base qui exécute. Non, chez nous, nous n'abandonnons pas les zones rurales pour nous établir dans quelques grandes métropoles. Chez nous, c'est l'adhérent qui a le pouvoir. Chez nous, la position se construit grâce aux remontées de la base. Et ça, mes camarades, c'est l'une de nos grandes fiertés, car c'est ce qui ancre nos revendications dans la réalité quotidienne des travailleurs !

Alors, je vais vous apprendre quelque chose : nous avons de la chance. Nous avons de la chance, car la priorité du gouvernement actuel à travers, notamment, ses dernières ordonnances était de créer du dialogue social de proximité, au plus proche des salariés. Vraiment nous avons de la chance. Ils nous ont expliqué que le national et la Branche pour créer de la norme c'était dépassé. Hop, tout est renvoyé au niveau de l'entreprise.

Ils nous ont expliqué que nous perdions tous trop de temps dans nos réunions. Hop, ils ont fusionné l'ensemble des instances CE-DP-CHSCT. Ils nous ont expliqué qu'il fallait donner davantage de poids à la parole des salariés. Hop, le referendum d'entreprise est né. Ils nous ont expliqué qu'il fallait sécuriser la rupture du contrat de travail. Hop, ils ont permis la budgétisation des licenciements, y compris abusifs et surtout, le meilleur pour la fin, ils ont créé la rupture conventionnelle collective.

Mes camarades, une petite parenthèse. Franchement, entre nous, la rupture conventionnelle collective ce n'est pas syndical, ça ne peut pas être syndical. C'est un piège ! Bien sûr c'est facile, ici, de la tribune, de l'exprimer, et, bien entendu, il ne s'agit pas de donner de leçon. Je sais à quel point c'est extraordinairement difficile pour vous, tous les jours. Et, nous soutenons les Syndicats FO localement. Mais ne tombons pas dans ce piège, ne soyons pas complices d'un PSE déguisé et au rabais, où nous prendrions la responsabilité de « *virer* » nos propres collègues dans des conditions dégradées et sans le contrôle de l'État.

Pour ça et sur tous ces reculs, à un moment donné les grands coups de communication ne suffisent plus. Et il est temps de se heurter au principe de réalité, et il est clair que « *Jupiter* » est à des années-lumière du terrain.

Un élu qui voit ses heures de délégation diminuer alors même qu'il occupe non plus un mandat, mais trois à la fois, se voit de facto dans l'incapacité de pouvoir militer en dehors de son entreprise et en particulier auprès de son UD et de sa FD. C'est donc triplement l'affaiblir : en lui donnant moins de temps pour agir, en lui faisant perdre l'expertise qui bénéficiait aux salariés et en le coupant de l'Organisation Syndicale qui lui apporte aujourd'hui conseil, recul et soutien.

Et, pour couronner le tout, on limite l'ensemble à 3 mandats. Bel exemple de démocratie que de briguer l'engagement.
Alors, je vois déjà ce que certains vont nous dire : les organisations syndicales sont les grandes victimes de ces ordonnances et elles ne bougent que lorsqu'elles sont attaquées. Mais la réalité, c'est que les ordonnances ne sont rien d'autre qu'une Loi El Khomri XXL avec des conséquences dramatiques pour l'ensemble des salariés de ce pays.

Pour ne prendre qu'un exemple, mais il est parlant, nous aurons des différences de traitement avec des garanties minimales s'appliquant boite par boite : les conditions de travail Amazon, les conditions de travail Carrefour, les conditions de travail de la petite PME du coin. Dans un monde où règne la concurrence exacerbée entre entreprises, ce sera une course au moins-disant social sans précédent !

Renvoyer l'élaboration de la norme entreprise par entreprise a pour conséquence de rompre avec le principe républicain d'égalité des droits et de traitement sur l'ensemble du territoire national. C'est à travers nos luttes et nos victoires syndicales que nous bénéficions, tous, d'un même Code du travail, des mêmes protections à travers les conventions collectives et les statuts, de la même durée légale de travail, d'un salaire minimum identique quel que soit notre métier et notre région. C'est ça le résultat de négociations collectives et de lois républicaines qui ont bâti, pierre par pierre, notre modèle social, modèle qui demeure envié dans le monde entier !

Force Ouvrière en est fière ! Et s'il ne doit rester qu'une organisation républicaine dans ce pays, alors ce sera Force Ouvrière !

5. LE COLLECTIF COMME RÉPONSE À L'INDIVIDUALISATION DE LA SOCIÉTÉ

Au-delà des maux, M.A.U.X. traditionnels, flexibilité, austérité, compétitivité, auxquels nous sommes malheureusement confrontés depuis des décennies, on est face aujourd'hui à une vision. Sous prétexte d'être libre, plus autonome, plus responsabilisé, on se retrouve peu à peu livré à soi-même. Moins de puissance publique, moins de garanties et de droits collectifs, moins de protections.

L'individualisation. Une vision quasi-philosophique du chacun-pour-soi.

Et tout y passe. Ne prenons que quelques exemples.

- Bien entendu, et ce n'est pas nouveau, les rémunérations. Elles sont de plus en plus individualisées, à la tête du « *client* », à commencer d'ailleurs dans le secteur public. Pour une fois où l'État montre l'exemple, ça n'est pas dans le bon sens.

- Ensuite, la formation. Alors, nous voilà avec le fameux projet de loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ». Ah bah, on est content. On est libre. Parce qu'on ne l'avait pas remarqué, mais jusqu'à présent on ne l'était pas. Mais si, on l'était. On l'était déjà, on l'était vraiment, parce qu'on avait ce droit d'un nombre d'heures, commun à tous, pour se former, pour s'émanciper. Mais c'est fini ça. Maintenant, on va toucher un petit pécule. Charge à chacun de se débrouiller seul, avec la responsabilité de se trouver une formation rentrant

dans son enveloppe, le tout sur son temps personnel. Et là ce qui est extraordinaire de cynisme, c'est qu'en plus, ça exclut d'emblée plus de 20 % de la population. Et oui, avec le gouvernement, c'est « *pas de smartphone, pas de formation* » ! Politique sponsorisée par Apple, Samsung et compagnie.

- Autre exemple : le chômage. En voulant sanctionner les chômeurs qui ne trouvent pas d'emplois, on fait du chômage une question d'individus. Plutôt que de s'attaquer aux causes générales et économiques du chômage, le gouvernement impute aux chômeurs une responsabilité individuelle dans le fait qu'ils ne retrouvent pas de travail. 200 postes supplémentaires à Pôle Emploi. Pour aider collectivement les demandeurs d'emploi ? Non, pour mieux les contrôler et les sanctionner. C'est vrai qu'entre 0,4% de fraude et 80 milliards d'évasion fiscale chaque année, on cerne bien les priorités.

- Même l'impôt y passe. Le prélèvement à la source, c'est d'abord fixer un taux par individu, alors que le cadre républicain l'avait constitué sur la base d'un collectif, certes réduit, mais un collectif quand même, en l'occurrence le foyer fiscal. Nous aurons tous notre taux individuel et personnel d'imposition. Et si l'on regarde l'objectif final de cette réforme que nous condamnons, c'est bien de permettre de fusionner à terme l'impôt sur le revenu avec la CSG. C'est à la fois affaiblir le financement dédié à la Sécurité Sociale collective et individualiser l'impôt en supprimant sa progressivité pour le rendre proportionnel et donc individuel.

- S'attaquer à la Sécurité Sociale collective, c'est dynamiter le cœur de notre modèle social. On passe d'un système basé sur la solidarité où « *je cotise collectivement selon mes moyens et je bénéficie personnellement selon mes besoins* » à un filet de sécurité soi-disant universel pour solde de tout compte. Charge à chaque individu, s'il le peut, de recourir individuellement à des assurances privées. Et pour ceux qui n'ont pas eu la chance, parce que c'est souvent de chance dont il s'agit, d'avoir une carrière complète, linéaire, de ne pas être malade, de ne pas être au chômage, etc., ceux-là seront laissés sur le bord du chemin. Personne ne fait exprès d'être malade, personne ne fait exprès de se retrouver au chômage, personne ne fait exprès d'avoir un proche handicapé. Parce que personne ne fait exprès, tout le monde soutient et est solidaire. Tout le monde contribue, pas pour soi, mais pour un collectif. Parce quand ça nous arrive, on est bien content que les autres soient là. Et notre fierté mes camarades, c'est justement de ne pas cotiser pour soi, mais de cotiser tous !

- Et tous, nous aspirons légitimement à pouvoir à un moment donné, passer le flambeau et bénéficier d'une retraite bien méritée. Il va falloir qu'on nous explique dans la réforme à venir comment on peut maintenir la solidarité intergénérationnelle et collective, ainsi que le statut général et les statuts particuliers, en passant à une retraite par points. En réalité, il y a quelque chose de machiavélique dans cette réforme : en individualisant la fin du parcours, on individualise l'ensemble du parcours. Alors, je le dis clairement, nous irons aux concertations et discussions, parce que la chaise vide ce n'est pas Force Ouvrière. Mais nous irons avec le mandat clair de la défense de nos régimes, de la défense de nos droits adossés à des statuts collectifs face à un projet purement idéologique où de fait il n'y a plus d'âge limite, ni de durée de cotisation. Alors, comme nos camarades il y a déjà un siècle nous disons : non à la retraite pour les morts !

Pour justifier la suppression des cadres d'emploi et des droits collectifs, il fallait instaurer un réceptacle. Il existe déjà et c'est le fameux CPA : compte personnel d'activité. À nouveau, tout est dit dans le titre. Mes camarades, je l'ai toujours affirmé : « *le CPA, ce n'est pas ça* ». On se retrouve tous en concurrence les uns contre les autres, on nous refile un sac à dos dénommé CPA que l'on distribue à tous les travailleurs en leur disant « *sois libre et tais-toi* » et on part à l'aventure en se cherchant des clients à défaut d'emploi, en se recherchant de l'activité ou du travail à la tâche à défaut d'un réel contrat de travail, et dans lequel « *libre à toi* » de mettre, si tu le veux et si tu le peux, un petit pécule de côté pour te former, pour une éventuelle période de chômage, pour tes points retraite et même ton taux d'imposition. Le CPA est le bras armé de l'individualisation, ni plus ni moins.

Or, en faisant la part belle à la liberté et à l'autonomie, on porte atteinte aux valeurs qui fondent notre modèle social. L'individualisation amène l'individualisme : le « *chacun son choix* » devient le « *chacun-pour-soi* ». Tout se résume à : « *ne te demande pas ce que la Nation peut faire pour toi, mais ce que tu peux faire pour toi-même* ». C'est justement ce que doivent se demander les 9 millions de Français qui vivent sous le seuil de pauvreté. Peut-on accepter, dans la cinquième puissance économique du monde, qu'un salarié, oui un salarié, dorme dans sa voiture ?

En un an, les différentes politiques du gouvernement auront distribué plus de 11 milliards aux 10 % de la population la plus riche : suppression de l'ISF, fin de la taxation de 3 % sur les dividendes, plafonnement de la taxation sur le capital, augmentation du CICE, baisse de l'impôt sur les sociétés, suppression de la taxe sur les salaires élevés. Et dans le même temps : hausse de la CSG, baisse du budget de l'État et de celui de la Sécurité Sociale, baisse du budget des collectivités locales ; baisses des APL ; suppression de 260 000 emplois aidés, gel des pensions de retraite comme du point d'indice et augmentation du forfait hospitalier. Pour les 90 % de la population restante, ce sont 24 milliards de suppression de pouvoir d'achat comme d'aides publiques et sociales !

Cherchez l'erreur. Ce n'est pas un procès d'intention, mais un constat que de dire que le gouvernement a choisi un camp, celui des plus fortunés. En somme, une politique pour les 10 % de premiers de cordée au détriment des 90 % derniers de corvées ! Nous sommes face à de « *faux Robin des bois* », car prenant aux pauvres pour donner

aux riches. Des compteurs de fables cherchant à légitimer la domination d'une élite. Le recul de tous au bénéfice de quelques-uns. Pire, dans des périodes où la croissance reviendrait, notamment du fait des sacrifices des derniers de corvée, le système est désormais conçu pour qu'à nouveau la croissance ne bénéficie qu'aux plus favorisés. Nous sommes au paroxysme du cynisme où l'augmentation de la richesse produite fait augmenter les inégalités !

Cette logique d'individualisation conduit à une bipolarisation de la société : il y a la minorité de ceux qui réussissent, directement sortis de la cuisse de Jupiter avec une cuillère d'argent dans la bouche, ou qui sont des génies ou tout simplement qui ont un coup de chance, bref ceux pour qui les politiques actuelles sont imaginées et menées. Et pour les autres, les 90 % restants, le mépris est de mise, ceux qui « *ne sont rien* » comme le dit le Président, ceux qui n'ont qu'à se prendre en main, car finalement c'est en gros de leur faute s'ils ne réussissent pas. Privilège des riches et mépris des pauvres sont les deux faces d'une même pièce. Car oui désormais, après le « *casse-toi pauvre con* », les « *sans-dents* », il y a les « f*ainéants* » et même les « *gens qui ne sont rien* ». Quelle violence ! Mais je vous le dis mes camarades, ils ne sont pas rien. Nous ne sommes pas rien. Personne n'est rien. Le nombre est une force exceptionnelle que le syndicalisme libre et indépendant se doit de rassembler. Si une fois rien n'est rien, à partir de trois fois rien, c'est le début de quelque chose, et on est beaucoup plus que trois.

Je le dis : les fainéants s'activent. Ils sont des dizaines. Des centaines. Et même des centaines de milliers à Force Ouvrière. Ils grondent, ils s'organisent. Et rien n'est plus dangereux mes camarades que des fainéants déterminés à combattre et à reconquérir leurs droits !

6. L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE, COMME RÉPONSE AU NOUVEAU MONDE

Force Ouvrière ne se résume et ne se résumera jamais à un individu, à une période ou à un unique combat. Nous sommes nés en 1895 après une décennie de grèves puis 50 ans après, d'une Résistance Ouvrière qui devient Force.

Nous sommes nés d'une contestation : l'opposition absolue à une politisation du syndicalisme au profit d'une indépendance sans équivoque. Plus d'une fois, nous l'avons démontré, la revendication est l'essence même du syndicalisme et le moteur de l'histoire. De tout temps, ce que le travailleur prend, il l'obtient. Et les droits dont il bénéficie, dont les plus essentiels, il les a acquis grâce à l'action syndicale. Et donc cela va à l'encontre de toute notion de progrès d'avoir, aujourd'hui, à se battre pour conserver ces acquis et de devoir y renoncer pour en obtenir de nouveaux. Que l'on parle de la journée de 8 heures, des congés payés, des conventions collectives ou de la Sécurité Sociale, l'ensemble de ces acquis, qui sont les fondements de notre société actuelle, n'ont pu voir le jour qu'au travers des luttes syndicales menées courageusement par nos anciens camarades. Et ces luttes permettent également aujourd'hui à ce que 93 % des travailleurs, soit couverts par une convention collective ou un statut. Record du monde ! Record du monde que l'on aimerait voir mis en avant plus souvent par nos représentants ! Parce que c'est aussi ça l'héritage de l'action et du combat syndical dans notre République !

Or, aujourd'hui, on nous explique que la France s'est créée en mai 2017 et que toutes ces conquêtes feraient partie d'un Ancien Monde, dont nous, les organisations syndicales, serions les dinosaures. Un monde révolu, où tout ce qui est passé serait has been, où revendiquer des droits nouveaux serait ringard et utopique.

À grands coups de Com ', on nous explique que la modernité serait d'appliquer toujours plus de règles entreprise par entreprise et individu par individu. Mais la réalité, c'est que, jamais les travailleurs n'ont été autant éloignés les uns des autres, que la cohésion nationale se fissure chaque jour un peu plus, et que l'égalité des droits relève de plus en plus de la théorie.

À grands coups de Com ', on nous explique que la modernité serait de mettre en concurrence l'ensemble de la société, chaque région, chaque entreprise, chaque travailleur. Mais la réalité, c'est marche ou crève dans une jungle d'individualisme avec pour seul moyen de survivre d'écraser son voisin ! C'est être responsable que de laisser chacun livré à soi-même avec la charge de se protéger et de s'en sortir seul ? C'est être libre que de favoriser l'ubérisation de notre société avec pour modèle des travailleurs payés à la tâche et une précarité généralisée ?

Quelle est donc l'alternative qu'on nous propose face à notre soi-disant archaïque modèle social basé sur la solidarité collective ? Déprotéger les gens ! Déprotéger ! Le Nouveau Monde qu'on nous impose, ce projet de société, c'est un véritable retour au 19ème siècle mes camarades !

Alors, au prétexte d'être « *moderne* » et « *réaliste* », on nous demande de ne plus revendiquer ; au prétexte d'être « *responsable* », on nous demande de négocier la longueur de la chaine et le poids du boulet ; au prétexte d'un meilleur « *dialogue social* », on nous demande d'endosser la responsabilité patronale de virer d'autres salariés par rupture conventionnelle collective ! Mes camarades, les reculs sociaux ne se négocient pas, ils se combattent. Mes camarades, notre organisation a été de tout temps pour la négociation, pour le compromis, mais pas pour la compromission ! J'ignore où se passera le combat entre le vieux monde et le nouveau, mais peu importe : Force Ouvrière en sera !

Car demain, nous serons là pour rappeler qu'il n'y a pas lieu de réécrire l'Histoire, que la France ne peut pas devenir pas une startup peuplée de gens ayant pour seule possibilité de devenir entrepreneurs d'eux-mêmes à la merci du marché !

Demain, nous serons là pour rappeler que le syndicalisme libre et indépendant est plus fort que ça, que la République est plus forte que ça !

Demain, nous serons là pour rappeler que nous sommes modernes et réalistes, et que notre responsabilité est de promouvoir un modèle où le progrès social est au rendez-vous pour l'ensemble des travailleurs !

Oui à Force Ouvrière, nous avons de la mémoire et nous honorons fièrement nos 70 ans de luttes syndicales et le combat de nos anciens. Libres et indépendants, nous défendons nos valeurs et un héritage qui reste encore notre vision. Aujourd'hui, je m'y engage : nous allons tenir, nous allons faire bloc. Nous allons revendiquer, nous allons résister et reconquérir de nouveaux droits !

7. CONTREPOIDS

Toute la société fait face à un rouleau compresseur. Sa cible : l'ensemble des contrepoids et contrepouvoirs de ce pays. Le Politique a subi un véritable tsunami dévastant tout sur son passage. De plus, on éloigne les élus locaux, derniers représentants de la République à portée de gifle des citoyens par la fusion des communes. Les médias subissent une pression sans précédent. Et il a même été question de changer les directeurs d'administrations centrales et autres hauts fonctionnaires, afin de désigner à leur place des personnes « *En Marche* » compatibles. C'est attaquer le fondement même du Service Public républicain et de son statut qui est là pour garantir en toute indépendance et neutralité par rapport au pouvoir politique, le fait que dans notre démocratie, les exécutifs passent, la République demeure. Parce qu'il n'y a pas de République sans Service Public, nous continuerons notre mobilisation pour le statut et pour les 5,4 millions de femmes et d'hommes, nos héros du quotidien, notre fierté républicaine, et nous les appelons tant à se mobiliser qu'à voter en masse pour les listes Force Ouvrière lors des élections du 6 décembre prochain.
Autre contrepoids important dans notre démocratie qu'il est naturel d'attaquer : les syndicats. On réfute leur rôle national interprofessionnel à contribuer et à permettre que notre modèle social continue de se développer au bénéfice de toujours plus de travailleurs. Cela s'accompagne d'une méthode qui préfère le recours aux ordonnances plutôt qu'aux débats démocratiques et à la concertation sociale, et qui globalement répond d'une seule maxime : « *Je pense donc tu suis* ».

Face à ce syndicalisme bashing, face à cette attaque sans précédent des syndicats, que fait-on ? On met la tête dans le sable et on se dit que ça va passer ? Pense-t-on vraiment que la survie syndicale passe par la compromission ? Dire cela n'est pas un effet de manche, vu le degré des attaques que les autres contrepoids de ce pays ont déjà subi. Mais est-ce qu'une organisation syndicale est mortelle ? Oui, mes camarades, car ce n'est pas une divinité. Vous savez, il n'est jamais bon de se comparer à un Dieu. De surcroit le Dieu des Dieux.

Et c'est bien parce que nous sommes vivants et une force, que nous ne cesserons jamais de négocier et de revendiquer, et que demain et tous les jours à venir, nous nous battrons et nous résisterons. Parce qu'à Force Ouvrière, nous préférons mourir debout que vivre à genoux !

Je suis convaincu que nous sommes face à un risque de bascule. Après des décennies de libéralisme, de capitalisme financier, d'austérité effrénée, de dumping acharné, notre modèle social est fissuré. Ils ont tenté de réduire les droits collectifs, attaqué le Code du travail, le statut général, la Sécurité Sociale. Ces fondements de notre socle social et de notre République ont tenu, mais ils restent fragiles. Et là, ils risquent de se briser. Parce que les attaques continuent de plus belle et qu'on nous présente un nouveau modèle basé sur le chacun-pour-soi. On se concentre sur ceux qui ont déjà tout et on abandonne ceux qui n'ont rien, ceux qui ne sont rien. On serait donc libre de réussir, mais surtout libre d'échouer dans une société où le collectif n'est plus là pour nous repêcher !

Alors, je peux lire dans vos yeux la même crainte qui maintes fois a saisi nos camarades depuis plus d'un siècle. Un jour peut venir où l'égalité faillira, où la solidarité s'effondrera, et où l'individualisme triomphera.

Mais ce jour n'est pas arrivé !

Ce sera l'heure des loups, de la jungle et du chacun-pour-soi.

Mais ce jour n'est pas arrivé !

Aujourd'hui nous refusons de basculer dans un monde sans droit, sans règles, sans statut, sans protection !

Liberté. Égalité. Fraternité. Laïcité. Solidarité. Plus que jamais ces valeurs doivent structurer notre société. Plus que jamais face à ces attaques sans précédent, nous appelons l'ensemble des travailleurs : rejoignez-nous, combattons ensemble, résistons ensemble, pour nos acquis, pour nos droits, pour en conquérir de nouveaux. Plus que jamais notre organisation syndicale a une responsabilité historique à rassembler alors que la société se fracture.

Alors, debout mes camarades, nous sommes sur les barricades, nous y resterons, et nous tiendrons jusqu'à ce que d'autres camarades nous relèvent ! Et nous ne sommes pas à Fort Alamo, à Force Ouvrière la relève vient toujours !

Vous êtes Force Ouvrière, vous êtes la Résistance !

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Vive l'ensemble des Syndicats, Unions Départementales et Fédérations Force Ouvrière !

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière ! Résister ! Revendiquer !

”

Pascal PAVAGEAU
Secrétaire Général CGT-FO
27 avril 2018, matin

Les Instances

BUREAU CONFÉDÉRAL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
- PAVAGEAU Pascal

TRÉSORIER CONFÉDÉRAL
- PRIVAT Patrick

SECRÉTAIRES CONFÉDÉRAUX
- ALEXANDRE Marjorie
- BEAUGAS Michel
- CLICQ Béatrice
- GOURNAY Karen
- HOMAND Nathalie
- LAMA Cyrille
- LEGAGNOA Serge
- PIHET Philippe
- PORTE Didier
- SOUILLOT Frédéric
- VEYRIER Yves

COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE

- BAUSSANT Jocelyne
- BERGAMINI Franck
- BONNAL Jean-Luc
- BUSIRIS Sébastien
- CAMBOU Serge
- CHARRY Philippe
- CLOS Patrice
- COMPAIN Pierre
- COURREGES-CLERCQ Pierre
- DUFLO Jean-François
- GAUDY Gabriel
- GOULM Gilles
- GRASSET Philippe
- GROLIER Christian
- HAMELIN Grégoire
- HAUSNER Franck
- HEDOU Jean
- HEINTZ Christiane
- HOMEZ Frédéric
- KONIECZNY Jean-Baptiste
- KOTTELAT Yves
- LAGRUE Pascal
- LECOMTE David
- LE ROCH'H Michel
- MANO Philippe
- PATTIN Franck
- QUILLET Hervé
- RAGUIN Hubert
- RUFFIE Dominique
- SAMOUTH Pascal
- SERRA Franck
- SZEFEROWICZ Sylvie
- TECHER Jacques
- TERGLAV Dejan
- TOTT Alexandre

COMMISSION DE CONTRÔLE

- COURTOIS Didier
- LAHOZ Jean-Michel
- SABOT Jean-Yves

COMMISSION DES CONFLITS

- AUBURSIN Laurent
- DELFAU Patrick
- DUBARRE Emmanuel

- DUPAIN Jean-Louis
- IDOUDI Roxane
- LAUREAU Franck
- LE RENARD Daniel
- ROCHARD Catherine
- SCHOULLER Ronald
- VILPASTEUR Vincent

SOUTIEN AUX SALARIÉS DES « Tourelles » de Saumur (49)

La Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière (FNAS FO) et ses 120 délégués, participant au Congrès Confédéral à Lille (59), apportent tout leur soutien aux salariés des « Tourelles » victimes des conséquences des « APPELS À PROJETS ».

Ces derniers luttent avec leur syndicat FORCE OUVRIÈRE pour tenter d'obtenir un Plan Social reconnaissant toutes les années de professionnalisme et d'engagement passées auprès des jeunes confiés par le Conseil Départemental du Maine-et-Loire (49) responsable de leurs licenciements.

La Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière et ses 120 délégués, participant au Congrès Confédéral à Lille, apportent également leur soutien aux élus Force Ouvrière qui négocient et qui sont impliqués sans relâche auprès de leurs collègues.
Ils revendiquent aussi avec eux l'application pleine et entière de la Convention Collective Nationale du Travail 66 (CCNT66), dans le cadre de la reprise des Mini-Tourelles par l'association « Les Maisons de l'Abbaye ».

Lille, le 25 avril 2018

CPPAP 0915 S 07533 - Dépôt légal à parution ISSN : 1774-4202 **(Prix au numéro : 1,52 € - Abonnement compris dans la cotisation syndicale)**
Organe officiel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière.
7, Passage Tenaille - 75014 PARIS - ☎ 01 40 52 85 80 - Télécopie 01 40 52 85 79 - **Courriel : lafnas@fnasfo.fr - http://www.fnasfo.fr**
Directeur de la Publication : Pascal CORBEX - **Secrétaire Fédérale chargée de la Presse :** Isabelle ROUDIL - **Comité de Rédaction :** LE BUREAU FÉDÉRAL
Impression : Techni Print - Avenue de Suède - 82000 MONTAUBAN - Tél. : 05 63 20 17 18

Dépôt des articles : 16/05/18 - B.A.T. : xx/05/18- **Impression :** xx/xx/18 - **Date supposée de réception :** xx/xx/18